

Rapport de synthèse

Introduction

A l'initiative du collectif femmes974 composé de dix sept associations, se sont tenus de février à avril 2010 les Etats Généraux des Femmes de La Réunion.

Ils ont eu pour vocation à rompre le silence dans lequel les femmes ont été cantonnées lors des Etats Généraux de l'Outremer, et ont permis à de nombreuses femmes et à des hommes de prendre la parole, de s'exprimer sur la quasi-totalité des problématiques liées à leur quotidien.

Ces Etats Généraux ont donc pour objectif, de dresser des constats et de dégager des priorités pour un développement plus harmonieux de la société réunionnaise.

Les situations de vulnérabilité restent en effet très préoccupantes, le taux de violences conjugales, le nombre de grossesses précoces, le taux de femmes illettrées y est plus fort qu'en métropole. Le cumul des facteurs de précarité est fréquent et demande une prise en charge plus complexe.

Parallèlement les femmes qui innovent, qui entreprennent sont de plus en plus nombreuses mais ne sont pas ou peu encouragées. Les préjugés sont tenaces, les inégalités persistent.

Le sort des femmes et leur place dans la vie politique, dans la vie économique est un thème qui émerge mais qui se heurte aux mentalités, à des représentations inadaptées et au rôle de certaines traditions.

La grande majorité des personnes interrogées a estimé que l'organisation de ces Etats Généraux était une bonne initiative.

Les thématiques ont été réunies autour de trois groupes de travail :

- -Femmes et situations précaires
- -Femmes et Economie
- -Parité-Mixité-Image

Des réunions publiques ont été organisées dans les 4 microrégions de l'Île et de nombreux entretiens privés, pour certains douloureux, ont pu se dérouler sur tout le territoire de La Réunion, grâce à la disponibilité des rapporteurs des 3 ateliers.

De nombreux questionnaires ont été retournés complétés et des contributions riches et denses ont été adressées par des particuliers ou des représentants d'associations, par des institutionnels.

De ces contributions orales et écrites est né le présent rapport de synthèse qui met en exergue la nécessité de prendre des mesures afin d'améliorer la condition des femmes de La Réunion.

C'est une incitation à une prise de conscience, à un désir de changement avec les hommes et les femmes qui veulent s'investir dans un projet de société où le respect, l'égalité, la liberté d'être seront de vraies forces.

L'enjeu est bien de convaincre les pouvoirs publics de s'engager résolument dans la voie du changement, de la confiance et de finaliser les mesures proposées.

Le comité de suivi a pour ambition de favoriser la mise en application des propositions élaborées, d'analyser avec les services concernés et les collectivités territoriales, la faisabilité des demandes exprimées, de suivre l'évolution des mesures et de rendre publique l'évaluation qui en sera faite.

La construction de la famille est une ambition trop importante pour la laisser aux seules femmes, tandis que la construction d'une société harmonieuse est une nécessité trop importante pour la laisser aux seuls hommes.

La femme reste la composante la plus fragilisée dans nos sociétés. Il est impératif de lui donner les moyens de se renforcer et d'accéder aux responsabilités. Il lui appartient également de vaincre les préjugés, de trouver le courage de s'affirmer. Nous ne pouvons pas réformer les uns sans les autres, les uns contre les autres. C'est ensemble, hommes et femmes réunis pour un partage équitable des responsabilités, que nous progresserons.

Fabienne COUAPEL-SAURET Coordinatrice Etats Généraux des Femmes de La Réunion

Sommaire

- P 1 Introduction
- **P 2** Sommaire
- P 3 Edito au masculin
- P 4 Synthèse transversale
- P12 Conclusion : Anne-Marie PAYET Sénatrice et Marraine des Etats Généraux
- P 13 Rapport de synthèse Atelier 1 : « Femmes et situations précaires »
- P 39 Rapport de synthèse Atelier 2 : « Femmes et Economie »
- P 64 Rapport de synthèse Atelier 3 : « Parité-Mixité-Image »
- P 80 Liste des participants
- P 81 Liste des associations organisatrices des Etats Généraux des Femmes de La Réunion.
- P 82 Remerciements : Mairies Partenaires Médias
- P 83 Quelques chiffres et dates clés....

Edito au masculin

Rendre visible l'écart entre l'égalité de droit entre les sexes et les inégalités de fait est un préalable non seulement à la compréhension des places respectives assignées aux femmes et aux hommes dans la société réunionnaise mais aussi et surtout à la définition de programme d'action en faveur d'une réelle égalité entre les sexes.

Le constat d'une persistance des inégalités entre les sexes aussi bien dans les représentation que dans les pratiques au sein de la société réunionnaise nous impose à tous le défi d'incarner dans les faits l'égalité juridique entre les sexes en s'attaquant aux discriminations par des mesures dites d'égalité.

Les inégalités prennent en effet de multiples formes :

Affirmer que nombre d'inégalités se forgent à l'école notamment en terme d'orientation est évident et conduit à rendre prioritaire le combat pour l'égalité à l'école.

Affirmer que le cadre conjugal reste le contexte le plus dangereux pour les femmes demeure vrai et exige des mesures qui, tout en s'attaquant aux causes profondes, permettent une prises en charge immédiate des victimes de violences conjugales.

Affirmer que la place des femmes sur le marché du travail reste problématique dans un contexte de fort chômage implique de faire évoluer les mentalités à l'œuvre dans les entreprises réunionnaises et amène à s'intéresser aux logiques de recrutement, de formation et de promotion qui sont encore les leurs.

Affirmer que l'insertion des femmes dans l'emploi dépend de l'existence de services publics de prise en charge de la petite enfance demeure encore aujourd'hui une évidence.

Affirmer que les femmes restent majoritairement absentes des lieux de pouvoir et que perdure une asymétrie persistante entre les deux sexes face au pouvoir politique, revient à prôner un durcissement des contraintes à l'égard des partis politiques notamment en ce qui concerne le scrutin uninominal, le plus inaccessible pour les femmes.

Affirmer que les femmes s'autocensurent en refusant par exemple de prendre des responsabilités professionnelles reste un constat d'actualité qui implique la création de réseaux féminins inter et intra –entreprise.

Autant d'affirmations qui demeurent autant d'évidences. Mais rendre compte des multiples facettes que prennent les inégalités entre les sexes à La Réunion, doit surtout nous permettre à tous de prendre la mesure des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

Synthèse transversale

La présente synthèse transversale analyse les rapports de synthèse produits par les 3 ateliers et s'articule autour de 2 grands axes :

-première partie : Les constats

-deuxième partie : Les défis prioritaires et les propositions

En préliminaire, il convient de souligner que la pleine application des textes et des dispositifs existants permettrait une meilleure prise en considération des causes, des difficultés et permettrait par conséquent de dégager efficacement des solutions pour réduire les inégalités.

La rationalisation est recherchée et ce pour éviter l'enchevêtrement des compétences et des mesures.

Cependant, il apparaît également que les mesures en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sont pour la plupart diluées dans des mesures d'égalité des chances pour tous et de diversité sociale. Cette dilution conduit à ne plus cibler les besoins spécifiques de 51 % de la population et conduit à réduire l'impact de certaines mesures.

Il serait souhaitable de revenir à une politique spécifique sur l'égalité des chances entre hommes et femmes.

PREMIERE PARTIE: LES CONSTATS

1 er constat : Isolement - Indifférence

Les premières constatations tendent à reprocher l'indifférence à laquelle se heurtent les femmes en situation de précarité, et plus généralement les femmes qui sollicitent une aide pour mettre un terme soit à une situation devenue intolérable, soit pour créer une activité économique et obtenir l'indépendance financière désirée.

Les femmes s'estiment isolées, pas ou peu écoutées. Cet isolement prend de multiples formes.

C'est ainsi que la proportion des familles monoparentales au sein des ménages réunionnais continue sa progression. 24 % de réunionnaises sont à la tête d'une famille monoparentale, soit environ 60 000 familles monoparentales, contre 11% en métropole. (Source : ORS 2010)

Chaque année, environ 600 naissances sont le fait de jeunes filles encore mineures, soit 4% des naissances (0,5% en métropole).

L'illettrisme est un fléau qui touche également les femmes (1 adulte sur 5 à la Réunion est en situation d'illettrisme. 27% des hommes et 17% des femmes connaissent de grandes difficultés face à l'écrit. Source: enquête Insee IVQ 2007).

L'isolement social est également lié à la spécificité géographique et touche particulièrement les personnes du 3^{ème} et du 4^{ème} âge qui cumulent plusieurs facteurs. A ceux déjà décrits s'ajoutent la diminution de la solidarité familiale, les difficultés financières et les problèmes de déplacements. Ce phénomène devrait s'accentuer et il est opportun d'anticiper la prise en charge de ces personnes.

2ème constat : Insécurité

Les femmes se sentent vulnérables et fragilisées, ressentent un nécessaire besoin de sécurité. Selon les données récoltées et les enquêtes réalisées notamment celle de l'ORS, l'indice global de violences conjugales s'élève à 15% à La Réunion contre 9% sur le territoire métropolitain et la population réunionnaise est confrontée de manière constante à ce phénomène qui traduit un profond malaise et ce d'autant que les mesures instaurées par les pouvoirs publics et les actions du milieu associatif ne permettent pas d'endiguer ces violences.

La mise en sécurité des victimes n'est pas suffisante et la prise en charge des auteurs de violence reste confidentielle.

L'insécurité économique touche davantage les femmes que les hommes. L'entreprenariat au féminin représente 25 % des entreprises du tissu économique réunionnais, mais se heurte à la résistance des banques. Les statistiques nationales énoncent que les dossiers de crédit pour la création

d'entreprise présentés par des femmes connaissent un taux de refus supérieur de 33 % par rapport à ceux présentés par des hommes.

En outre, les analyses sont constantes et précisent que les jeunes et les femmes sont plus massivement concernés par les faibles rémunérations, (25 000 femmes perçoivent moins de 9 000 € par an), par le temps partiel, par la précarité de l'emploi.

Sur leur lieu de travail, les femmes sont en outre davantage exposées aux problèmes de harcèlement, 32 000 femmes ont été victimes d'agressions verbales, de pressions psychologiques, d'agressions physiques et de harcèlement sexuel, à La Réunion, durant l'année 2002. (Source ENVEF -INED 2003).

Les dispositions légales existent mais ne sont pas appliquées.

3ème constat : Manque d'information et d'accès à l'information

Malgré les efforts consentis et le développement des techniques de communication, les femmes et les hommes se plaignent toujours de ne pas être suffisamment informés sur les moyens existants, pour intervenir contre les situations de précarité, ou sur les dispositifs existants pour faciliter et accompagner l'entreprenariat au féminin, comme par exemple le Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes.

La mise en réseau des informations et la structuration des processus existants sont des concepts souvent réclamés.

En outre le manque de réseaux féminins structurés et organisés autour de multiples thématiques et pas seulement autour des violences se ressent davantage aujourd'hui, car les informations sont nombreuses et très diluées. Le manque de lisibilité et les difficultés d'accès aux informations aux dispositifs sont très souvent critiqués.

Les rencontres dans les lycées ont permis de constater que faute d'information, l'orientation des filles pendant leur scolarité se concentre sur certaines filières. Elles choisissent majoritairement les cursus littéraires, ou médico-social pour le tertiaire. 83 % des emplois féminins sont concentrés autour des catégories « employées et professions intermédiaires ». Une simple information permet de les éclairer sur d'autres possibilités, qu'elles semblent découvrir.

4ème constat : Freins culturels, éducatifs et économiques

Les freins rencontrés par toutes les femmes sont d'abord d'ordre culturel. Ils sont le reflet d'habitudes persistantes dans les représentations que chacun se fait du rôle de l'autre. Bien que la diversité culturelle soit source d'une grande richesse à La Réunion, le poids des stéréotypes, des préjugés, des traditions, des pratiques religieuses ne participent pas ou peu à l'émancipation des femmes.

En effet, l'image visuelle qui nous est donnée de la femme réunionnaise et l'image mentale que nous avons d'elle nous amènent à nous interroger sur l'impact des représentations toujours majoritairement sexistes, pour certaines très dégradantes qui sont diffusées sur tous les supports de communication et médiatiques.

Se pose la question du respect et de la valorisation.

L'image véhiculée nous amène également à nous interroger sur l'impact des stéréotypes, des préjugés et sur l'importance de l'éducation pour éviter l'instrumentalisation, voire le formatage, sur la nécessité du dialogue pour éviter le radicalisme de certaines croyances, traditions et pour éviter la stigmatisation.

Se pose la question de l'autocensure que la femme s'inflige et de la censure des images, des fausses idées.

Se pose la question de la responsabilité que la femme doit revendiquer et sa détermination à obtenir les moyens de son indépendance économique.

Le tissu économique local est constitué d'entreprises de petite taille, la plupart étant des TPE : sur 32 073 entreprises comptabilisées au 1er Janvier 2006, 30 426 comptent moins de 10 salariés (94,8 %). Les dispositions légales ne prévoient pas de réelle représentation syndicale, et de négociation salariale obligatoire pour les petites entreprises. Ce frein instauré par la loi accentue l'inégalité économique.

5ème constat : Faible représentation dans les centres de décisions

Lorsque la loi impose la parité c'est-à-dire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, l'égalité se retrouve dans la composition des instances décisionnelles, comme au Conseil Régional et dans les Conseils Municipaux.

Lorsque la loi n'impose pas la parité, les femmes sont quasiment absentes dans les autres collectivités territoriales, comme le Conseil Général (5 femmes sur 49 conseillers généraux) ou les EPCI. Sur 9 Parlementaires à La Réunion : 3 femmes (1 Députée, 2 Sénatrices) et aucune représentation au niveau européen.

Des efforts restent à accomplir dans la fonction publique où 16 % seulement des emplois de direction dans les trois fonctions publiques sont occupés par des femmes. DGAFP, 2008

Elles ne sont pas davantage intégrées dans les exécutifs des associations, des organisations syndicales, des formations politiques, des entreprises, des Chambres Consulaires (moins de 14 % à la CCI, moins de 8 % à la Chambre des Métiers et de l'artisanat et aucune à la Chambre d'Agriculture).

Pourtant les Français le disent sans ambages : une plus forte présence féminine dans les Conseils d'Administration améliorerait l'image (58 %), la gestion humaine (52 %) et la politique environnementale interne des entreprises (48 %). Les experts interrogés se défendent d'une analyse sexiste, mais partagent également ce constat : hommes et femmes entretiennent un rapport différent à la gestion du risque, au temps et au collectif. Les entreprises auraient tout à gagner à se féminiser. www.csa.eu

Le problème de la très faible présence des femmes se pose aussi dans les tribunaux paritaires, les comités consultatifs, comme le Conseil Economique et Social de la Réunion, où les femmes représentent moins de 4% des membres, dans les clubs ou cellules de réflexion où elles sont même souvent statutairement exclues.

Ces exclusions statutaires posent d'ailleurs la question de la discrimination réprimée par la loi mais pas toujours sanctionnée.

Les études démontrent pourtant que la question de la promotion des femmes dans l'ensemble des activités économiques et dans les centres de décisions est un aspect fondamental du régime de croissance des pays développés et une opportunité à saisir pour les entreprises, encore faudrait-il que les femmes acceptent d'être en première ligne.

DEUXIEME PARTIE : LES DEFIS PRIORITAIRES ET LES PROPOSITIONS

I/ Informer, accompagner, rompre l'isolement, créer de la sécurité :

1 / Maison de l'égalité et de la parité : création d'une structure relais d'information sociale, légale et économique, qui serait un lieu d'échanges et de croisements d'expériences dédié aux femmes, où seraient présentes toutes les associations œuvrant pour la défense des droits et la promotion des femmes. Les hommes et les pères y auraient également toute leur place.

Mutualisation des moyens de fonctionnement.

Financement : Etat, Conseil Régional, Conseil Général.

- **2 / Dispositif itinérant :** la Maison de l'égalité et de la parité devrait être complétée par un dispositif itinérant comme un bus aménagé qui pourrait parcourir les lieux de vie les plus isolés de l'île et diffuser les informations utiles. *Financement : Etat, Conseil Régional, Conseil Général.*
- **3 / Observatoire régional des vulnérabilités :** il aurait d'une part vocation à redonner du sens à la parole des populations marginalisées, lesquelles associées aux dispositifs deviendraient actrices de leur sortie de crise et d'autre part aurait vocation à proposer une analyse des vulnérabilités et à développer des outils d'approches innovants, expérimentaux et pluridisciplinaires. Le champ d'investigation sera défini d'une plus large manière que celui de l'Observatoire sur les violences faites aux femmes envisagé par la loi en cours d'adoption. (cf. débats sur la proposition de loi adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée Nationale le 25 février 2010, transmise au Sénat).

Financement : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, ORS, CAF.

- **4 / Gratuité du bracelet télé alarme pour les personnes âgées :** Ce bracelet aurait vocation à rompre l'isolement des personnes seules et fragilisées. *Financement : Conseil Général*
- **5 / Centres d'hébergement :** Pour répondre aux besoins d'accueil d'urgence et d'hébergement provisoire des femmes victimes de violences conjugales, plusieurs dispositifs ont été mis en place au niveau régional. Cette offre d'hébergement proposait une capacité de 281 places autorisées en 2008. Elle a été portée à 344 places en 2009. Ces dispositifs doivent être renforcés car les violences ne cessent d'augmenter et le nombre de plaintes pour violences conjugales a augmenté de 11% entre 2007 et 2008. ORS rapport déc. 2009.

Coordination : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, en collaboration avec les EPCI, Communes.

II/ Augmenter la représentation des femmes :

1/ Stimuler le « label-mixité » : Cette mesure incitative vise à récompenser les bonnes pratiques. Créé en 2004 à l'initiative du Ministère de la cohésion sociale, le « label mixité » a été transposé en 2008 à La Réunion.

Le Label Régional Mixité s'inscrit dans une logique d'amélioration globale de l'égalité, notamment sur le plan professionnel, entre les hommes et les femmes et récompense l'exemplarité des pratiques des entreprises, administrations ou associations sur ce thème, et dont le dossier a été jugé recevable par un organisme certificateur, l'AFAQ.

Il n'est pas connu de toutes les entreprises, de toutes les administrations, de tous les syndicats et de toutes les associations.

Il apparaît donc essentiel de communiquer, et d'inviter les entreprises, les administrations, les associations à présenter des dossiers pour obtenir ce label. Les organisations syndicales et les administrations pourraient montrer l'exemple. Coordination: Direction Départementale du Travail, Conseil Régional, Chambres Consulaires, en collaboration avec les syndicats et associations.

2/Condition d'octroi de fonds publics : obligation pour les bénéficiaires de subventions publiques de répondre au critère d'égalité des chances entre hommes et femmes. Chaque demandeur devra justifier que son exécutif rempli des conditions de parité et chaque nouveau projet ou projet modifié devra veiller à mettre en place des dispositifs favorisant l'égalité et devra veiller au respect de la loi Génisson.

Rédaction d'avenant complémentaire aux appels à projets.

Coordination: Etat, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics....

3 / Moderniser l'exercice du pouvoir et s'opposer à toute régression : Légiférer pour imposer la représentation féminine dans les Conseils d'Administrations et constituer une nouvelle élite respectueuse du féminin.

Rester vigilant et déterminer le mode de scrutin le plus approprié pour l'élection des Conseillers Territoriaux en 2014, actuellement à l'étude, pour conjuguer proximité et parité. La Constitution, article 1er, fixe le cadre qui oblige, sur le plan législatif, à favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Le scrutin majoritaire permet davantage de rapprocher l'élu des citoyens, que le scrutin proportionnel de liste (parité, alternance). Cependant le scrutin majoritaire présente l'inconvénient de ne pas favoriser l'accès des femmes aux mandats et fonctions électives, car les hommes déjà détenteurs de mandats n'apprécieraient pas de devoir laisser leur place aux femmes....Le rôle des partis politiques pourrait être déterminant pour l'avenir de notre démocratie. Il leur appartient de contribuer à promouvoir l'accès des femmes aux mandats. A défaut, des mesures incitatives, et surtout des sanctions financières à l'encontre des partis qui n'assumeraient pas cette mission de promotion devraient être fixées par la loi.

III / Favoriser l'activité professionnelle et l'articulation entre vie privée et professionnelle :

1 / Appliquer les objectifs d'égalité professionnelle : Obligation assortie de sanctions financières pour <u>toutes</u> les entreprises quelque soit l'effectif, de fournir un rapport annuel comparé de la situation hommes-femmes (nombre, postes, salaires.....), sur les objectifs d'égalité professionnelle, sur la programmation des mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération.

La loi « Roudy » du 13 juillet 1983, la loi « Génisson » du 09 mai 2001, sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la loi de 2006 sur l'égalité salariale, et les dispositions postérieures qui viennent compléter celles en vigueur doivent impérativement être appliquées et étendues à toutes les entreprises.

Le projet de loi 2010 devra tenir compte de ces revendications.

Expérimentation : article 72 alinéa 4 de la Constitution.

Coordination : Direction Départementale du Travail, Conseil Régional, Chambres Consulaires.

2 / Création de structures d'accueil pour la garde des enfants : Création de crèches municipales.

Favoriser la création de structures d'accueil inter entreprises dans les zones d'activités économiques, bassins d'emploi, ainsi que dans chaque centre ville. Créer des haltes-garderies (horaires flexibles, tarifs abordables).

Jumeler crèches, écoles maternelles et maisons de retraite pour créer du lien intergénérationnel.

La Région, l'Université, le Rectorat dont la proximité géographique est connue pourraient être un moteur et avoir valeur d'exemple en constituant dès à présent un groupe de travail en vue de la création d'une structure d'accueil.

Coordination : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, Communes, CAF, Rectorat, Université....

3 / Agir en direction des banques : Mesures incitatives voire obligatoires à l'égard des établissements bancaires pour diminuer les écarts importants relevés entre les hommes et les femmes dans l'obtention de prêt à la création d'entreprise.

Favoriser l'application du Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF).

Evaluation annuelle obligatoire et rendue publique pour ces 2 dispositifs.

Charte d'engagements. Encourager la mixité dans les commissions d'attribution de prêts bancaires.

Coordination: Chambres Consulaires, Banques, Associations.

4 / Soutenir les actions de réinsertion des oubliées, des femmes incarcérées: la formation qui dure 6 mois à travers le programme PROXIMA donne des résultats intéressants. Elle devrait être pérennisée sur l'année. Meilleure coordination entre les différents partenaires institutionnels et les entreprises pour proposer des activités professionnelles diversifiées.

Coordination: Etat, Chambres Consulaires, Entreprises.

IV / Communiquer et Eduquer :

1 / Diffuser une autre image pour mettre un terme aux préjugés :

- Renforcer au niveau local, les moyens du Bureau de Vérification de la Publicité afin de censurer plus efficacement les publicités qui portent atteinte à la dignité de la femme.
- Rédaction d'une charte et engagements des collectivités territoriales, des agences de communication, des médias, des entreprises visant à s'opposer aux visuels qui portent atteinte à la dignité de la femme et visant à communiquer autrement.
- Sensibiliser les jeunes par des interventions dans les collèges et lycées et les aider à décrypter à analyser les publicités, messages, clips vidéos qui véhiculent des stéréotypes. A intégrer dans la convention interministérielle pour la promotion de l'égalité.
- -Réaliser des spots, des émissions de télévision, de radios, en collaboration avec les médias et milieux artistiques pour diffuser des informations sur les messages qui portent atteinte à la dignité et proposer des messages valorisants.
- -Créer une radio et un magazine trimestriel gratuit.

Coordination : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, BVP, CSA, Education Nationale.

2 / Réseaux Féminins : à l'instar des réseaux masculins, faciliter la création d'un annuaire et l'organisation de réseaux féminins. Editions de plaquettes sur différentes thématiques liées à la défense des droits et à la promotion des femmes, diffusion dans les lieux stratégiques (gendarmeries, commissariats, hôpitaux, tribunaux, mairies, établissements scolaires.....), et insertion sur les sites internet des institutions, des associations.

Coordination : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, en collaboration avec les EPCI, Communes.

3 / Sensibiliser les auteurs de violences, de déviances, Rassurer les victimes:

Présence permanente de travailleurs sociaux ou de médiateurs dans chaque commissariat et gendarmerie. Cette mesure aurait déjà du être mise en place et reste attendue des autorités judiciaires.

Coordination: Conseil Général

4 / Soutien à la parentalité :

- -Créer une école des parents, adossée aux écoles, collèges et lycées, permettrait de rétablir la place du père pour rééquilibrer la cellule familiale mais aussi et plus généralement de rétablir la place des parents. Lieu de parole où seraient abordées plusieurs thématiques à la fin des cours, avec différents intervenants.
- Dans le même esprit, une école des adolescents. Approche pluridisciplinaire (médicale, juridique, psychologique, sociologique, littéraire.....) de différentes thématiques comme l'éducation sexuelle, le respect de l'autre.

Coordination : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, Communes, Education Nationale.

Conclusion

Anne-Marie PAYET Sénatrice

Marraine des Etats Généraux des Femmes De La Réunion

Je suis très honorée d'avoir été choisie comme marraine de ces Etats Généraux par les associations de femmes de la Réunion.

Je les félicite de leur volonté de participer à ce débat qui au départ semblait réservé à la métropole, car trop de différences existent encore entre l'outre mer et la métropole dans ces domaines, même si depuis la départementalisation, de grands progrès ont été réalisés.

Je salue le choix judicieux des thèmes retenus pour les tables rondes. Ils représentent les vraies priorités qui devraient sensibiliser toutes les femmes, quelque soient leurs places dans la société afin de faire évoluer la situation.

Le nombre et la qualité des intervenants, le dynamisme des associations sont des gages de réussite pour ces Etats Généraux.

Soyez assurés de mon soutien et je reste à votre disposition pour essayer de concrétiser, par voie législative, quand cela sera possible, les propositions que ce débat a suscitées.



Atelier 1 : Femmes et situations précaires

Denis LAMBLIN - Président Atelier 1	Pédiatre – SAF FRANCE
Marie-Andrée LACROIX-Vice-présidente	Assistante Sociale
Cathy POMART-NOMDEDEO – Rapporteur et Rédactrice	Maître de conférences
Laurence ZEMRON - Rapporteur et Rédactrice	Psychologue
Delphine LEGER - Rapporteur	AUTRE REGARD
Annick MAILLOT-LEU – Rapporteur et Rédactrice	Educatrice Spécialisée
Thérèse BAILLIF - Rapporteur	CEVIF
Stéphanie BARONNE - Rapporteur et Rédactrice	Directrice REUNISAF
Sébastien LOGRIX - Rapporteur	Opticien
Mireille MAILLOT	T.V.A

Présentation de l'atelier et de ses objectifs :

Les travaux de l'atelier ont consisté en des échanges sur la thématique « Femmes et précarité » que nous débutons par un partage d'expériences de femmes qui ont rarement la parole. Les organisateurs ont été animés par une volonté de lutter contre l'indifférence à laquelle se heurtent trop souvent les femmes en situation de précarité.

Les objectifs sont de :

- Faire émerger les différentes causes de vulnérabilité
- Apporter des pistes de réflexion pour des améliorations
- Etablir un plan d'action pour prévenir les vulnérabilités

Les organisateurs ont toujours insisté sur le caractère apolitique de la démarche entreprise.

I^{ERE} PARTIE – LES TEMOIGNAGES:

Les travaux de l'atelier et de ses réunions publiques reposent sur les témoignages de femmes qui ont été intégrés aux réunions publiques à leur demande (expresse). Elles souhaitaient être écoutées et entendues. Au-delà des deux témoignages qui sont reproduits ci-dessous, des nombreuses femmes ont également spontanément pris la parole dans le cadre des réunions publiques pour parler de leur histoire, leurs contributions sont venues enrichir les débats et se retrouvent dans le compte-rendu. Par ailleurs, des entretiens individuels ont permis de faire participer certaines femmes qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas participer à ces réunions publiques (cf. entretien au quartier femmes du Centre pénitentiaire de Saint-Denis le 13 avril 2010).

Témoignage d'Alice, prostituée en activité :

A 16 ans j'ai commencé la prostitution, je n'ai pas honte de le dire. Mon histoire : de la violence de l'alcool de la drogue. Les filles de la rue m'ont aidée. J'ai été violée à 11 ans, placée en foyer. Puis, j'ai réintégré ma famille et j'ai été rejetée. J'ai alors vécu dans la rue. Je n'avais plus ma famille. Les anciennes prostituées m'ont appris le métier. Au début, l'alcool et la drogue m'ont donné du courage. Il faut se « shooter » pour faire ce métier. J'ai même tenté de me suicider. En 2009 (il y a 8 mois), j'ai arrêté l'alcool et la drogue grâce à mon médecin traitant et à l'association Réunisaf.

Pour en arriver là il y a eu le rejet de ma famille et des portes fermées. J'ai arrêté l'école en 3ème. Je n'ai pas de formation. Les prostituées m'ont aidée. La prostitution c'est l'argent facile. C'est pour ça qu'il est difficile d'arrêter. La prostitution c'est comme une drogue on ne peut pas arrêter. Je vis de la prostitution, pas de l'argent des assistantes sociales. Çà fait 16 ans maintenant. Actuellement, j'ai dû suspendre mon travail car j'ai été violentée récemment.

Je suis ici pour témoigner pour toutes les autres filles. Elles font ce métier par obligation soit parce qu'elles n'ont pas d'argent, soit parce qu'un homme les oblige. Il manque beaucoup de choses aux prostituées : de l'information, elles sont mal informées au niveau des maladies et il y a des mineures. Les jeunes qui arrivent n'écoutent pas les plus anciennes. Rien n'est fait pour les prostituées. Officiellement oui mais officieusement non : elles sont tabassées et violées, elles demandent la protection de la police mais sans réponse. Quand elles portent plainte on ne fait rien, elles ne sont pas écoutées.

Il faudrait de l'information médicale, des gens pour aider les mineures.

Les prostituées sont trop isolées. On ne va pas vers elles. Elles aimeraient être davantage protégées.

Le « déclic » d'Alice par rapport à la volonté de s'en sortir et d'arrêter l'alcool et la drogue a été l'aide de son médecin généraliste et de l'association Réunisaf.

Alice refuse de répondre à la question relative à la projection dans l'avenir par rapport aux enfants. Elle nous livrera seulement qu'elle a 5 enfants.

Le souhait exprimé par Alice pour les prostituées est celui d'une meilleure protection contre les violences et d'une meilleure information par rapport aux questions touchant la santé (beaucoup de filles n'utilisent pas de préservatifs).

Plus que tout, Alice confie à quel point il est nécessaire que les forces de l'ordre interviennent quand elles sont alertées sur la présence de mineures parmi les prostituées.

Elle suggère la mise en place de maisons closes qui permettrait de garantir non seulement leur protection mais également les conditions d'hygiène

Témoignage de Christine, victime de violences conjugales :

Christine a été victime de violences conjugales pendant 17 ans.

Ces violences se sont finies par un drame. Elle a quitté son compagnon qui a tué leurs 3 enfants. Elle n'a pas réagi pendant 17 ans parce qu'elle avait honte. Elle restait pour « faire joli », par souci des convenances.

Les violences se reproduisent souvent et sont acceptées de génération en génération. Christine souhaite faire part de ses 2 « coups de gueule » :

- Contre les services sociaux (délais trop longs, pas de réponse satisfaisante)
- Contre les médias (harcèlement de sa famille, désinformation : ils ont même affirmé qu'elle était morte des suites de ses blessures). Les médias cherchent les causes et ont présenté son départ du domicile familial avec les enfants comme étant à l'origine de l'acte de son mari alors qu'il la battait depuis des années. Inversion des rôles bourreau / victime.

Elle explique ne même pas avoir pris conscience que les relations sexuelles que lui imposait son mari étaient des viols. C'est son fils de 17 ans qui lui a ouvert les yeux. Trop souvent, le fait d'obliger l'autre à avoir des relations sexuelles apparaît « normal dans un couple ».

II^{EME} PARTIE – COMPTE-RENDU DES DEBATS PUBLICS ET DES ENTRETIENS PRIVES

§ 1 – LA PROSTITUTION, LA TOXICOMANIE, L'ALCOOLISME :

Ces thèmes de la prostitution, la toxicomanie l'alcoolisme soulèvent différentes questions qui présentent des similitudes :

- ♦ La question d'un manque de protection qui se fait ressentir le plus souvent dès l'enfance et qui peut évoluer vers une exclusion sociale (Cf. Témoignage d'Alice prostituée en activité $l^{ère}$ partie).
- ♦ La question de l'aide à apporter à ces femmes. Une interrogation est revenue fréquemment à l'occasion des débats : que faire pour elles et surtout avec elles ?
- ◆ La question de l'éventuel rassemblement de ces femmes avec la création d'une association qui leur donnerait peut-être plus de poids pour être entendues (*Cf. demande très claire d'Alice en ce sens pour ce qui est des prostituées*).
- ♦ La question de l'action et des moyens des structures existantes. Des structures existent certes (Sidaventure, Reunisaf, Autre regard, etc.). Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, l'association Sidaventure fait des tournées sur les sites (2 fois par semaine, distribution de préservatifs). Pourtant, les principales intéressées ne les connaissent pas ou mal. Il existe sans doute une difficulté liée à une absence d'officialisation et de médiatisation. Par ailleurs, ces associations manquent cruellement de moyens (ex de l'association Autre Regard).
- ♦ La question plus spécifique du statut des prostituées a été posée. Ce statut est inexistant. La réouverture des maisons closes a été proposée ou sollicitée. L'idée sous-tendant cette proposition consiste à considérer que les conditions d'exercice de cette activité qu'est la prostitution y étaient/seraient plus saines et plus sécurisées (même si cela ne règlera pas totalement le problème pour celles qui souhaitent demeurer en dehors de tout cadre ou pour les mineures).

PROPOSITIONS:

1. Changer le regard que l'on porte sur ces femmes.

Susciter un débat public, ne pas traiter ce problème en cachette.

(Analyse confortée par la réponse à la question 9 de notre questionnaire – Cf. annexe)

2. Evaluer les besoins de ces femmes.

Trois besoins émergent de la discussion et des témoignages :

- Un besoin de rompre l'isolement ;
- Un besoin de sécurité ;
- Un besoin <u>d'information</u> (informations médicales par ex. : question des rapports non protégés acceptés par les jeunes prostituées dès lors qu'ils sont mieux payés).

Concernant l'isolement – un parallèle est effectué avec les femmes incarcérées – une statistique nous est apparue édifiante : 33% des femmes incarcérées étaient sans domicile fixe avant leur incarcération. Ce rapprochement est peut-être une piste intéressante à explorer pour détecter les vulnérabilités.

3. Associer ces femmes « expertes en expériences » aux solutions proposées : elles doivent être « actrices » et doivent même en amont participer à l'évaluation de leurs besoins.

Il est important de ne pas traiter ces situations de manière uniforme. Les attentes de ces femmes sont variables selon leur cheminement personnel et leur chemin de vie.

Ainsi, par exemple, il importe de distinguer deux types de situations au sein de la population des femmes se livrant à la prostitution : celles qui veulent sortir de la prostitution et celles qui ne le souhaitent pas. Les solutions ne peuvent pas être les mêmes. Les unes souhaitent un changement de vie / les autres veulent une surveillance, une normalisation et moins de tabous.

4. Fédérer et mieux faire connaître les initiatives / les outils de proximité pour plus de performance.

Importance soulignée des associations de terrain et de proximité qui permettent de garder un lien. C'est le dernier rempart avant l'isolement total.

5. Légaliser les maisons closes.

Ne pourrait-on pas créer une maison close comme on crée une entreprise ? C'est un métier comme un autre, qui protège la société de conduites déviantes et, qui plus est, c'est un choix pour ces femmes. Faut-il réhabiliter les maisons closes ? Il faudrait naturellement encadrer cette activité (cf. renvoi au débat sur la « mafia du proxénétisme »).

§ 2 – LES FEMMES INARCEREES:

Rencontre au Centre pénitentiaire de Saint-Denis – Mardi 13 avril 2010.

1°- Entretien avec le directeur de l'établissement, son adjointe et le personnel pénitentiaire :

Quelques chiffres:

- ♦ 26 femmes incarcérées à la Réunion / contre 1200 détenus hommes (% inférieur au % de femmes incarcérées en métropole). A la Réunion, un peu plus de 2% des détenus sont des femmes contre 4% en métropole.
- ♦ Age moyen des femmes détenues : 40 ans.

Au centre pénitentiaire de Saint-Denis : 2 quartiers

- ♦ Quartier « maison d'arrêt » = femmes placées en détention provisoire ou condamnées à une peine privative de liberté de moins d'un an ;
- ♦ Quartier « Centre de détention » = femmes condamnées à une peine privative de liberté supérieure à un an.

<u>Profil de ces femmes</u> – En général, contexte familial complexe. Souvent violences intrafamiliales. Charge de violence retenue importante jusqu'au passage à l'acte (violences subies avant d'être commises). Généralement crimes de sang.

Dans les violences conjugales, l'amour est présent. C'est une relation à 2. Il n'y a pas forcément un manque de respect de l'autre mais souvent une incapacité à communiquer autrement, une jalousie.

<u>2 problématiques importantes à la sortie</u> :

• $1^{\hat{e}re}$ problématique = le logement

Partenariat étroit avec une association gérant des hébergements pour personnes détenues ou en situation d'urgence (convention pour permettre l'intervention de l'association à l'intérieur même de l'établissement pénitentiaire et préparer la sortie) mais manque évident de logements d'urgence ;

• 2^{ème} problématique = l'emploi

Précarité initiale : Préparer la réinsertion :

- *1* Les femmes se montrent généralement actives dans le suivi psychologique (sauf exception profil un peu différent Femmes incarcérées suite à une affaire de secte).
- *2* Elles participent à des formations professionnelles ou à l'enseignement intra muros (le % d'illettrisme parmi les femmes incarcérées reste élevé mais est inférieur à la moyenne réunionnaise et inférieur à la moyenne des hommes incarcérés).

La direction de l'établissement se félicite de la mise en place du programme PROXIMA (qui dure 6 mois chaque année et qui permet de recevoir 4 groupes de 15 personnes) mais formule un regret : pourquoi ne pas pérenniser ce programme sur l'année ? Cette formation est rémunérée. En l'absence de rémunération de cette formation, le lien entre l'illettrisme et l'indigence fait que les détenus seraient plus enclins à vouloir travailler qu'à entreprendre une formation.

- *3* Différentes autres activités leur sont offertes (ateliers d'écriture, connaissance de son corps, contraception, etc.).
- *4* Quid de la possibilité de prétendre à un travail rémunéré dans le cadre de la détention ? Il existe encore peu d'avancées sur ce point.

Le choix a été fait, dans l'établissement de Saint-Denis, de mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle (PROXIMA, formation espaces verts, formation petit bricolage, etc.) que sur le travail compte tenu de la durée des peines (mais projet de ferme photovoltaïque construite autour de l'établissement + autres projets annexes).

Il est cependant difficile de trouver du travail aux détenus compte tenu de la conjoncture économique.

La direction insiste sur les conditions de détention optimales dans cet établissement ouvert le 12 décembre 2008. Etablissement appartenant au nouveau programme de construction d'établissements (ex : emprisonnement individuel ou à deux par cellule, douche intégrée dans la cellule, quartier des arrivantes – cellule individuelle).

Dès leur arrivée, une évaluation des vulnérabilités des détenu(e)s est effectuée :

• L'établissement de Saint-Denis est d'ailleurs labellisé par l'organisme certificateur (AFNOR) pour l'accueil des détenus sur les 3 quartiers (femmes / majeurs / mineurs). La phase d'accueil dure une semaine.

Il est remarquable que le Centre de Saint-Denis soit labellisé pour ses 3 quartiers. Concrètement, cela signifie que l'établissement respecte les règles pénitentiaires européennes d'accueil des détenus.

• Par ailleurs, il s'agit d'un établissement pilote pour la prévention du suicide.

<u>Instrument de cette évaluation</u> — Pendant la semaine d'accueil, les détenus rencontrent une équipe pluridisciplinaire d'observateurs (direction de l'établissement, éducation nationale, service santé, service psychologique, service de la détention et de l'exécution de la peine) qui vont devoir effectuer des recoupements à partir de leurs observations pour cerner la personnalité du détenu. Il s'agit de mieux préparer le projet d'exécution de la peine. Ces professionnels peuvent partager les informations qu'ils détiennent dans le cadre d'un partage de secret professionnel.

Spécificités liées au quartier des femmes :

Accouchement de femmes incarcérées enceintes.

Un cas de figure s'est présenté. Travail actif du SPIP pour permettre une sortie rapide de cette mère associé à la clémence des magistrats.

♦ Volonté de préserver les liens familiaux (3 parloirs d'une heure par semaine / taux de parloirs familiaux important) mais le plus souvent les liens familiaux se détendent malgré tout.

Impact positif de l'incarcération sur ces situations de précarité ?

• L'incarcération est parfois un vecteur de sortie de la précarité (nouveau départ). Elle offre un cadre de référence que les détenu(e)s n'avaient peut-être plus / pas à l'extérieur. Elle marque la fin de l'errance et offre une protection = Image de la prison mère nourricière et maternante (prise en charge complète) mais pas attrayante.

(Analyse confortée par la réponse aux questions 6 et 7 de notre questionnaire : près de la moitié des personnes interrogées considèrent que l'incarcération n'est pas en soi une situation d'exclusion mais peut au contraire permettre une sortie de l'exclusion – Cf. annexe).

• Parfois, une rupture des liens avec l'entourage est nécessaire.

ex – question des refus par le directeur des permis de visites entre conjoints violents dans un premier temps – alors même que ces parloirs sont sollicités par les 2 intéressés – avant d'envisager dans un second temps un parloir sous tutelle.

2°-Rencontre avec les femmes détenues :

- ♦ Les femmes détenues rencontrées ont souhaité insister sur les grandes différences existant entre leur parcours de vie antérieur, la manière dont elles vivent l'incarcération (différence importante entre les femmes condamnées à de courtes peines et à de longues peines qui se côtoient), leur perception de la sortie (certaines ont un projet, pour d'autres les choses sont encore floues).
- ♦ Certaines d'entre elles se sont exprimées d'abord timidement puis volontiers, d'autres sont restées silencieuses. Leur participation à la rencontre avait été « imposée » par la direction pour qu'elles soient informées sur notre démarche mais elles demeuraient libres de s'exprimer ou pas. Leur choix a naturellement été respecté.
- \rightarrow Pas de profil uniforme (même constat que pour les femmes se livrant à la prostitution, alcooliques ou toxicomanes). Impossible de raisonner par catégorie.
- lacklose Certaines de ces femmes ont insisté sur le manque de repères donnés aux enfants, sur la place de la femme et le respect qui lui est dû (ex il n'est pas normal de battre et de se faire battre). Elles ont stigmatisé un problème d'éducation qui conduit souvent dans un second temps à rechercher des limites, à vouloir prendre l'avantage sur l'autre (conjoint ou même parent).

Relation de soumission dans laquelle on enferme la femme (ex – témoignage d'une femme juive qui explique l'influence de la religion juive sur la place de la femme / l'homme est mis en avant). Chaque fois, ces femmes insistent sur le fait qu'il ne faut pas généraliser... d'autres peuvent vivre différemment l'impact de la religion, de l'éducation familiale, etc.

- ♦ Pour ces femmes, les violences interviennent souvent dans l'hypothèse d'un manque de communication, d'un manque d'argument, ce peut-être une façon de communiquer. Une différence est avancée entre la violence par jalousie / fusionnelle et la violence calcul / sadique / de domination.
- Face à une situation de violence, quelles peuvent être les solutions?
 - En parler : elles ne le font pas. La famille ne se mêle pas de la vie du couple.

- Partir apparaît comme la solution (plus que rester au domicile et faire partir l'autre) mais encore faut-il être prêt et se sentir soutenu. Question du logement et surtout de l'emploi à la sortie (ex : difficile pour les longues peines de trouver l'embauche qui leur permettrait d'obtenir une réduction de peine de 5 ou 4 dernières années : pas de proposition). Elles souhaiteraient que des logements et des emplois leur soient réservés mais font preuve de réalisme compte tenu de la conjoncture économique.
- Relativisation de la formation dans l'établissement pénitentiaire (ex : cours par correspondance : impossible de valider la partie pratique !).
- Parfois, la difficulté de ces femmes est accrue par le fonctionnement de l'institution judiciaire (ex : 2 jugements de condamnation mais avec 9 mois d'intervalle entre la fin de la 1^{ère} peine purgée et la 2^{ème} condamnation : que faire pendant ces 9 mois ? impossible de trouver un emploi. Replonger ?).
- Ces femmes attendent naturellement leur sortie avec impatience mais l'appréhendent également. Elles évoquent avec lucidité pour certaines la chance d'avoir été incarcérées pour être recadrées mais elles ont globalement peur du regard des autres.

PROPOSITIONS:

- 1. Exporter cette idée de pluridisciplinarité et de partage d'informations et de compétences pour une bonne appréhension des situations de précarité et une prise en charge adéquate.
- 2. Prévoir des centres d'hébergement / des logements sociaux en nombre suffisant et réservés aux ex-détenu(e)s pour pouvoir gérer de manière satisfaisante leur sortie et leur réinsertion.
- 3. Regret par rapport à l'absence d'intervention de la PMI dans l'établissement pénitentiaire.

Hypothèse qui s'est présentée par le passé d'une femme accouchant en prison. Question de la prise en charge de son enfant. L'enfant n'est pas un détenu. Améliorer la collaboration entre les services.

4. Soutenir toutes les actions menées *intra muros* et qui participent à la réinsertion future.

Formation + rôle important du relais enfant/parent qui amène les enfants à leurs mères (et pères) dans le cadre des parloirs.

5. **Problème de la prise en charge au dehors. Assurer un continuum dans l'aide.** Rupture par rapport à la vie *intra muros*. Les ex-détenues sont livrées à ellesmêmes (valable pour les hommes également).

§ 3 – LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES :

- Témoignage spontané d'une participante à l'atelier, ancienne femme battue (réunion n°1). Elle insiste sur ce qui lui a manqué : quelqu'un susceptible de lui faire exprimer ce dont elle avait besoin (besoin de sécurité, besoin d'une raison de vivre). Elle restait avec son compagnon violent pour combler ces besoins qu'elle n'avait pas exprimés.
- -Témoignage de Christine (réunion $n^{\circ}3 V$. $1^{\text{ère}}$ partie).
- Témoignage de femmes incarcérées (entretien privé V. 2ème partie, § 2).

La situation des femmes victimes de violences conjugales a suscité de nombreuses observations et posé diverses questions :

- ♦ Difficulté sous-jacente car ces femmes restent souvent longtemps dans le silence.
- ♦ Difficulté liée à la recherche d'un interlocuteur : elles ne savent pas où et à qui s'adresser. Pourtant, des dispositifs existent mais ne sont visiblement pas connus de tous.
- Ces femmes victimes de violences conjugales expriment un besoin d'anonymat pour s'en sortir (changement de ville, d'environnement).
- ♦ Ce qui les empêche de partir : les enfants, le manque de moyens, la religion, la peur du regard des autres.
- ♦ Difficulté de preuve de ces violences s'agissant de violences psychologiques ou verbales.
- Question de l'état de santé mentale du partenaire violent (*Cf. évocation des travaux réalisés sur l'état mental à la Réunion*).
- ♦ Question de la récidive et de la peur de représailles (Cf. témoignages faisant part du scepticisme concernant l'efficacité du bracelet électronique proposé pour prévenir les violences conjugales. Il est facile de passer outre).

PROPOSITIONS:

- 1. Elargir la communication sur les systèmes déjà en place (n°115, Conseil Général).
- 2. **Allonger la durée de la prise en charge** (accueil 3 jours et après ?)
- 3. **Se donner les moyens d'éloigner ces femmes victimes de violences** (billets d'avion ex. de Salazie ; logements d'urgence réservés Ne pourrait-on pas prévoir un pourcentage de logements sociaux réservés ?)
- 4. **Trouver des financements** (Problème de l'épuisement des budgets dès le 1^{er} trimestre).

§ 4 – LES FEMMES ENCEINTES ET REPRODUCTION DE SCHEMAS DE VIE ?

Le constat est fait que tout commence souvent dans le ventre de la mère : alcool, toxicomanie, stress.

♦ Comment lutter contre « la réplique » c'est-à-dire la vie programmée avant la naissance ? Comment lutter contre la transmission transgénérationnelle de la précarité ?

(Analyse confortée par la réponse à la question 2 de notre questionnaire : pour 77% des personnes interrogées, la notion d'héritage transgénérationnel ne fait pas de doute – Cf. annexe)

- ♦ Comment aider certaines femmes à maîtriser leurs grossesses à répétition ? Difficulté à accéder à la contraception pour certaines femmes.
- S'interroger sur les raisons qui font qu'elles ne prennent pas une contraception : question des moyens financiers, question de culture, question de l'isolement, question de l'incapacité de la femme à s'astreindre à la prise du contraceptif, etc.
- ♦ Comment profiter de la grossesse pour identifier les situations de vulnérabilité futures ?
- ♦ La question de la place du père a été évoquée. Des témoignages ont fait état de la souffrance des pères lors des séparations et de leur sentiment d'être trop souvent déboutés de leurs droits parentaux. Il semble indispensable d'associer les pères le plus tôt possible à la vie et à l'éducation de leur enfant et de garantir l'équilibre et la répartition des rôles.

PROPOSITIONS:

- 1. Ne pas culpabiliser les femmes qui ne peuvent pas être de « bonnes mères » en ce qui concerne l'éducation du fait de l'absence de tout modèle. Elles aiment leurs enfants. Il faut les aider.
- 2. Les entretiens pendant la grossesse (4^{ème} mois) doivent permettre la mise en évidence des facteurs de vulnérabilité.
- 3. Anticiper les grossesses par une école à la parentalité ce qui devrait permettre d'associer les pères aussi souvent que possible.
- 4. Faciliter et adapter l'éducation à la contraception pour les femmes
- 5. Travailler à dissocier la sexualité et le fait d'avoir des enfants.
- 6. Equilibrer les places du père et de la mère au sein de la cellule familiale en associant le père au suivi de la grossesse ainsi qu'à l'éducation de l'enfant.
- 7. Création d'une « école des parents ».

§ 5 – L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE :

L'enfance et l'adolescence semblent être les moments clés pour prévenir les dérives futures.

- ♦ Caractère déterminant de la scolarité. L'école doit rester le 1^{er} moyen de lutte contre la précarité (*tout se joue dès les petites classes*).
- Difficultés concernant les jeunes « des hauts » : Problématique spécifique : la scolarité est la plupart du temps interrompue en 3^{ème} (la peur de partir « sur le littoral » ou en « métropole » fait barrage à l'accès à l'enseignement supérieur).
- L'information autour de la mobilité est insuffisante. Par ailleurs, si l'aide financière existe pour les départs (sous réserve d'une interrogation autour de la possibilité de revoir le planning des bourses et des aides à la mobilité), l'accompagnement fait défaut. Quand les départs ont lieu (pour la métropole ou ailleurs) il n'y a pas de soutien ni de suivi du jeune. Souvent il y a un retour car la famille et/ou le jeune ne supporte(nt) pas l'éloignement.
- ♦ Dans les Hauts de l'île, le poids des traditions est prégnant et « enfermant » pour la jeunesse : la femme reste cantonnée au rôle de mère et la maison. La famille n'encourage pas à la poursuite d'études pour les jeunes filles (1ère grossesse et mariage très tôt).
- ♦ Problème de la crise d'adolescence associée à des conditions difficiles (familles d'accueil, foyers ou plus simplement problèmes de couple des parents). Sentiment de rejet et perspectives d'avenir inquiétantes + adolescents souvent influençables. Les jeunes demeurent insuffisamment écoutés à une période charnière. Pas/peu de dialogue avec les parents. Parfois, incapacité des parents, même vigilants, à donner ce que le jeune attend. On retrouve la même problématique d'isolement (*impossible de trouver la personne à qui parler*).
- Question du suicide des adolescents. Vulnérabilité qui n'est pas attachée à une catégorie sociale. Population à risque à ne pas négliger.
- ♦ Difficulté chez les étudiantes : Certes, elles bénéficient des bourses mais d'autres problèmes se posent comme les grossesses précoces, les mariages arrangés conduisant à des interruptions d'études, à la prise en charge d'un membre de leur famille sur leurs ressources.
- ♦ Cruel manque d'éducation. Pour beaucoup de jeunes, la jalousie est une preuve d'amour. Problème du schéma amoureux proposé par les médias. Grande pauvreté amoureuse. Découverte de la littérature souvent tardive lorsqu'elle intervient.

L'éducation sexuelle est certes abordée dans les collèges et lycées mais l'approche demeure trop technique. L'amour repose aussi sur des sentiments.

PROPOSITIONS:

1. **Au collège et au lycée** : il s'agirait d'envisager une prévention au sein même des établissements scolaires (collèges, fin du primaire). Ce dispositif concernerait tous les enfants. L'idée sous-jacente est de se baser sur les jeunes, prévenir les difficultés émotionnelles, familiales, affectives et leur apporter l'aide la plus précoce possible. Il convient de leur apporter des outils de communication.

Concrètement, il conviendrait de créer une « école des adolescents » et de :

- a. Provoquer un moment d'écoute régulier (*a minima*, chaque année) avec un adulte professionnel (psychologue, infirmière ou médecin…).
- b. Faciliter un moment d'échange : par l'instauration de groupes de parole entre adolescents. Matérialiser des espaces et des temps de parole.
- c. Démocratiser les maisons d'adolescents qui sont souvent perçues comme des structures pour les élites en les rattachant à l'école.
- d. Proposer une approche pluridisciplinaire de l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires : non seulement une approche médicale par l'infirmière scolaire mais y ajouter une dimension juridique, psychologique et sociologique en vue de responsabiliser les jeunes et de leur donner une approche globale des relations amoureuses.
- e. Favoriser, pour les jeunes de la Réunion des Hauts, les voyages de découverte en métropole et dans l'île afin de changer les représentations de la côte et de la métropole dans les familles.

2. Pour les enfants placés :

- a. Ecouter davantage les jeunes en foyer susceptibles de basculer à n'importe quel moment dans l'errance, la toxicomanie et/ou la prostitution.
- b. Eviter parfois les réintégrations dans la famille, les changements fréquents de foyers.
- c. Prévoir plus de souplesse et des systèmes relais après 18 ans.
- 3. **Prévoir un soutien psychologique pour les familles et les jeunes qui quittent l'île** pour poursuivre leurs études ou aller travailler en métropole ou à l'étranger (indispensable compte tenu de notre taux de chômage). Idée de suivi pour éviter les échecs souvent liés à un départ mal préparé et donc les retours.

§ 6 – LES FEMMES DU 3^{ème} ET 4^{ème} AGE :

Les difficultés rencontrées par cette population également exposée au risque de précarité ont suscité de nombreuses réactions et interrogations :

(Analyse confortée par la réponse à la question 5 de notre questionnaire – Cf. annexe)

- ♦ Question de l'isolement du fait de l'âge qui se cumule à la Réunion au problème de la conduite automobile.
- ♦ La solidarité familiale disparaît (abandon, manque de temps, maltraitance, détachement, éclatement de la cellule familiale). Difficulté à aller au devant de cette population.
- ♦ Solution du système de téléalarme. Gratuit pour ceux qui touchent l'APA, pour les autres : 35 euros/mois. Manière de combattre les conséquences dramatiques de l'isolement.

- ♦ Question de la politique en faveur des personnes âgées Moyens nettement insuffisants (ex: interrogations nombreuses autour de la disparition de l'ARAST).
- Question de la difficulté à gérer le budget familial. Question qui se pose avec une acuité particulière s'agissant des personnes âgées disposant de peu de ressources. Problématique à conjuguer avec celle de l'illettrisme et de l'analphabétisme.

La question du versement trop tardif des pensions de retraite a été abordée. Cependant, obtenir un versement plus tôt dans le mois (le 5 au lieu du 10) ne règlera pas le problème pour ceux qui ne parviennent pas à gérer leur budget.

La question du montant de ces minima sociaux [RMI avant 60-65 ans / RMV (revenu minimum vieillesse après 60-65 ans)]. Peut-on avoir moins que ces minima sociaux? (*V. témoignages en ce sens dans la salle*).

On peut alors s'interroger: Les personnes âgées font-elles valoir leurs droits? Manque d'information... en tout état de cause, l'information si elle est donnée parvient difficilement aux intéressés. Conseil à formuler à ces personnes: Ne pas hésiter à prendre attache auprès du service social de la Sécurité sociale.

- ♦ Problème du refus de certaines personnes âgées de solliciter une retraite complémentaire à laquelle elles pourraient pourtant prétendre si elles ont des ressources très basses. La raison de ce refus réside dans le fait que cette aide est récupérable sur la succession... d'où la volonté de ces personnes de ne pas amputer le patrimoine qu'elles souhaitent laisser à leurs enfants + parfois pression des enfants. Il semble important de communiquer autour du fait que cette aide n'est récupérable qu'au-delà d'un seuil.
- ♦ Question du forfait logement dans les minima sociaux. RMI versé à un célibataire environ 460 euros (dont 56 euros de forfait logement). Dénonciation du caractère trompeur de l'annonce faite du montant du RMI. Le forfait logement n'est en vérité donné qu'aux SDF. Il est refusé aux personnes bénéficiant d'un hébergement gratuit, d'une allocation logement ou propriétaires de leur logement. Reste donc 404 euros.
- ♦ Question du poids des dépenses de santé dans le budget des personnes âgées. Plafond d'accès à la CMU = 697,58 euros (*Cf. témoignage de la salle une retraitée percevant près de 700 euros à qui on aurait refusé la CMU déclare consacrer de l'ordre de 80 euros par mois aux dépenses de santé)*.
- \rightarrow La difficulté dans la gestion du budget ainsi que l'illettrisme et l'analphabétisme sont des facteurs de précarité qui dépassent la question des femmes du $3^{\rm ème}$ et $4^{\rm ème}$ âge mais qui s'illustrent particulièrement s'agissant précisément de cette tranche d'âge.

PROPOSITIONS:

- 1. Créer une cellule d'écoute pour les personnes âgées (lien avec les travailleurs sociaux Cf. initiatives à Saint-Pierre et à Saint-Joseph).
- 2. Organiser des journées intergénérationnelles, des sorties et des clubs.
- 3. Dispositif d'« adultes relais » Solution à l'absence de mobilité à développer. Aller au-devant de ces personnes isolées. Envisager la création d'emplois dédiés à la création de liens entre les générations
- 4. Proposer la réalisation d'une enquête sur ce que deviennent ces personnes depuis la fermeture de l'ARAST ? Y a-t-il eu des mécanismes de substitution ?
- 5. Proposer une augmentation du revenu minimum vieillesse Proposition apparaissant raisonnable = 850 euros/mois.

(Précarité financière accrue compte tenu du surcoût de la vie à la Réunion).

- + Proposer un aménagement du versement du revenu minimum vieillesse et des pensions de retraite (envisager un versement échelonné/fractionné pour les personnes ayant des difficultés à gérer leur budget).
- 6. Proposer la gratuité du bracelet téléalarme pour les personnes âgées.
- 7. Exploiter l'idée de jumelage des écoles maternelles et des maisons de retraite.
- → Cette problématique va s'accentuer dans les années à venir avec le vieillissement de la population. Le bénévolat ne suffit pas, il faut que le mouvement soit impulsé et repris par des associations, des équipes mobiles.

§ 7 – LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE :

Cf. Témoignages et proposition supra concernant le RMI et RMV

Actions menées en direction de ces personnes. Exemple de la Commune du Tampon. De nombreuses initiatives : ouverture d'une épicerie sociale (paiement de 10% du prix seulement) + contrat d'accompagnement offrant une aide à la gestion du budget ; Vacances en famille à moindre coût ; Magazine à destination des personnes en difficulté recensant toutes les aides ; Maison d'accès au droit en création.

Efforts salués (Analyse confortée par la réponse à la question 1 de notre questionnaire : + de 60% des personnes estiment que les actions menées ont permis une amélioration – Cf. annexe) mais 3 problèmes principaux sont identifiés :

- La lourdeur de la procédure (sorte de parcours du combattant)... même si on peut comprendre la nécessité de filtrer les bénéficiaires pour cibler l'aide.
- Les personnes en situation de précarité vont rarement au devant de cette aide.
- Difficultés pour trouver un interlocuteur. Trop plein de législation mais rien ne change sur le terrain ou si peu. Nécessité pour une femme en difficulté de faire un scandale pour être écoutée et entendue (témoignage en ce sens).

PROPOSITIONS:

1. Prévoir des moyens d'aide itinérants pour aller au devant des personnes en situation de précarité. Idée de « bus d'accès au droit ».

Mobilité de l'aide indispensable compte tenu des particularités locales (communes étendues, hauts de l'île - « *les gens des hauts vivent dans un autre monde* », Salazie). Les maisons d'accès au droit et à la justice ne suffisent pas.

2. Combattre les lourdeurs du système – Besoin d'une réactivité immédiate face à ces situations de grande précarité.

Délais d'attente trop longs lorsque l'on sollicite une aide (1 ou 2 mois).

Travailler sur les procédures d'urgence.

3. Améliorer la lisibilité des dispositifs existants.

Beaucoup d'associations. Peu d'informations parviennent à ceux qui en ont besoin. Des doublons dans les champs d'intervention de ces associations. Regrouper, fédérer les associations (*Cf. en ce sens démarche entreprise pour les violences faites aux femmes à généraliser*). Etablir un schéma clair des associations. Gratuité de l'information et du soutien. Prévoir une information en créole (spécificité de la Réunion qu'on ne peut ignorer s'agissant de personnes en situation de précarité).

§ 8 – LE REGARD DE LA JUSTICE SUR LES SITUATIONS DE PRECARITE :

Entretien M. Patrice CAMBEROU, Procureur près le TGI de Saint-Pierre Réunion – Mercredi 14 avril 2010.

M. CAMBEROU nous livre son expérience et sa vision de juriste pénaliste, de praticien magistrat (précédemment expérience de juge aux affaires familiales).

Définition de la précarité en partant des symptômes.

La précarité est fréquente dans les dossiers qui sont présentés à la justice.

Observation de différentes formes de précarité :

- Précarité liée aux origines / aux moyens = Pauvreté économique
- Précarité intellectuelle = Compréhension limitée
- Précarité liée au manque d'éducation et de culture

Observation de différentes discriminations :

- Discrimination / aux situations sociales
- Discrimination / aux femmes, aux homosexuels, aux personnes de couleur.

La précarité serait alors un état de faiblesse compte tenu des préjugés de la société ou compte tenu du poids du vécu de l'individu.

Difficile de parler du regard de la justice. Les juges sont des individualités.

Globalement leur regard a beaucoup évolué. Leurs capteurs sont en éveil face à ces situations de précarité pour comprendre la personnalité.

Attention – le ressenti du justiciable (la façon dont il pense que le juge a perçu son affaire) est souvent différent du ressenti du magistrat. La compréhension du magistrat ne s'exprime pas par la compassion.

Par ailleurs, le procureur intervient lui en début de chaîne.

Il connaît la situation et la personnalité des intéressés au travers ce que lui en dit l'enquêteur = traitement en temps réel des infractions.

Il n'a donc qu'une connaissance indirecte des faits au moment où il choisit d'orienter les dossiers (certaine opacité liée au nombre d'affaires). De l'importance de la formation des enquêteurs et de référents victimes investis dans les commissariats.

Une expertise (psychiatrique ou psychologique) est demandée si une anomalie mentale est détectée. Le coût de ces expertises est considérable (1^{er} poste de dépense du budget « frais de justice »).

Pas d'enquête sociale au pénal sauf pour les violences conjugales – préoccupation locale (enquête sociale systématique pour pouvoir apporter une réponse nuancée).

PROPOSITIONS:

- 1. Regret concernant un engagement pris par le Conseil Général et qui n'a pas été honoré : l'intégration dans les commissariats et les gendarmeries de travailleurs sociaux.
- 2. Amélioration des contacts Justice / Conseil Général et besoin d'un réseau de contacts. Difficulté à trouver des interlocuteurs disponibles et permanents (travailleurs sociaux). Manque de lisibilité des dispositifs. Manque de personnel affecté à telle ou telle problématique.

III^{EME} PARTIE – SYNTHESE DES PROPOSITIONS:

Les situations de précarité sont multiples, la détresse et la souffrance sont aiguës et souvent chroniques. On peut progressivement identifier les périodes cruciales de transition :

- Enfance / adolescence
- 1^{ère} parentalité
- 3^{ème} et 4^{ème} âge.

Une problématique transversale – celle de la définition de l'expression « s'en sortir » :

- Cette expression renvoie à une problématique individuelle. Il s'agit alors de retrouver une joie de vivre, une envie de bien-être. Mais il est difficile de trouver seul des solutions.
- Cette expression renvoie également à une problématique de société. Les choix de société n'amènent-ils à des conséquences de plus en plus graves, à des exclusions plus radicales ? Réfléchissons sur nos choix de société. Il semble indispensable de sortir les situations précaires de l'anonymat, de ne plus marginaliser les états précaires.

Il existe des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, le monde associatif mais ces dispositifs apparaissent insuffisants.

L'objectif est non seulement d'aider les femmes en situation de précarité mais aussi et surtout d'essayer de prévenir la précarité. Construire un projet à long terme. Les travaux ont insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à donner des aides plus substantielles pour développer la prévention plutôt que de se contenter de donner des aides *a posteriori*. Les avantages économiques de la prévention de la précarité sont nombreux.

Le problème ne vient pas forcément d'un manque de volonté politique. Il faut prendre en considération les difficultés spécifiques à la Réunion – le taux de chômage et les priorités qui en découlent. Ces propositions souhaitent contribuer à guider le choix et les orientations du politique.

PROPOSITION $N^{\circ}1$ — Pérenniser la démarche d'analyse et de repérage des vulnérabilités / des situations de précarité =

1. **Proposer la création d'un observatoire des vulnérabilités** dans le but de :

- a. Aider les populations marginalisées à parler,
- Le but est de changer le regard de la société par rapport à ce qui reste des tabous (question des femmes prostituées, des femmes incarcérées). Les associer aux dispositifs mis en place pour en faire des actrices de leur sortie de crise.
- b. Prendre le contrepied des « histoires de famille » et du « fatalisme de certains professionnels »,
- c. Développer des outils d'approche expérimentaux et innovants des situations de précarité,
- d. Métisser les identités professionnelles. Cellules pluridisciplinaires de signalement à généraliser au-delà de l'enfance. Mais attention : préserver la proximité, le lien (Cf. adultes relais).

2. Proposer une <u>analyse des vulnérabilités</u> (bilan aux étapes clef) :

a. à la préadolescence avant de laisser le jeune prendre ses responsabilités d'adulte : un constat et un suivi après constat – suivi à long terme nécessaire (// avec les visites pré et post natales). 10/14 ans apparaît comme une tranche d'âge très vulnérable. Développer la prévention auprès de ces personnes. Ne pas juger ces jeunes parfois en difficulté ou déficients mais les aider. Intervention en amont pour éviter la reproduction de schémas de vie,

b. durant la grossesse (entretien du 4^{ème} mois),

c. auprès des personnes du 3ème et 4^{ème} âge en lien avec les mairies (réseau de proximité).

<u>Attention</u> — L'observatoire proposé doit avoir pour champ d'investigation <u>les vulnérabilités</u> dans leur ensemble dès lors qu'il apparaît que c'est le plus souvent une conjonction de facteurs de vulnérabilité qui fait basculer dans la précarité. Son champ d'investigation est donc volontairement défini de manière plus large que celui de l'Observatoire sur les violences faites aux femmes envisagé dans la loi en cours d'adoption sur la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes (adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée Nationale le 25 février 2010, transmise au Sénat).

PROPOSITION $N^{\circ}2$ — Se doter d'outils de lutte contre les vulnérabilités / les situations de précarité :

Le mot d'ordre est d'aller au devant des situations de précarité!

(Proposition confortée par la réponse à la question 10 de notre questionnaire : + de 90% des personnes interrogées estiment qu'il faut continuer à aller au devant de ces personnes en situation de précarité quand bien même elles refuseraient a priori une aide – Cf. annexe)

1. Créer une école des parents pour prévoir un soutien à la parentalité :

Rétablir la place du père pour rééquilibrer la cellule familiale mais aussi et plus généralement rétablir la place des parents. Pour ce faire, envisager la création d'une structure – l'école des parents adossée aux écoles, collèges et lycées. Intervention d'enseignants, de médecins, etc.

Actuellement, les parents en difficultés éducatives sont pris en charge par les services sociaux mais l'intervention se fait souvent trop tardivement et les professionnels de l'aide sociale ont peu de moyens. Il faut agir en amont et mettre en place des actions d'aide à la parentalité.

Il s'agirait aborder régulièrement (1 fois/mois) des thématiques autour de la parentalité avec les parents (surtout dans les hauts de l'île) au moment de la sortie des classes.

Travail en partenariat avec l'Education Nationale (partenaire à associer).

2. Créer une <u>école des adolescents</u> pour aller vers les jeunes.

Là encore, cette structure pourrait être adossée aux écoles, collèges et lycées.

Créer des groupes et des occasions de paroles + Proposer une approche pluridisciplinaire de l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires : Associer à l'approche médicale faite par l'infirmière scolaire une dimension juridique, psychologique, sociologique et littéraire en vue de responsabiliser les jeunes et de leur donner une approche plus globale des relations amoureuses incluant l'idée de respect de l'autre.

3. Préconiser une <u>coopération</u> <u>des différents professionnels</u> ayant en charge les situations de précarité. <u>Tisser des réseaux</u> et pour ce faire <u>améliorer la lisibilité</u> des dispositifs existants.

Etablir un schéma clair des différents acteurs de la lutte contre les situations de précarité à destination des personnes vulnérables et des professionnels. Identifier des interlocuteurs.

Gratuité de l'information et du soutien. Prévoir une information en créole (exigence qu'on ne peut ignorer s'agissant de personnes en précarité).

Promouvoir la collaboration des associations et des différents acteurs.

Repenser la collaboration entre les Services de l'Etat et les associations.

4. <u>Combattre les lourdeurs du système</u>. <u>Besoin d'une réactivité immédiate</u> face à une situation de grande précarité.

Délais d'attente trop longs lorsque l'on sollicite une aide. Travailler sur les procédures d'urgence en s'inspirant des dispositifs mis en œuvre à l'occasion du « plan canicule ». Solidarité de tous + réactivité immédiate. Généraliser ces actions et mécanismes au-delà du cas ponctuel des épisodes de canicule.

- 5. Proposer la formation des personnels des associations, des services sociaux et municipaux, mais également des policiers et gendarmes à la médiation. Clef pour entrer en contact avec la personne en situation de vulnérabilité.
- 6. Faciliter l'accès à l'aide offerte aux personnes en situation de précarité par des dispositifs itinérants. Idée de bus d'accès au droit. Mobilité de l'aide indispensable compte tenu des particularités locales (communes étendues, hauts de l'île). Les maisons du droit et de la justice constituent certes une avancée mais restent encore trop éloignées des gens.
- 7. Prévoir des aides ponctuelles et adaptées pour les personnes qui souhaiteraient sortir de situations de précarité.

ex : un pourcentage de logements sociaux réservé pour les hypothèses de violences conjugales ou les réinsertions post-incarcération, des billets d'avion pour permettre le nouveau départ du conjoint victime de violences conjugales.

8. Proposer une augmentation du revenu minimum vieillesse.

Proposition apparaissant raisonnable dans les DOM = 850 euros/mois.

Proposer un aménagement du versement du revenu minimum vieillesse et des pensions de retraite (envisager un versement échelonné/fractionné pour les personnes ayant des difficultés à gérer leur budget).

NB – Proposition pouvant être généralisée pour les autres aides sociales versées aux femmes en situation de précarité ayant des difficultés à gérer leur budget.

9. Susciter l'entraide intergénérationnelle. Implication des personnes plus âgées pour épauler les jeunes et leur transmettre des repères et une expérience. Créer une catégorie intermédiaire entre les actifs et les inactifs. Ce pourrait être une contrepartie permettant d'augmenter le minima vieillesse tout en sortant les personnes âgées de l'isolement et du désœuvrement + développer l'idée de jumelage écoles maternelles / maisons de retraite.

ANNEXE - RESULTATS DU QUESTIONNAIRE ETATS GENERAUX DE LA FEMME / ATELIER 1 : Femmes et précarité

A.LE QUESTIONNAIRE:

Homme Femme Age 18/28 28/40 40/50 50/60 60/70 70 et +

La précarité est due à un ensemble de vulnérabilités qui fragilisent le quotidien d'une personne ; cette insécurité (pour accéder à l'éducation, à un emploi, à un logement ou aux soins), plus ou moins importante selon les situations, peut alors conduire à l'exclusion (non respect des droits fondamentaux).

- Pensez vous qu'actuellement les femmes à la Réunion soient plus protégées de la précarité qu'elles ne l'étaient par le passé? OUI - NON
- Pensez-vous qu'une personne ait plus de risque de basculer dans la précarité et l'exclusion si sa mère / son père y étaient eux-mêmes ? OUI - NON
- A la Réunion pensez vous qu'il soit plus facile pour une femme de connaître une situation précaire que pour un homme ? OUI - NON
- Choisissez parmi les propositions suivantes, les 5 situations qui 4. peuvent, selon vous, conduire les femmes à la précarité.
 - Perte d'emploi ou difficulté d'accès à l'emploi a.
 - Problèmes de couple b.
 - Problèmes de santé C.
 - d. Faible niveau scolaire
 - Grossesse non désirée e.
 - f. Parentalité précoce
 - Alcool, drogues
 - Problèmes de logement
 - i. Violences (viols, abus sexuels, agressions...)
 - i. Racisme
 - Isolement social et familial k.
 - I. Fatalisme des professionnels
- Pensez-vous qu'aujourd'hui les femmes du troisième et quatrième âge soient suffisamment prises en compte et protégées ?

OUI - NON

- En ce qui concerne les femmes incarcérées. 6.
- pensez-vous qu'il s'agisse avant tout d'une situation d'exclusion? a. OUI - NON
- ou au contraire le moyen pour elles de se réinsérer voire d'être protégées?

OUI - NON

7.	A la Réunion, pensez-vous qu'il soit plus difficil	e pour	une fem	me de
sortir	ir d'une situation de précarité ou d'exclusion que pour	un hor	nme?	
	OUI - NON			

8. Quels sont les 3 interlocuteurs (personnes ou institutions) privilégiés vers lesquels vous orienteriez une femme en situation de grande précarité ou d'exclusion ?

-

9. Pensez vous qu'un changement de regard de la société sur les femmes en situation de précarité (toxicomanes, prostituées...) peut les aider à s'en sortir ?

OUI - NON

- 10. Faut-il que les professionnels du social continuent d'aller à la rencontre des femmes en situation d'exclusion sociale si elles refusent d'être aidées ?
 OUI NON
- 11. A La Réunion qu'est ce qui, d'après vous, aide le mieux les femmes à sortir de la précarité
 - a.la religion
 - b.le mariage
 - c. la solidarité familiale
 - d. les aides de l'état
 - e.le travail
 - f. autres:

Merci pour votre participation.

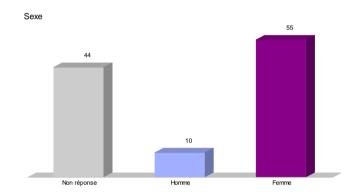
B. RESULTATS DES QUESTIONNAIRES:

La définition de la précarité, retenue de façon consensuelle, est la suivante :

La précarité est due à un ensemble de vulnérabilités qui fragilisent le quotidien d'une personne ; cette insécurité (pour accéder à l'éducation, à un emploi, à un logement ou aux soins), plus ou moins importante selon les situations, peut alors conduire à l'exclusion (non respect des droits fondamentaux).

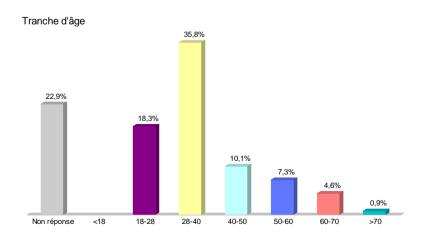
Nombre total de questionnaires recueillis : 109

Caractéristiques des répondants : Sexe



Le nombre de « non réponses » s'explique par le fait que la question se trouvait en marge du questionnaire et n'a pas toujours été vue par les répondants. Le nombre d'hommes déclarés se trouve, de ce fait, bien inférieur à celui des femmes.

Caractéristiques des répondants : Age

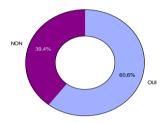


Même remarque que précédemment concernant le taux de non réponses.

On note que ce sont majoritairement des adultes de 18 à 40 ans qui ont participé à l'enquête.

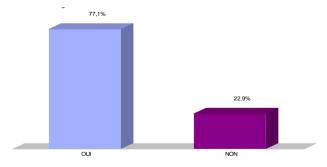
Les personnes de plus de 50 ans représentent environ 13% des répondants ce qui présente un intérêt particulier : en effet, celles-ci bénéficient du recul permettant d'évaluer s'il y eu ou pas une évolution de la précarité au féminin à la Réunion.

Question 1 : Pensez vous qu'actuellement les femmes à la Réunion soient plus protégées de la précarité qu'elles ne l'étaient par le passé ?



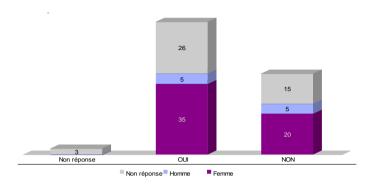
Le sentiment de la population va dans le sens d'une amélioration de la situation en ce qui concerne la précarité féminine. On évoque dans cette question l'idée de « protection » de la femme, ce qui fait donc référence aux dispositifs mis en place pour lutter contre la précarité.

Question 2 : Pensez-vous qu'une personne ait plus de risque de basculer dans la précarité et l'exclusion si sa mère / son père y étaient eux-mêmes ?



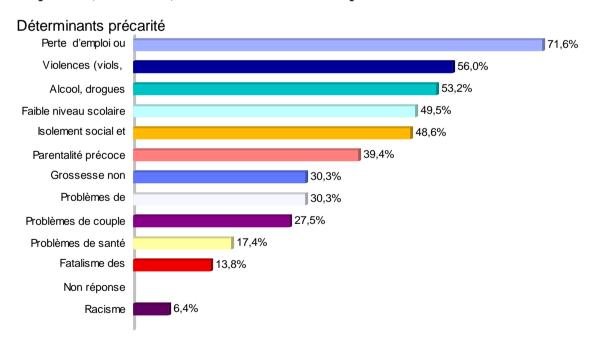
La notion d'héritage transgénérationnel semble ne faire aucun doute pour 77% des personnes interrogées.

Question 3 : A la Réunion pensez vous qu'il soit plus facile pour une femme de connaître une situation précaire que pour un homme ?



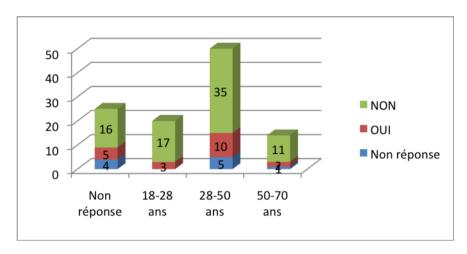
Une majorité de femmes considèrent que leur propre sexe connaît plus facilement la précarité; en revanche, les hommes sont équitablement partagés sur ce point de vue. En ce qui concerne les répondants dont le sexe n'est pas identifié, ils rejoignent la position des femmes.

Question 4 : Choisissez parmi les propositions suivantes, les 5 situations qui peuvent, selon vous, conduire les femmes à la précarité.



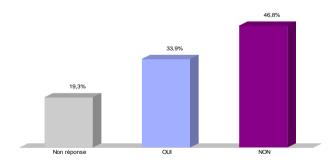
Les déterminants de la précarité féminine les plus fréquemment retenus sont la **perte** d'emploi, les violences, les addictions, le faible niveau scolaire et l'isolement social et familial. Aucun des facteurs de vulnérabilité n'a été écarté des choix ; le racisme est le motif le moins évoqué.

Question 5 : Pensez-vous qu'aujourd'hui les femmes du troisième et quatrième âge soient suffisamment prises en compte et protégées ?



Quelle que soit la tranche d'âge, la réponse est majoritairement négative ; « non, les femmes âgées ne sont pas suffisamment prises en compte et protégées ». C'est le point de vue de 70% des répondants de 28 à 50 ans ; ce pourcentage augmente avec l'âge des personnes interrogées : il atteint 78,5% au-delà de 50 ans.

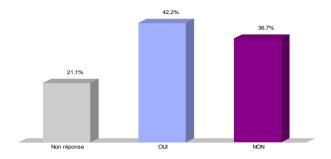
Question 6 a) : En ce qui concerne les femmes incarcérées, pensez-vous qu'il s'agisse avant tout d'une situation d'exclusion ?



1 répondant sur 5 ne se prononce pas.

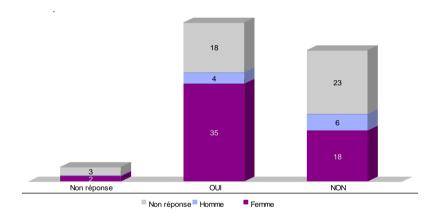
Près de la moitié des personnes interrogées ne considère pas que l'incarcération soit une situation d'exclusion.

Question 6 b) : Ou, au contraire, l'incarcération est-elle le moyen pour ces femmes de se réinsérer voire d'être protégées ?



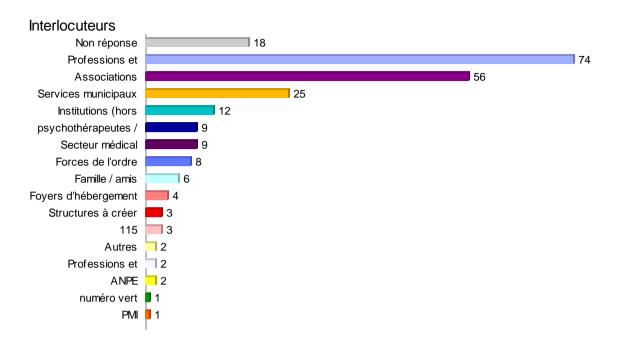
Le taux de réponses à cette question confirme la position des répondants : l'incarcération est considérée comme susceptible de protéger puis de réinsérer les femmes.

Question 7 : A la Réunion, pensez-vous qu'il soit plus difficile pour une femme de sortir d'une situation de précarité ou d'exclusion que pour un homme?



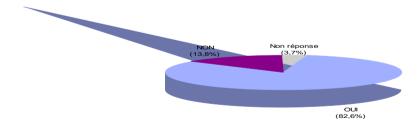
Près de 64% des femmes considèrent qu'il leur est plus difficile de sortir de la précarité que les hommes. Les hommes, quant à eux, ont un point de vue proportionnellement opposé.

Question 8 : Quels sont les 3 interlocuteurs (personnes ou institutions) privilégiés vers lesquels vous orienteriez une femme en situation de grande précarité ou d'exclusion ?



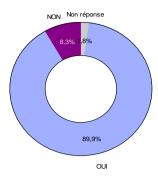
Ce sont essentiellement vers les **professions et services sociaux (dont le Conseil général), les associations et les services municipaux** que vont les réflexes d'orientation de la population interrogée. Notons que 18 personnes sur les 109 interrogées n'ont pas de réponse à cette question et ne seraient donc pas à même d'orienter une femme en situation de précarité. Ceci soulève le problème du manque d'information et de lisibilité des prérogatives de chaque acteur et organisme.

Question 9 : Pensez vous qu'un changement de regard de la société sur les femmes en situation de précarité (toxicomanes, prostituées...) peut les aider à s'en sortir ?



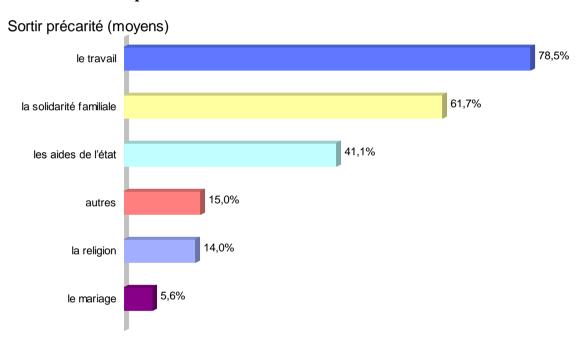
De façon massive, les répondants incriminent le regard de la société qui enferme les femmes au lieu de les aider à s'en sortir. 82% des personnes interrogées font ainsi référence à la notion de solidarité sociétale.

Question 10 : Faut-il que les professionnels du social continuent d'aller à la rencontre des femmes en situation d'exclusion sociale si elles refusent d'être aidées ?



90% des répondants considèrent que le professionnel aidant doit passer outre le refus de la personne à être aidée.

Question 11 : A La Réunion qu'est ce qui, d'après vous, aide le mieux les femmes à sortir de la précarité



Le travail reste, de loin, le meilleur moyen de sortir de la précarité pour une femme. Viennent ensuite, selon les personnes interrogées, la solidarité familiale et les aides de l'état.

Parmi les « autres » moyens proposés, il est fait référence à la formation, la revalorisation de soi et le sport, entre autres suggestions.



Atelier 2 : Femmes et Economie

Marianne BOSSON - Présidente	Chef d'entreprise – Chargée de mission d'EFOIR
Olivier CHOPIN - Vice-président	Avocat
Joëlle MAZEL - Rapporteur Rédactrice	Vice-présidente de R€AGIR
Christelle CHATILLON - Rapporteur	Chef d'entreprise
Cindy BENARD - Rapporteur	DRH
Fabienne RUBIRA - Rapporteur	CHANCEGAL
Sabine KALFLECHE - Rapporteur Rédactrice	Commissaire enquêteur
Véronique TILIN -Rapporteur	Chef d'entreprise
Rédactrice	-
Claire BOULE - Rapporteur Rédactrice	Terres de Projets
Yannick GAZAR - Rapporteur	Cadre AFPDS

Les travaux de cet atelier ont été menés sous la responsabilité de Marianne Bosson assistée d'une équipe de femmes volontaires qui ont assuré les rapports des quatre réunions publiques durant lesquelles la parole a été donnée aux femmes.

15 entretiens individuels ont été réalisés grâce à l'accueil favorable que cette thématique a suscité.

Ce rapport est le fruit de la mise en commun des comptes-rendus des réunions et entretiens, additionné des contributions reçues. Les 50 questionnaires soumis sans distinction qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes ont été dépouillés par Véronique Tilin. Ont participé à la rédaction de ce rapport Joëlle Mazel, Sabine Kalflèche et Claire Boulé.

Dans l'ensemble, nous avons pu confirmer dans notre département un constat d'inégalité en défaveur des femmes sur le plan économique et souvent la persistance de situations précaires démontrant leur très faible autonomie financière.

Le constat général est que les femmes rencontrent de nombreux freins à leur insertion et à leur épanouissement dans le monde professionnel.

Après avoir analysé la situation des femmes chefs d'entreprise et parallèlement celle des femmes salariées, nous nous sommes efforcées de recueillir tous les avis qui nous ont été livrés et qui convergent vers cet état des lieux, ainsi que toutes les pistes identifiées qui tendront vers une amélioration de cet état.

Notre travail est donc étayé de « paroles de femmes et d'hommes » que nous avons rapportées le plus fidèlement possible.

I – Freins rencontrés par toutes les femmes

A) Freins culturels

Ils sont en premier lieu d'ordre culturel, reflet d'habitudes persistantes dans les représentations des rôles des femmes et des hommes à la Réunion. Bien que multiculturelle la société réunionnaise se dessine en un schéma encore lourd de rigidité quant au rôle économique des femmes à tout âge ainsi que leur place dans le milieu du travail.

Plus de 1/3 des personnes interrogées répondent que la faible culture d'entreprise à La Réunion est un frein à la parité homme/femme. Pour 1/4 d'entre elles, cela est dû au machisme et 1/3 de ces personnes déclarent que les préjugés jouent en la défaveur de la femme.

Trop de jeunes filles n'ont pas l'exemple du travail comme solution à la sortie de la précarité.

Propos recueillis:

- « un facteur « peur » bloque l'évolution de la femme : freins culturels par rapport au schéma familial et à la place que doit avoir la femme dans ce schéma... »
- ullet « c'est une croyance féminine de dire que la femme n'a pas la même place que l'homme dans le monde économique ... »
- « Les femmes elles-mêmes doivent faire attention à la façon dont elles éduquent leurs enfants : elles doivent éduquer de la même façon les garçons et les filles. »
- « [...] nous souhaitons créer plus tard notre entreprise [...] nous savons que ce sera difficile, car à priori, une femme chef d'entreprise n'est pas crédible. »
- « Les femmes n'ont pas moins d'ambition que les hommes mais leurs ambitions sont différentes, elles cherchent la réussite, pas le pouvoir. »
- « La politique est le dernier bastion appartenant aux hommes. »
- L'isolement des Hauts et des cirques est une spécificité géographique locale. Ceci peut constituer un obstacle supplémentaire à l'évolution des mentalités.

- « [...] les femmes ne sont pas habituées à assister à des réunions, ceci leur apparaît comme une perte de temps [...] donc l'information et l'échange avec et entre elles sont peu développés. »
- « ... certaines familles préfèrent se payer un 4x4 plutôt que d'envoyer leurs filles faire des études ... »
- B) La difficile articulation entre la vie professionnelle et la vie de famille

Ce sont ici principalement les femmes qui rencontrent tous les problèmes liés à la garde des enfants ; on constate l'insuffisance des services aux familles notamment le manque de mode de garde et l'insuffisance de la variété de l'offre de garde. De plus, la monoparentalité est majoritairement féminine.

Ce handicap n'encouragera pas les femmes à se lancer dans l'entreprenariat par exemple.

73 % des personnes interrogées ont affirmé que les solutions existantes de prise en charge des enfants sont insuffisantes dans le département.

Pour 40,9% des personnes interrogées, le manque de structure d'accueil est signalé, et près de 1/3 indique un manque de crèches.

La majorité d'entre elles signale un besoin de création de crèches, l'organisation d'études surveillées après la classe, plus de transports scolaires et de formation de personnel agréé à domicile.

• Propos recueillis:

• « ...certains hommes qui ne travaillent pas se délestent tout de même sur leur femme qui travaille lorsqu'il s'agit de s'occuper des enfants. »

C) L'orientation

Les jeunes filles et les femmes en général se dirigent vers des domaines et des filières traditionnellement féminines et souvent déjà surchargées.

Elles ne sont pas habituées à être sollicitées dans certains domaines.

Le manque d'information, de communication concernant l'orientation des filles vers des métiers techniques et TIC par exemple est flagrant.

L'apprentissage et la formation dans les filières scientifiques et techniques sont très peu investis par les filles.

La création d'entreprise n'est pas encouragée.

Pour près de 1/3 des personnes interrogées, il existe un manque d'information sur la diversité des métiers qui devrait être fait en milieu scolaire. Les formations proposées seraient déjà « directives ».

Pour 97,7 % des personnes interrogées, ce serait par manque d'information, et de modèle que les femmes se dirigent vers les mêmes secteurs d'activités. Elles auraient besoin d'exemples sur lesquelles elles pourraient s'identifier.

- « A Domenjod, centre pénitentiaire, les femmes incarcérées n'ont pas accès à la formation liée aux métiers du BTP et doivent se contenter du petit bricolage ... »
- « A La réunion, les femmes manquent de combativité et sont souvent résignées, le poids de la culture y est pour beaucoup ;
- 2 cas de figure dans la formation des femmes sont à prendre en compte :

- - Elles réussissent à l'école et font des études universitaires (12%), dans ce cas elles sont plus brillantes que les garçons et obtiennent des diplômes pas toujours exploités ?
- - Elles sont en échec scolaire et terminent bénéficiaires de l'API car dés la première grossesse. Avoir des enfants apparaît alors à leurs yeux la seule manière de s'affirmer socialement mais les conduit souvent au chômage.
- Le constat est donc mitigé, mais de manière générale, les femmes adoptent une attitude de résignation et de passivité favorisée par leur entourage. »
- « Les femmes et les hommes peuvent être complémentaires dans certains métiers qui apparaissent à priori plutôt masculins »

II - Freins rencontrés par les catégories de femmes étudiées

A - Femmes chefs d'entreprise

Elles sont peu nombreuses et celles qui se lancent rencontrent certains obstacles

1) Un nombre insuffisant

Elles représentent 25 % des entreprises du tissu économique réunionnais.

Elles sont majoritairement installées dans le commerce, 18 % d'entre elles sont dans l'artisanat et 2 femmes seulement dans le secteur industriel.

La faible représentation des femmes dans le tissu économique réunionnais (par rapport à la métropole) s'explique pour 1/4 des personnes interrogées par un manque de formation personnelle. Le manque de moyens financiers et une information insatisfaisante ont été évoqués ensuite à égal pourcentage, la culture locale ayant été citée à plusieurs reprises.

Ces chiffres démontrent qu'il est important de se former techniquement, mais également sur un plan personnel (développement personnel) afin d'accroitre la capacité de s'affirmer tant dans le monde professionnel que dans l'univers familial et culturel.

Si pour 80% des personnes interrogées, l'entreprenariat féminin représente une des solutions à l'économie en crise, elles ne peuvent illustrer cette réponse. Ça serait peut-être par une implication plus importante des femmes dans l'économie qu'elles pourraient le démontrer en créant leur entreprise malgré un contexte qui n'est pas favorable.

Pour 1/3 des personnes interrogées, la perception subjective de différences fondamentales entre l'homme et la femme (une manière différente de se représenter une situation), si elles étaient exploitées à travers la créativité, la combativité, la détermination et la prudence pourraient offrir une solution favorable à l'économie.

• Propos recueillis :

- « Je ne suis pas d'accord avec les 25% car de nombreuses femmes sont des prêtenoms. Il faut le dénoncer, notamment dans le BTP... »
- « Les femmes sont souvent conjointes-collaboratrices non-déclarées, au détriment de leur reconnaissance fiscale et sociale.»
- « Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas suffisamment encouragé ni mis en valeur par les services publics et les institutions d'aide à la création d'entreprise notamment.»
- « il existe trop de structures ... il faut concentrer avec un guichet unique »

2) Des difficultés à obtenir un financement

Les prêts bancaires sont moins accordés aux femmes et le dispositif national FGIF (Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes) n'est que très peu appliqué dans le département.

Il s'agit d'un dispositif (ETAT) qui facilite l'accès au crédit bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise.

En 2009, 19 dossiers relevant du FGIF ont été montés dans le département, 13 ont été accordés. Un constat subsiste : les mesures « État » souffrent souvent d'une communication très discrète.

74% des personnes interrogées ne connaissent pas le FGIF.

3/4 des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler du Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes. Le chemin est encore long, tout est encore à faire. Les médias ont un rôle primordial d'information auprès du public. La future créatrice d'entreprise qui ne s'est pas découragée, reçoit l'information du Fond de Garantie par le biais d'une source médiatique inconnue pour 1/3 du panel.

1/4 des ces personnes ont eu connaissance du FGIF par le biais des associations féminines, soit 25 %.

Les institutions en contact avec le public n'informeraient donc pas systématiquement sur l'existence de ce dispositif.

Le taux de refus des dossiers de demande de prêts bancaires est supérieur pour les dossiers portés par les femmes (en l'absence de statistiques réunionnaises, nous nous baserons sur le constat métropolitain de 33 %) : inadmissible !

Comment faire changer les choses ? Les personnes questionnées se sont prononcées à 40 % sur la nécessité d'une meilleure transparence de fonctionnement des commissions bancaires et de la nécessité d'y instaurer la mixité. Instaurer l'anonymat des dossiers serait la solution pour la majorité des personnes interrogées.

Propos recueillis:

- « Les banquiers ne jouent pas toujours le jeu et n'informent pas expressément les femmes de la possibilité de bénéficier de ce fond. »
- « ...le dossier est très compliqué à remplir. »
- « On ne m'a jamais parlé du FGIF, ni à Réunion Entreprendre, ni à la CCI, ni à la Chambre des Métiers ! »
- « ...mon banquier a confondu le FGIF avec une association de femmes. »
- « À la chambre des métiers ainsi que dans certaines structures privées de conseils aux entreprises, le FGIF est méconnu ... »
- « .J'étais complètement découragée après la longueur de mon accompagnement à la création sans savoir comment j'allais finir par obtenir un prêt pour m'installer... »

3) Des réseaux essentiellement masculins

Propos recueillis:

«Je ne connais qu'un seul réseau féminin de chefs d'entreprise : EFOIR ...»

« A priori, c'est souvent au fils que revient de prendre la suite d'une entreprise... »

« A la reprise de l'entreprise familiale, ma famille ne m'a pas du tout encouragée à me positionner dans un secteur commercial masculin, malgré mes compétences... »

4) Un manque d'accompagnement

Des incohérences et insuffisances ont été constatées par de nombreuses femmes dans l'accompagnement à la création d'entreprise et dans le suivi trop court post création n'aidant pas à la pérennisation de l'entreprise : souvent les femmes sont découragées par les démarches dans l'obtention de prêts bancaires ou simplement elles ne veulent pas exposer leur famille à des engagements financiers.

80 % des personnes interrogées déclarent qu'il faut encourager l'entreprenariat au féminin comme une force économique émergente à La Réunion. Cependant, la solution de création d'entreprise au féminin en vue d'une relance économique ne représente que 15% des réponses.

- « Je constate une insuffisance dans le suivi des créations d'entreprise au-delà de 3 ans...il faut organiser ce suivi ... »
- « Il faut beaucoup de volonté car les gens ont tendance à décourager les femmes créatrices d'entreprise. »
- « en 2009, 35 % des dossiers de prêts accordés par Réunion Entreprendre sont des dossiers portées par des femmes ... »
- «... j'ai failli fermer mon entreprise ... heureusement je suis volontaire et j'ai été accompagnée par une amie psychologue ce qui m'a permis d'éviter la faillite et de me redresser »
- «u... en pleine difficultés financières, je n'ai obtenu aucune aide de mon banquier qui aurait dû être mon partenaire car je vis seule et n'est aucun soutien familial... »

B – femmes salariées

On relève un flagrant non respect du droit entrainant des discriminations envers les femmes dans les entreprises réunionnaises. En effet la loi du 9 mai 2001 inscrit l'égalité professionnelle dans les négociations collectives et l'accord interprofessionnel du 1er mars 2004 a pour but de promouvoir une approche systématique de l'égalité. Ces lois et accords ne sont pas respectés dans le département.

Plus de 2/3 des personnes interrogées déclarent que les lois de 2001 et 2006 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ne sont pas respectées à La Réunion.

Il existe un « label régional mixité-égalité » pour les entreprises, or très peu d'entre elles ont postulé à ce label à la Réunion et seulement 4 l'ont obtenu.

Ce label récompense l'exemplarité des pratiques des entreprises, administrations ou associations sur le thème de l'égalité et de la mixité professionnelles. Les critères d'attribution prennent en compte les spécificités réunionnaises.

Les femmes salariées sont encore défavorisées par rapport à leurs homologues masculins, et ce à plusieurs titres.

1) L'inégalité des salaires et des statuts

A qualification et responsabilité égales, il apparaît que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. L'explication du temps partiel n'est pas acceptable car il persiste + de 20 % d'écart à horaire égal.

L'égalité des salaires n'est effective que dans le bas de la grille de salaires ou dans les services de l'État. Ceci est inacceptable !

Les femmes occupent peu de postes d'encadrement.

- « ...Il s'agit de négocier son statut autant que son salaire. La femme serait-elle une mauvaise négociatrice ? »
- « Il faut obliger les entrepreneurs à s'interroger et à fournir des états des lieux des salariés comparatifs. »
- « Contrôles et sanction difficiles par l'inspection du travail car pas d'obligation de produire un état comparatif avec DADS annuelle... »
- « La femme doit travailler plus pour prouver son égalité. De plus gagner plus n'est pas sa priorité »

2) Les freins à l'embauche

L'éventualité d'un départ en congés maternité et le statut familial lié à la monoparentalité sont trop souvent des freins à l'embauche.

75% des personnes interrogées ont le sentiment d'avoir subit une discrimination sans pouvoir l'expliquer ou la justifier. La maternité et le statut familial sont des freins.

1/3 des femmes interrogées ont répondu n'avoir jamais été pénalisées dans leur carrière,

47% d'entre elles sont fonctionnaires

29,4% sont chefs d'entreprise (artisan, profession libérale)

23,5% ont moins de 35 ans et ne sont peut-être ni mariée et sans enfant

17,6% sont cadres d'entreprise

La fonction publique et les créatrices d'entreprise sont des milieux favorables pour une évolution de carrière neutre, sans discrimination.

Propos recueillis:

- « On m'a refusé un renouvellement de contrat car j'étais enceinte »
- « Certains employeurs n'hésitent pas à demander à une femme si elle envisage d'avoir des enfants lors de l'entretien d'embauche. Ils ne le demandent pas aux hommes »

3) Le travail à temps partiel

Le travail à temps partiel pour les femmes est le plus souvent imposé par l'employeur, c'est anormal. Cela précarise leur situation sociale et amoindrit leur implication dans l'entreprise.

64 % des personnes interrogées affirment que les femmes ont un contrat à temps partiel sans l'avoir choisi et sur ces affirmations, 46% nous confient qu'il s'agit d'une situation imposée par le contexte local du marché du travail. Le contexte culturel et les contraintes de garde d'enfants ont été avancés par les 38 % autres comme des facteurs poussant les femmes à opter pour cette solution.

- « Le marché du travail impose le temps partiel, les femmes doivent se regrouper et réagir... »
- « La société des femmes réunionnaises est une société de compétition basée sur l'individualité et non de rapprochement ou de solidarité., il faut réagir ! (cf ex des chimpanzés dans la forêt) »
- « Si les femmes se regroupaient elles seraient une force vis-à-vis des employeurs... »

4) L'absence de représentation des femmes

Il ressort des débats que le manque de représentation des femmes dans les instances syndicales ou dans les réseaux et la non-mixité en général entrainent une difficulté accrue à se faire entendre et à se défendre.

Dans de nombreuses instances économiques régionales, la présence des femmes au sein des conseils et commissions est proche de zéro.

Pour près de la moitié des personnes interrogées (48,1 %), ce sont les préjugés qui expliquent le manque de représentations féminines au sein des syndicats (peurs, manque de crédibilité, machisme ...).

Le phénomène « grosse voix » serait donc un atout manquant aux femmes pour être plus présentes au sein des syndicats.

Le manque de disponibilité demeure une explication d'une représentation minoritaire des femmes dans le syndicalisme.

Propos recueillis:

« ...la personne harcelée moralement était la seule femme de son équipe et ne trouvait donc aucun soutien dans entourage professionnel. »

5) Des cas de harcèlement

De nombreux cas de harcèlement dans l'entreprise sont signalés tant au niveau des cadres féminins que concernant des jeunes filles en stage.

L'image de la femme en tant que professionnelle est parfois réduite au détriment de son aspect physique.

- « 2 témoignages par mois de harcèlement sexuel qui se transforme en harcèlement moral si le harceleur n'arrive pas à ses fins.... Pas toujours suivi d'une plainte d'où le manque de données statistiques ... »
- « Ce sujet est encore tabou et beaucoup de femmes n'osent pas en parler lorsqu'elles sont victimes »
- «A la Réunion on constate de nombreux cas de harcèlement moral envers les stagiaires féminines... »
- « Le harcèlement est difficile à prouver, les lois sont là pour limiter les abus dans un sens comme dans l'autre. »

III- Propositions

De cet état des lieux encore très peu satisfaisant dans notre département, nous concluons que les structures existantes d'accompagnement et d'information tant dans les situations salariées qu'entrepreneuriales ne répondent pas entièrement au besoin et à la demande formulée aujourd'hui notamment par les femmes. Les propositions qui vont suivre ne sont pas faites pour favoriser les femmes par rapport aux hommes, mais bien pour palier une situation discriminatoire.

• Proposition 1 : ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET DE LA VIE PRIVEE

Nous préconisons :

- la création de crèches de groupement d'entreprises dans les zones d'activités économiques, bassins d'emploi ainsi que dans chaque centre ville.
- la création de haltes-garderies (horaires flexibles, tarifs abordables).
- d'encourager la création d'autres services aux enfants scolarisés (étude surveillée après la classe) et l'assistance aux devoirs pour les enfants.
- d'encourager, former et accompagner les femmes à créer ces structures (prendre aussi l'exemple des quelques crèches associatives qui fonctionnent déjà sur la Réunion).

Proposition 2: LA MAISON DES FEMMES 974 (MDF 974)

Nous préconisons la création d'une structure relais de l'information sociale, légale et économique, pour permettre la mise en place d'une dynamique locale, en particuliers avec l'aide et la compétence des associations du collectif FEMMES 974.

Il serait intéressant de concentrer ces services au sein d'un lieu physique dédié aux femmes, avec l'aide de l'État (notamment en partenariat avec le Service régional des Droits des Femmes) et y labelliser une structure compétente et expérimentée dans l'accompagnement à la création d'entreprise par les femmes.

Cet espace pourrait également être complété par un dispositif itinérant (bus aménagé) et parcourir les lieux de vie plus isolés de l'île.

La MDF 974 pourrait aussi :

- Organiser la « Nuit de l'Orientation » et communiquer sur les métiers et filières non investis par les jeunes filles, pour leur ouvrir d'autres perspectives, proposer des témoignages et exemples de réussite, des échanges intergénérationnelles.
- Mettre en place des modules d'informations sur les droits et devoirs des stagiaires et de leurs tuteurs, accompagnés d'une formation aux techniques de

l'entretien à l'embauche et à la prise de parole en public.

- Encourager et accompagner la création de services multiples d'ordre sociaux et légaux aux femmes employées et femmes chefs d'entreprise.
- Organiser un service de soutien aux femmes victimes de discriminations et de harcèlement dans le travail.
- Accentuer la présence des femmes sur les principaux médias régionaux par des campagnes d'informations sur leur réussite et leur place dans les différents domaines de la vie économique et politique du département. Créer une radio MDF 974.
- Multiplier en ce lieu les échanges et croisements d'expériences, de compétences et de réalisations au féminin.
- Proposition 3 : MISE EN ŒUVRE DU CADRE LEGAL

Nous préconisons :

- l'obligation pour les entreprises de fournir un rapport annuel comparé de la situation hommes-femmes : nombre, postes, salaires et les encourager à la réflexion dans l'élaboration des comportements à adopter pour favoriser mixité et parité à tous les niveaux dans leurs services.
- le renforcement des moyens de communication et de mise en œuvre des mesures de l'État en faveur de l'initiative des femmes à la Réunion. Charte de bonne pratique à imposer aux banques.
- l'encadrement effectif des mesures localement notamment en impliquant les services de la **Direction Départementale du travail,** dans l'application et le contrôle des mesures « ETAT » (rôle de l'inspection du Travail) :

<u>La loi du 9 mai 2001</u> : obligation de contrôle sur la production de la situation comparée H/F pour toutes les entreprises (idem la loi qui a été instaurée sur le rapport obligatoire des seniors).

<u>La mise en œuvre du FGIF</u> : dispositif à relayer dans toutes les structures d'accueil et d'accompagnement aux porteuses de projet. Encourager la mixité et la transparence dans les commissions bancaires. Mettre en place une charte d'engagement pour les banques.

<u>Le label égalité et mixité</u> pour les entreprises : communiquer sur la nécessité d'être labellisée et instaurer une pénalité pour les entreprises qui n'engagent pas un processus de réflexion sur la parité.

• la généralisation de la signature d'une charte entreprise / stagiaire pour le respect et l'engagement des deux parties.

Conclusion

De nos travaux, il ressort que malgré l'existence dans le département des services et institutions dédiés au respect et au contrôle des mesures en faveur des femmes et la multiplication des structures (labellisées ou pas) d'accompagnement à la création d'entreprise, on constate que ceux-ci n'ont pas contribué à l'épanouissement et à la consolidation de la place des femmes dans le tissu économique local.

Il s'avère par conséquent urgent de renforcer le rôle et l'organisation des services en présence s'adressant aux femmes à La Réunion qui ont un grand besoin de s'épanouir dans le travail ou en créant leur propre emploi.

Ses services doivent être concentrés en un seul lieu qui dispense les informations et accompagne le public féminin.

Pour faciliter la compréhension et l'efficacité des mesures de l'État en faveur des femmes notamment par le rôle de la Direction départementale du travail et par l'intermédiaire du service régional aux droits des femmes et à l'égalité, nous demandons plus de moyens, plus d'initiatives et plus de présence sur toute l'île.

La MDF 974 est la solution que nous préconisons. Nous demandons donc sa création avec l'encadrement et les moyens que cela impose.

Ces propositions apparaissent comme un encouragement urgent à la sortie d'un contexte de fortes turbulences économiques sur notre territoire insulaire. En effet, plus de mixité dans tous les métiers, l'encouragement à l'entrepreneuriat féminin et à l'autonomie financière pour les femmes constitueront les signes principaux d'une avancée et de notre développement social.

Type d'étude

Etude qualitative réalisée auprès de 50 personnes qui ont désiré s'y soumettre, sans distinction s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme.

Date de début des enquêtes

Le 3 février 2010

Date de fin

La date de clôture a été la date du dépouillement : le 3 mai 2010 Le dépouillement a été réalisé par Marianne Bosson et Véronique Tilin.

Mode de sondage

Les enquêtes ont été réalisées sur tout le département Réunionnais :

- Par voie d'emails à travers les réseaux féminins à la Réunion, les relations
- En face à face, sur rendez-vous
- Par téléphone
- Directement par internet par le biais du site spécialement conçu à l'occasion des Etats Généraux de la femme à La Réunion : http://www.femmes974.info/

Objectifs

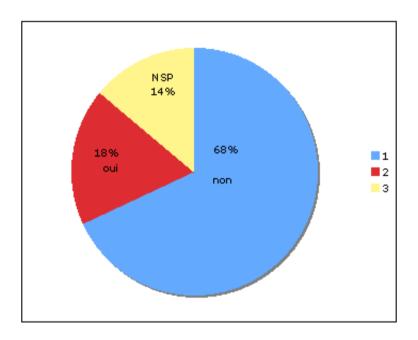
- Savoir si les personnes interrogées estiment qu'il existe à la Réunion des différences paritaires dans le monde professionnel,
- Connaître le niveau d'implication des femmes dans le monde économique, politique et syndicaliste,
- Quels sont les freins à la création d'entreprise au féminin.

 Les Lois de 2001 et 2006 relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont-elles, d'après vous, respectées à La Réunion ?
 Question fermée

NON 68 %

OUI 18 %

NSP 14 %

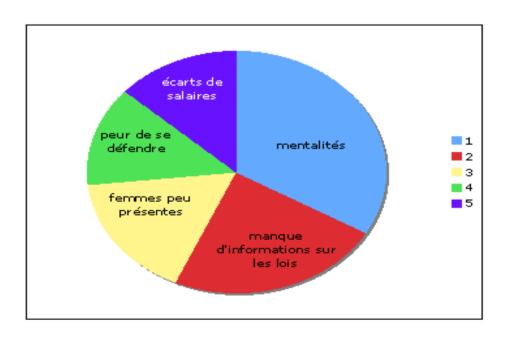


Plus de 2/3 des personnes interrogées répondent que les lois relatives à l'égalité professionnelle ne sont pas respectées à la Réunion.

Pour quelle raison pensez-vous que les lois concernant la parité ne sont pas respectées à La Réunion ? Question ouverte

-	Le machisme	. 40%
-	Image que la femme est moins compétente	. 20%
-	Discrimination à l'embauche	. 10%
-	Ne précisent pas	. 30%

-	Manque d'information dans l'entreprise sur l'existence de ces lois 42,9 %
-	Estiment qu'il y a un vide juridique42,9 %
-	Pas assez de dossiers présentés aux Prud'hommes14,3 %



Indéniablement plus de 1/3 des personnes interrogées répondent que la culture d'entreprise à La Réunion est un frein à la parité homme/femme, notamment pour 1/4 d'entre elles, dû au machisme, et pour de 1/3 de ces personnes déclarent que les préjugés jouent en la défaveur de la femme.

Les lois relatives à la parité professionnelle entre l'homme et la femme sont peu connues, ce qui pourrait expliquer que les femmes hésitent à faire appliquer leur droit quand elles estiment que cela n'est pas fait (11,7 %).

Le manque de représentations féminines aux instances : prud'hommes, tribunal, politique donne le sentiment d'un manque de soutien pour mettre en application ces lois.

• 70 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes. Cette statistique s'applique à La Réunion, pour vous est-ce un choix volontaire des femmes ? Question fermée.

OUI 36% NON 64 %

Si non, d'après vous, est-ce : (plusieurs réponses possibles)

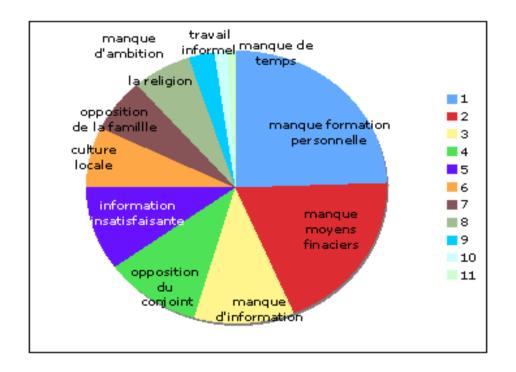
Réponses assistées : 63 %	
Le contexte du marché du travail45,7 %	6
Un choix volontaire	6
Une décision imposée par la famille	6
Réponses spontanées : 37 %	
Une contrainte culturelle13,0 %	6
La garde des enfants	6
Certains emplois sont essentiellement féminins	



Plus de 2/3 des personnes interrogées estiment que les femmes ont un contrat à temps partiel sans l'avoir choisi du à un contexte économique. Elles seraient donc plus souples à s'adapter. Le contexte culturel (par coutume la femme ne travaillerait pas ?) et les contraintes de garde d'enfant (soit 26% au total) l'inviteraient à opter pour cette solution.

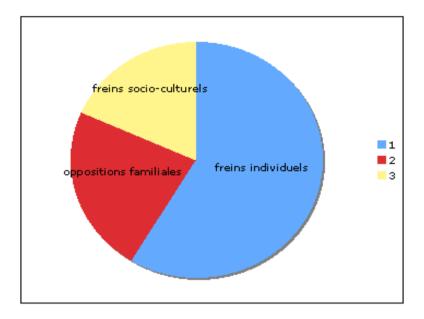
 Les femmes représentent 25 % des créateurs d'entreprise à La Réunion contre 38% sur le territoire métropolitain. Comment expliquer cet écart ?
 Question ouverte, plusieurs réponses possibles.

Manque de formation personnelle	24,3 %
Manque de moyen financier	19,3 %
Manque d'information	10,7 %
Le conjoint qui s'oppose	
Une information insatisfaisante	10,0 %
La culture locale	7,1 %
La famille qui s'oppose	6,4 %
La religion	6,4 %
Manque de confiance en soi / d'ambition professionnelle	2,9 %
La femme occupe un travail informel	1,4 %
Manque de temps	0,7 %



Moins de 1/4 des personnes interrogées expliquent que c'est par un manque de formation personnelle que le taux création d'entreprenariat au féminin est inférieur à la Réunion à celui de la métropole.

Répartition des réponses par thème



Pour **43,6** % des personnes interrogées, il s'agit de **freins individuels** (manque de formation, de moyen financier, d'information, de confiance en soi, de temps).

Pour 17,1 % d'entre eux, c'est pour en raisons d'oppositions familiales (famille, conjoint)

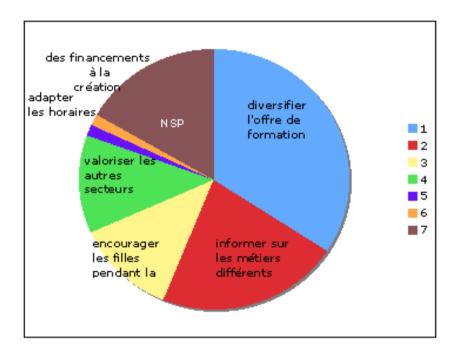
Et pour **13,6 %,** ce sont les **freins socioculturels** (religion, culture locale) qui expliquent le peu d'entreprenariat féminin.

Ces chiffres démontrent qu'il est important de se former techniquement, mais également sur un plan personnel (développement personnel) afin d'accroitre la capacité de s'affirmer tant dans le monde professionnel que dans l'univers familial et culturel.

 61 % des créations d'entreprises effectuées par des femmes le sont dans le secteur tertiaire (commerce-services aux entreprises et aux particuliers).
 Comment encourager les femmes à exploiter d'autres secteurs ?
 Question ouverte, plusieurs réponses possibles.

Diversifier les offres de formation25 41,	0 %
Informer d'avantage	2 %
Sur ce que font les femmes dans d'autres secteurs4 25,0 %	
Sur les métiers différents6 37,5 %	
Sur une image différente de la femme active6 37,5 %	
Encourager les filles durant leur scolarité à découvrir d'autres secteurs d'activité	8 %
Valoriser les autres secteurs	8 %
Adapter les horaires dans les autres secteurs	6 %
Favoriser les financements à la création d'entreprise 1 1,	6 %

NSP 20 %



Pour près de **1/3 des personnes interrogées**, il existe un **manque d'information** sur la diversité des métiers qui devrait être fait en milieu scolaire. Les formations proposées seraient déjà « directives ».

Pour 97,7 % des personnes interrogées, ce serait par manque d'information, et de modèle que les femmes se dirigent vers les mêmes secteurs d'activités. Elles auraient besoin d'exemples sur lesquelles elles pourraient s'inspirer.

La raison financière ne serait pas un critère déterminant, elle a été citée spontanément par seulement 1,6 % des personnes interrogées

• Le taux de refus de dossier par les banques est de 33% supérieur pour les femmes. Comment faire changer les choses ? (plusieurs réponses possibles)

NSP 16

Créer une « liste noires » des banques qui refusent les crédits 6

Constituer des commissions de crédit mixtes 1

Qu'il y ait plus de femmes à la direction des banques

Que les femmes aient plus de revenus pour ne plus avoir besoin de crédit 3

Accompagner le montage des dossiers pour qu'ils aient plus de chance d'êtes acceptés 8

Que les dossiers soient présentés de manière anonyme devant les commissions de crédit 8

Avoir une banque « partenaire des femmes », mutualiser 1

Légiférer les crédits positifs pour la femme 6

Dont

Imposer des quotas

Favoriser le système « Tontine » 1

Former les femmes pour qu'elles sachent mieux défendre leur dossier 1

Demander la transparence sur les refus 2

Connaître les pourcentages des faillites de remboursement et de longévité selon les hommes et les femmes 3

• Connaissez-vous le Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) pour faciliter l'accès aux prêts bancaires pour une femme créatrice ou chef d'entreprise ?

NON 37 OUI 13

Si oui, comment en avez-vous eu connaissance ? (plusieurs réponses possibles)

Conseil Général 2

Associations féminines

Entreprendre au féminin Réunion Océan Indien 3

Médiateur de crédit / cabinet conseil 2

Médias divers non précisés 6

Pôle emploi aux matinées de création 1

Agence Départementale d'Insertion (ADI) 1

• D'après les analyses d'économistes internationaux, le développement de l'entrepreneuriat féminin représente une des forces émergentes comme solution à la crise. Etes-vous d'accord avec cela pour La Réunion ?

OUI 40

De quelle manière le développement de l'entreprenariat au féminin pourrait être une solution à la crise ? (plusieurs réponses possibles) **NSP** 3 En créant leur emploi sous forme de micro-entreprises 5 Qu'elles aient plus confiance en elle pour créer leur entreprise 1 Les femmes ont une manière différente d'aborder les problèmes 13 Dont Elles sont combatives et déterminées 1 Elles sont sensibles au développement durable 1 Les entreprises créées par les femmes sont plus pérennes 1 Elles sont épargnantes et prudentes Elles sont créatives NON 5 Pourquoi? NSP₁ Ce n'est pas le rôle de la femme d'apporter une solution à la crise 2 Dont Les réponses à la crise est ailleurs : rareté des matières premières, coûts élevés, dédouanement) La crise est un frein à l'entreprenariat L'entreprenariat féminin rompt l'équilibre famille/emploi 1 **NSP** 5 • Plus de présence de femmes dans tous les métiers vous paraît-elle pouvoir apporter des solutions à la crise actuelle ? NON 16 OUI 24 NSP 10 Si oui, pourquoi? Grâce aux qualités dites féminines 17 Dont La femme sait se débrouiller 2 La femme est diplomate La femme est plus rigoureuse 1 La femme est plus impliquée 1 La mixité est un atout

Il faut mettre les femmes à la place des machines

• Avez-vous été pénalisée dans votre carrière ou lors de l'accès à un emploi suite : (Plusieurs réponses possibles)

À une maternité 2
 À un projet de maternité 3
 À votre situation de famille 3
 Votre statut de femme 9
Incarcération 1

Non 22

• Articulation vie professionnelle et prise en charge des enfants, les solutions existantes à la Réunion sont-elles suffisantes et satisfaisantes ?

OUI 1 NON 47 NSP 2

Si non, que manque-t-il ? (plusieurs réponses possibles)

Crèches 36

Etudes surveillées après la classe 26
Personnel à domicile agréé 19
Transports en commun trajet école/domicile 26
Ecoles trop éloignée du domicile 7
Ecole trop éloigné du lieu de travail 9
Présence du conjoint dans l'éducation des enfants 9

Présence des autres membres de la famille dans la garde des enfants 7

Manque de structure sportive

Manque de système de garde durant les vacances scolaires 2

Manque de crèches d'entreprise

Les structures de gardes n'ont pas des horaires adaptés aux horaires de travail 3

Manque de halte garderie

NSP 1

• Les femmes restent minoritaires (-30%) dans les postes d'encadrement et les représentations syndicales, d'après vous, qu'est-ce qui freine les femmes à être plus représentées ?

11A dans les postes d'encadrement (plusieurs réponses possibles)

TIA dans les postes d'encadrement	(piusieurs reportses possib	103)
NSP 15		
Manque de disponibilité 11		
Par manque de formation	3	
La culture / les préjugés	9	
Les femmes ne sont pas carriéristes	1	
La maternité freine l'avancement dans l	'entreprise	2
Les hommes mettent des freins	•	
Dont		
- Ils manquent de confiance o	dans les femmes	8
- Le machisme	2	
Les femmes ont des freins		
Dont		
- Elles manquent de confianc	e en elle, peur des responsal	oilités 4
- Elles manquent d'affirmation	·	1
		•
11B Dans les syndicats professionne	els (plusieurs réponses pos	sibles)
11B Dans les syndicats professionne	els (plusieurs réponses pos	sibles)
NSP 18		sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité	9	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence	9 3	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places	9	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3	9 3 3	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible	9 3 3	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible Peur de ne pas se faire écouter	9 3 3 1 2	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible Peur de ne pas se faire écouter Culture / préjugés	9 3 3	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible Peur de ne pas se faire écouter Culture / préjugés Dont	9 3 3 1 2 13	
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible Peur de ne pas se faire écouter Culture / préjugés Dont Le syndicalisme est un com	9 3 3 1 2 13 bat masculin	sibles)
NSP 18 Manque de disponibilité Elles ont peur de la violence Les hommes accaparent les places Machisme 3 La femme est moins crédible Peur de ne pas se faire écouter Culture / préjugés Dont	9 3 3 1 2 13 bat masculin 4	

• Etes-vous d'accord avec cette phrase : « Les femmes ont moins d'ambition que les hommes » ?

3

NON 42 OUI 8

Si oui, pourquoi?

Elles manquent de confiance en elles 3

Elles ont d'autres ambitions que professionnelles

Ce n'est pas dans sa nature A cause des risques que ça comporte

Ce questionnaire est anonyme. Pour compléter nos statistiques, nous avons besoin de renseignements complémentaires vous concernant :

Homme 10 Femme 38 Pas répondu 2

Dans quelle tranche d'âge vous vous situez

18-24 1 25-35 15 36-45 18 46-55 8 56-65 3 66 et plus 2 Pas répondu 2

Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle :

Agriculteur exploitant 1

Artisan 2

Commerçant et assimilé 2

Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus 4

Profession libérale et assimilé 8

Cadre de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques 3

Cadre d'entreprise

Profession intermédiaire de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés 2

Employé de la fonction publique 2

Employé administratifs d'entreprise 5

Employé de commerce 2

Personnel des services directs aux particuliers 1

Chômeur n'ayant jamais travaillé 1 Inactifs divers (autres que retraités) 1

Retraité 3 Détenue 1

Pas de réponse6



Atelier 3 : Parité - Mixité - Image

Dolores PELOPS - Présidente Atelier 3	Agir pour les Femmes
Eric LIONI - Vice-président	Cadre Commercial
Leyla ATOUI - Rapporteur et Rédactrice	Enseignante – Femmes des Hauts
	Femmes d'Outre-mer
Gwen CHOUDAR - Rapporteur et	Chargée de communication
Rédactrice	
Adèle FONTAINE - Rapporteur	Agent de Collectivité
Annie KOWALCZYK - Rapporteur	DIREN
Christophe ROESH - Rapporteur	Educateur spécialisé
Laurent LAMAGAT - Rapporteur	Technicien
Marina NOEL - Rapporteur	Assistante Sociale

Introduction

Notre rapport ne se prétend pas exhaustif sur les problématiques relatives aux trois thèmes de l'atelier, ni parfaitement représentatif des idées et opinions de la société réunionnaise.

Toutefois, par un travail de synthèse et par un souci d'objectivité, les rapporteurs et la présidente d'atelier ainsi que son vice président, ont tâché de refléter le plus fidèlement possible ce qui leur a été donné d'entendre ou de lire comme témoignages et propositions.

Nota: Tous les exemples cités sur la situation à l'île de la Réunion sont appuyés sur des témoignages. En aucun cas les rapporteurs n'ont pris la liberté d'ajouter des exemples qui ne leur avaient pas été relatés, même s'ils apparaissent ici de manière anonyme et synthétique.

L'atelier 3 aborde la question de l'image de la femme qu'il nous semble indispensable d'envisager sous deux aspects: l'image visuelle qui nous est donnée de la femme et l'image mentale que nous avons d'elle, les représentations qu'en offrent les traditions, les croyances ou les stéréotypes. Nous avons pu étudier l'influence de ces deux aspects de l'image dans les disparités entre hommes et femmes. Là où nous avons constaté des inégalités ou l'échec de la mixité, des vœux ont été formulés, des solutions proposées.

I Image de la femme / La femme et les médias / de l'image au cliché

L'invitation sexuelle

Les réunions publiques et l'analyse des questionnaires ont montré que l'inégalité du traitement visuel de l'homme et de la femme par les médias suscite un agacement récurrent.

Usage des appâts

Une jeune motarde a raconté qu'elle devait servir de modèle pour une publicité de deux-roues jusqu'à ce qu'elle apprenne qu'elle n'y porterait qu'un short court et un soutien-gorge. Femmes et deux roues font à La Réunion un mélange tristement percutant comme le rappelle la polémique engagée autour de l'affiche du salon des deux roues qui s'y est tenu en août 2009. Cette affiche montre les fesses d'une femme peu vêtue et pas du tout casquée chevauchant une moto.

De telles concessions à la sécurité routière interrogent sur la valeur de l'existence féminine ellemême : être sexy et / ou mourir ?

Sur les couvertures de magazines, même lorsqu'ils n'ont nulle vocation érotique ou pornographique, la femme arbore le plus souvent des attitudes suggestives au détriment de ses postures naturelles. Appréhendée comme objet de consommation elle ne ressemble guère à une femme, mais plutôt à un cliché sur l'invitation sexuelle.

Ce cliché peut être assorti d'autres sur les relations entre hommes et femmes. représentées dans les magazines réunionnais comme une lutte pour conquérir et conserver un partenaire et associées à des enjeux économiques: à l'instar de la voiture, la femme coûte cher à l'homme; ne dit-on pas d'une femme qui a une plastique de magazine qu'elle est bien « carrossée » ? Ainsi se tisse autour de l'image de la femme une intrication de représentations confuses qui associe sexe, rivalité, bellicisme et argent. Cette femme-objet, femme vénale est largement représentée à la fois sous les couleurs de la femme noire et de la femme blanche (emblématiques des oppositions entre cafrine et yab, femme créole et femme zoreil), les deux ambassadrices du sexe entretenant généralement un intemporel conflit aux connotations racistes. Les femmes présentes aux réunions publiques se sentent dégradées par le caractère réducteur, pernicieux et archaïque de tels clichés qui les privent de leur humanité et de leur bon sens et les relègue à une histoire d'un autre temps; par ailleurs elles ne s'y reconnaissent pas. Certaines s'y reconnaissent d'autant moins qu'elles n'y figurent jamais ou presque, comme c'est le cas des femmes d'un certain âge, ou de celles qui échappent aux exigences de la minceur; l'image est discriminatoire, elle est loin de refléter toutes les femmes. C'est pourquoi la majorité des femmes présentes aux réunions publiques la désavoue.

Jeunes femmes et médias ; savoir prévenir

Certaines jeunes filles en revanche adhèrent au désir de plaire et d'être sexy, et surtout de diffuser des images très connotées d'elles-mêmes (dévêtues ou affichant des expressions équivoques qu'elles ont apprises dans les magazines), ainsi que l'a souligné une jeune femme interrogée : « moi je ne le fais pas mais mes copines, c'est elles qui veulent, on ne les force pas ». Certaines posent contre rétribution, ce qu'un photographe a démystifié en insistant sur le caractère extrêmement peu lucratif de la pose déshabillée, surtout au regard des sacrifices consentis à l'image de la personne; d'autres le font, en particulier sur internet, par pur mimétisme ou conditionnement, sans en retirer aucun profit mais surtout sans en mesurer les conséquences. Elles n'appréhendent pas le danger que représente le possible dévoiement d'une image dont la diffusion n'est pas maîtrisée, la représentation qu'elles ont d'elles-mêmes s'appuyant sur des modèles virtuels, absolument pas structurants.

L'importance de la prévention et de l'éducation a ici été largement soulignée, la nécessité d'enseigner aux jeunes la distinction entre réel et virtuel ainsi que celle de raviver des réflexes d'auto-protection élémentaires, comme si les images dont nous inondent les médias et les univers virtuels pouvaient parfois nous hypnotiser et nous ôter le bon sens, la perception des repères et même du danger.

La facilité de l'accès à la pornographie a été évoquée pour le danger qu'elle représente en construisant des représentations brutales et erronées des rapports entre les sexes et en perpétuant des clichés inadmissibles sur la soumission féminine à la violence, sur les voies d'un désir et d'un plaisir prétendument assujettis au sadisme de l'homme et au masochisme de la femme. La dénaturation de la sexualité qu'elle met en scène est assez tangible dans le discours adolescent et malheureusement illustrée par les faits divers rapportés par la presse des derniers mois.

Image et péjoration

Le constat est douloureux de l'absence de contrôle sur l'image dangereuse. Education, accompagnement, prévention des jeunes qui sont le plus susceptibles de prendre ces images au premier degré sont encore évoqués, ainsi que la nécessité d'un partenariat entre parents,

médecins, acteurs du milieu scolaire, représentants des forces de l'ordre et psychologues afin de nous protéger de la toxicité de certaines images.

On a aussi rappelé le rôle essentiel du Bureau de Vérification de la Publicité, les pas effectués pour protéger l'image des femmes, et pour protéger les femmes prisonnières du besoin de se conformer à ces images. Une charte du mannequinat interdit désormais l'embauche de femmes trop maigres afin de ne pas encourager des anorexies délibérées.

L'image largement diffusée par les médias de la femme-objet divise et déshumanise la femme et l'associe à des représentations à la fois confuses dans leurs contenus implicites (qui mélangent sexe, consommation, domination et compétition) et rigides ; la femme doit être jeune et mince, elle doit se lisser les cheveux et s'habiller d'une certaine manière... Nous sommes nombreux à pressentir le danger où nous invitent ces représentations. Cependant elles contribuent à construire l'idée que nous, hommes et femmes, nous faisons de la femme, (et encore plus largement celle que s'en font nos enfants qui sans notre concours n'ont pas les moyens de les décoder), ainsi que l'idée que la femme se fait d'elle-même, idée somme toute peu brillante, comme l'illustrent des propos de femmes relevés dans les questionnaires et dans la contribution de la FCPE:

_ « La femme réunionnaise n'a pas confiance en elle »

Et en réponse à la question comment sortir de la précarité ? :

_ « par la revalorisation de soi-même ».

L'image que les médias véhiculent de la femme est largement perçue comme dévalorisante.

Les images traditionnelles

Femmes et foyer

Les médias exploitent également l'image de la « bonne ménagère », cliché qui répond sans doute à celui de la (très) jeune femme sexy. La femme plus ou moins jeune y est associée à ses activités domestiques, à la tenue impeccable de sa maison et à la réussite de son foyer: ses enfants ne sont pas délinquants, et elle a réussi à garder son mari (le discours implicite autour de la représentation de la femme d'âge mûr est tout autre ; concessions, compréhension et persévérance lui sont associées). Philippe Peyre, rédacteur en chef du magazine Visu, a d'ailleurs déploré lors d'un entretien cette vision minimaliste voire réductrice de la presse féminine à la Réunion. Selon ses mots, « on fait passer la femme du salon, à la cuisine et enfin à la chambre, en prenant soin de lui interdire l'accès au bureau. » Concrètement, on ne donne pas à la femme matière à réfléchir, parce que qu'implicitement, on ne l'en estime pas capable.

Malgré la révolution de mai 1968, la femme reste donc associée dans les médias aux vertus domestiques : elle sait bien lutter contre les taches, elle est fière de son salon ou de son écran plat. Il arrive aussi que dans les publicités locales la femme créole d'un certain âge apparaisse comme démunie ; elle ne sait pas s'exprimer en français et compte sur le soutien des plus jeunes, des réunionnais mieux adaptés à l'évolution de leur département.

La famille : une femme et des enfants

Bien qu'étant également réducteurs, ces clichés sur la femme au foyer n'ont pas suscité autant de protestations et d'émotions que les précédents. Les femmes réunionnaises s'y sentent moins dénigrées, sans doute car elles ne se sont jamais vraiment perçues comme de simples femmes au foyer, de simples parfaites ménagères mais bien plutôt comme le pilier du foyer. Anne-Marie Papy, adjointe au maire de Saint-Pierre, expliquait au cours d'une réunion publique le regard que certains métropolitains posaient sur La Réunion : « La Réunion c'est cette île où les femmes élèvent seules leurs enfants grâce aux aides sociales ? ». Le cliché est cinglant, pourtant les femmes réunionnaises reconnaissent avec fierté occuper cette place centrale de chef de famille et sont fières de leur débrouillardise comme l'illustrent ces paroles recopiées sur un questionnaire :

« On sait remplir un caddie avec rien. »

L'image est la même pour les femmes réunionnaises et pour ceux qui les regardent de plus loin ; la famille réunionnaise est fortement monoparentale, la mère y assume les responsabilités de l'éducation et de la conduite du foyer, elle doit, et elle sait faire face à la précarité. Mais alors que la perception est péjorative dans la phrase que cite Mme Papy, elle ne l'est pas dans la bouche d'une Réunionnaise. La femme réunionnaise, même si elle n'a pas confiance en elle, tient à garder la tête haute.

Préserver l'image de la mère ; les limites de la fierté

Cette fierté lui permet de conserver sa dignité et lui vaut un certain respect. Un pédiatre remarquait au cours de la dernière réunion publique qui s'est tenue à Cilaos, que pour bien des femmes en situation périlleuse, socialement ou économiquement, la responsabilité maternelle permet l'évitement des pires écueils, « ces femmes s'en sortent parce qu'elles savent rester mères et montrent leur capacité de bien faire et d'être de bonnes mères. »

Ces propos nous ont été confirmés par la visite au centre pénitentiaire de Domenjod.

Contre toute attente étant donnés les chiffres élevés de la violence exercée contre les femmes, le personnel de direction nous a affirmé qu'il existe à La Réunion un vrai respect des femmes, qui se fonde sur le respect de l'image des mères auxquelles elles sont immanquablement associées. La directrice-adjointe nous confiait qu'une femme pouvait ici traverser le quartier où sont détenus les hommes sans être insultée, phénomène impensable en région parisienne. L'une des détenues a abondé dans ce sens « nous sommes toujours des mères ». Aux dires des différents acteurs, la responsabilité maternelle prévaut dans la majorité des cas sur les difficultés ou sur l'irresponsabilité.

Ces images traditionnelles de la « mère courage » sont valorisantes. Elles contribuent, entre autres, à la réinsertion des femmes en difficulté, en conservant un peu de bienveillance et de respect au regard que la société pose sur elles; en revanche, elles maintiennent hommes et femmes dans des rôles hermétiques et préviennent le partage des responsabilités, des difficultés et de la culpabilité en cas d'échec. Car si la femme assume beaucoup, on lui demande beaucoup, et on lui reproche beaucoup.

Sans doute est-ce également par fierté que certaines femmes ont prétendu ne pas souhaiter remplir nos questionnaires alors qu'elles ne savaient peut-être pas les lire ou les remplir. Il est vraisemblable que cette même fierté censure l'expression de nombreuses Réunionnaises qui craignent de prendre la parole dans un français lacunaire ou en créole. L'illettrisme élevé des réunionnaises reste caché, vécu dans la honte¹, impose le silence aux femmes et dénigre la transmission maternelle du savoir.

La fierté revendiquée par les femmes que nous avons entendues offre donc des dangers, tels que la surcharge des responsabilités et la crainte de formuler les difficultés.

Etre encore meilleure mère, de nouveaux défis

Les responsabilités liées à la maternité ne semblent pas diminuer au fil des décennies mais bien croître. L'allaitement par exemple, qui n'était pas perçu et transmis comme une obligation pour la mère dans les années 1960, est aujourd'hui recommandé avec insistance .Il est d'ailleurs un des fondements du discours implicite sur « la bonne mère ». Or les mesures qui permettent aux femmes d'allaiter sur leur lieu de travail sont rarement appliquées, ou bien, lorsqu'elles le sont, les femmes qui en bénéficient sont perçues comme des "profiteuses". On pourrait sans extrapoler entendre ici l'alternative suivante : « travailler ou allaiter ».

De plus, cette insistance à pousser les femmes à allaiter s'apparente souvent à une culpabilisation de celles qui font le choix opposé. Dans les maternités, les affiches incitent très fortement les futures ou nouvelles mamans à opter pour l'allaitement, « jusqu'à six mois au moins et au mieux jusqu'à deux ans ou plus ». Le personnel est souvent plus qu'incitatif à ce sujet. Serait-ce une manière détournée de renvoyer les femmes au foyer? C'est en tous cas une façon sans équivoque de développer leur sens du sacrifice car allaiter exige que la mère dépense une grande énergie et souvent renonce à la régularité de son sommeil. Certains médecins avancent en outre que l'allaitement prolongé est préjudiciable à la santé maternelle. Sur cette incitation au sacrifice, on pourrait d'ailleurs ajouter une tendance récente de la presse qui, dans son engouement aveugle pour le développement durable, prône avec argumentation irréfutable à l'appui l'utilisation des couches lavables (par la mère, comme l'affirment les articles qui abordent la question) sans jamais poser la question du temps supplémentaire ajouté aux tâches ménagères afin de remplir cette exigence dans le cahier des charges du « bon parent » (sous entendu, de la bonne mère).

Ainsi la grande responsabilité dévolue aux femmes est leur rôle de mère, et l'éducation de leurs enfants.

En ce domaine un poids énorme leur est imparti, et elles ne peuvent indéfiniment le porter seules, l'avenir social leur incombant dans le même temps. Un équilibre s'impose.

¹ adulte sur 5 à la Réunion est en situation d'illettrisme. 27% des hommes et 17% des femmes connaissent de grandes difficultés face à l'écrit. Source: enquête Insee IVQ 2007

Geneviève Payet, présidente de l'Antenne Réunionnaise De l'Institut de Victimologie (ARIV)², a pris la parole au cours d'une réunion pour souligner que nous devrions à présent rafraîchir certaines habitudes de langage afin de rétablir une harmonie des responsabilités de l'homme et de la femme, et de coller à la réalité.

Ainsi la famille monoparentale abondamment mentionnée à La Réunion n'existe que par un tour de passe-passe rhétorique, la famille étant par essence biparentale, aucun enfant n'ayant pu être conçu par une femme seule sans le concours masculin. De la même manière l'expression « grossesse précoce » ne devrait pas se substituer à la réalité qu'elle désigne : un garçon et une fille vont devenir un jeune père et une jeune mère. En restituant par le discours et par les représentations la place que le père occupe de fait dans la construction de la famille, on reconsidèrerait certains problèmes de société. Redistribuer les responsabilités maternelle et paternelle à part égale permettrait peut-être de faire disparaître certaines formes de marginalisation. Ce vœu a également été formulé par l'association Paire de cœurs qui souhaite une plus grande collaboration entre parents.

Croyances et regards sur la Femme/ Regards sur les croyances

Généralités

On ne retrouve guère à La Réunion l'esprit laïc caractéristique de la France. Différentes religions y coexistent, la religion catholique étant la plus représentée; elle est aussi plus pratiquée qu'en métropole, notamment par les jeunes : nombre d'entre eux trouvent naturel de faire un chemin de croix le Vendredi Saint, ce qui n'est pas le cas en métropole.

L'hindouisme y est également très important et ses rites y sont célébrés ouvertement (et souvent publiquement). Les malbars hindous rencontrés avec le Groupe de Dialogue Interreligieux ont souligné l'importance de la femme dans leur religion: elle est au centre de la cosmogonie car elle donne la vie et leur foi compte de nombreuses déesses. Eric Lioni, vice-président de notre atelier, a ajouté que la trinité hindoue est composée de figures masculines, les déesses s'apparentant davantage aux Saints chrétiens. Les divinités féminines sont en outre très nombreuses car chaque dieu est bigame. Hommes et femmes assistent au culte (sauf pendant les menstrues de la femme) mais seuls les hommes peuvent officier. Aucune protestation n'a été émise lors des réunions sur les inégalités véhiculées par les représentations ou la pratique de l'hindouisme, mais nous avons principalement entendu des hommes sur ce sujet qui semble susciter de la pudeur.

Les représentants de la Foi Bahà'ie, membres du groupe interreligieux, préconisent le partage équitable des responsabilités entre l'homme et la femme. Monsieur Elijah Baichoo, un des représentant de cette nouvelle composante de la société réunionnaise estime que « La supériorité de l'homme a été justifiée aussi bien par des systèmes religieux, scientifiques qu'idéologiques. Pour la Foi Bahá'íe, la disparition de ces carcans est devenue une condition sine qua non de l'évolution de l'humanité. La vision intégrale de Foi Bahá'íe conçoit le développement de la femme comme un des plus grands défis de notre siècle car il implique une transformation fondamentale de l'être humain et de son rôle dans la construction d'une « civilisation en perpétuelle évolution.1 » « Comme l'oiseau, l'humanité possède deux ailes : l'une est l'homme, l'autre est la femme. Si les deux ailes ne sont pas d'égale puissance et mues par une force commune, l'oiseau ne peut s'envoler vers le ciel. »

L'Islam compte moins de fidèles que le catholicisme mais on dénombre cependant 60 000 à 75 000 musulmans dans l'île. Son implantation est très ancienne, la mosquée de Saint-Denis est la plus vieille de France, et son influence très grande car ses représentants occupent des places importantes dans l'économie réunionnaise. Le port du voile intégral défrayant l'actualité et les musulmans de La Réunion constituant une communauté soudée et organisée, nous avons discuté longuement avec M. Mollan, président du CRCM (Conseil Régional du Culte Musulman), avec l'Imam de la grande mosquée de Saint-Denis et avec les représentants de l'AMR (Association des Musulmans de La Réunion) de la place de la femme et de son image dans l'Islam sunnite à La Réunion.

Discussion sur le voile

Si les médias montrent bien souvent la femme dans un appareil fort simple, la presse du mois d'avril abonde, à l'inverse, de photos montrant des femmes intégralement voilées, choix dicté par les débats liés au projet d'interdiction du voile intégral par le Président N. Sarkozy. Cette question

² L'ARIV s'est retirée le 7 mars des Etats Généraux entre les deux tours des élections régionales

est très délicate à La Réunion où le nombre de femmes intégralement voilées a sensiblement augmenté ces dix à vingt dernières années. Elles avaient été estimées à 250 mais M. Mollan a revu ce chiffre à la baisse, parlant de 100 à 150 femmes intégralement voilées lors de notre entretien. Alors que les voix se sont régulièrement élevées lors des réunions publiques contre la façon dont la femme est instrumentalisée par les médias et souvent représentée avec une indécence gratuite, les protestations contre le port du voile et du voile intégral, la burga et le nigab, ont été plus timides ; Anne-Marie Payet, sénatrice et marraine de ces Etats Généraux a exprimé son opinion dans les mêmes termes qu'elle a réutilisés dans la presse du mois d'avril : « je préfère voir une femme coiffée d'un voile discret plutôt que trop dévêtue ». La conclusion adoptée à la fin d'une réunion publique était cependant que le voile intégral, en interdisant à la femme de disposer de son apparence, était aussi une façon d'instrumentaliser l'image de la femme, peut-être le pendant du dévoiement de l'image féminine dans la publicité. Cette idée n'est finalement pas contredite par M. Mollan, qui affirme que si certaines images licencieuses, ou si certaines tenues féminines minimalistes le choquent car la pudeur est obligatoire en Islam, il est cependant tenu de les tolérer en silence car la loi les autorise (sauf cas d'attentat à la pudeur). Ainsi il lui semble parfaitement injuste qu'une femme qui souhaite à l'inverse se couvrir de pied en cap se trouve hors la loi. « Deux poids, deux mesures? » a-t-il conclu sceptique. L'Imam de la grande mosquée de Saint-Denis a surenchéri par l'analogie suivante : chez les catholiques, une femme qui entre dans les ordres accepte par dévotion de confiner son existence aux quatre coins d'une cellule monastique, ces coins ne peuvent-ils pas être symbolisés en Islam par les extrémités du voile? Il a ainsi indirectement comparé le port du voile à la réclusion.

Nous avons poursuivi cette discussion sur le port du voile intégral en compagnie de membres de l'Association des Musulmans de La Réunion, groupe composé de 6 femmes et d'un seul homme. Toutes les femmes présentes ont ou eurent une activité professionnelle et sont impliquées dans les activités sociales à La Réunion ; l'une d'entre elles, Mme M. Patel est adjointe au maire de Saint-Denis ; chacune offre le visage d'une française de La Réunion dont la foi et les convictions n'affectent nullement la citoyenneté.

C'est pourquoi ces femmes se sont insurgées contre la campagne médiatique orchestrée autour de la discussion sur le voile intégral, campagne qu'elles perçoivent comme un dénigrement de l'Islam à La Réunion ; elles et M. A. Cassou (le seul homme présent à cet entretien) ont rappelé que les musulmans de La Réunion ne forment pas une communauté dans cette île mais l'une de ses composantes ; ils ont évoqué le rôle joué par leurs familles dans le développement de la ville de Saint-Denis, leur ouverture vis-à-vis des autres fois (l'AMR est à l'origine de la création du Groupe de Dialogue interreligieux), leur grande adaptabilité et l'importance de leur rôle en matière d'aide sociale car les musulmans prélèvent en plus de tout impôt la somme de 2,5% sur leurs revenus afin de la reverser sous forme d'aumône ou d'aide (la « zakât ») ; cette tradition est bien ancrée dans le centre de Saint-Denis où tous les vendredis on fait appel à la générosité des commerçants musulmans. Le visage des musulmanes de La Réunion n'est pas celui que la presse impose en multipliant les images de femmes intégralement voilées pour signaler le danger que représentent l'intégrisme et l'oppression de la femme, mais bien celui de ces femmes actives et croyantes et dont l'histoire s'est bâtie sur l'expérience de la douleur et du respect partagés avec les autres réunionnais dans une société issue de l'esclavage.

Les membres de l'AMR ne nous ont pas caché leur inquiétude et leur mécontentement d'être confondus avec des musulmans pratiquant un Islam radical et sans tolérance et ont affirmé leur capacité à détecter et à prévenir les extrémismes, position qu'ils affirment dans le procès-verbal de leur Assemblée générale du 20/11/2005: «(...) l'AMR reste en état de vigilance eu égard

- -à une situation internationale en crise (...)
- -à une image de l'Islam abusivement ternie (droits de la femme (...))
- -à une radicalisation sur le plan national (...)
- -aux dérapages qui n'épargnent pas notre île (...) »

Certes les dérapages mentionnés concernent des torts causés aux Musulmans et à leur religion, mais on peut entendre cette garantie de vigilance comme un engagement à préserver à la Réunion l'image d'un Islam ouvert et compatible avec la citoyenneté.

Quant à la recrudescence de femmes portant le voile intégral, ils ne peuvent pas s'engager sur les raisons de celles qui font ce choix, pas plus que nous ne pouvons donner de réponse à la question très dérangeante de savoir si ce choix est bien le leur. Nous regrettons de n'avoir pas pu rencontrer de femmes intégralement voilées. Nos interlocutrices de l'AMR affirment cependant que le port du voile intégral à La Réunion est un phénomène qui leur semble récent, qui pourrait concerner des femmes nouvellement converties et ne relève pas d'une tradition ancrée depuis l'arrivée des premiers musulmans dans l'île. Les premières familles musulmanes n'auraient pas jugé utile ou

nécessaire d'affirmer leur attachement à leur foi de cette manière, ayant bâti la première mosquée de France et pris des places de premier rang dans les secteurs économique, social et politique.

La difficulté est en effet de déterminer si les femmes portant la burqa le souhaitent ou y sont contraintes. Il est certain en revanche que lors de la création de l'association Ni Putes Ni Soumises, Fadela Amara exprimait le refus de l'alternative laissée aux filles des banlieues : porter le voile ou subir la violence et le viol, éclairant ainsi la recrudescence de femmes voilées comme la conséquence de menaces proférées au sujet de leur sécurité.

Or ce phénomène est proche de celui que décrivent certaines femmes musulmanes réunionnaises qui nous ont adressé des témoignages anonymes lors de ces Etats Généraux, déplorant le fanatisme d'un époux qui les harcèle en brandissant la menace de châtiments divins³ et nous déplorons que le prétexte de la foi soit l'instrument de persécutions féminines, et continuons de nous interroger sur les raisons profondes qui peuvent pousser une femme a avoir honte de son visage, la pudeur et la honte étant deux sentiments distincts, et ne semblant pas affecter équitablement l'homme et la femme.

Il ressort de ces discussions que des Musulmans sunnites (nous n'avons pas entendu de musulmans chiites) nous recommandent de ne pas confondre l'image que les médias présentent de l'Islam avec sa pratique à La Réunion, et que selon eux la fièvre des débats menés autour du voile est un leurre, les musulmanes de L'AMR se déclarent victimes d'une oppression médiatique et non de leur religion ou de leurs traditions.

Il semble judicieux de souscrire à leurs propositions d'ouverture (accueil des autres confessions et d'interlocuteurs athées, organisations de visites de la mosquée, présentation de l'Islam et de ses traditions par exemple) afin de poursuivre un dialogue à visage découvert, d'entretenir le respect des choix confessionnels (et son pendant, le choix de n'avoir aucune confession) et de préserver la distinction entre pratiques religieuses et obligations citoyennes afin de respecter l'exigence de laïcité des institutions républicaines.

Conservatisme et tabous

Même si la religion catholique est plus pratiquée dans l'île qu'en métropole, elle est rarement affichée par ses fidèles (conséquence probable d'une histoire suffisamment longue de la séparation entre le clergé et l'état) et les catholiques présents aux réunions publiques ont rarement signalé leur choix confessionnel sans y avoir été invités. Certains se sont exprimés et ont rempli nos questionnaires et, pour beaucoup d'entre ceux-là, la religion n'est pas vécue comme un univers qui véhicule des valeurs contraires à la parité, la mixité. Interrogées pendant les réunions publiques sur l'influence de leur éducation religieuse dans leur parcours de vie, peu de femmes se plaignent d'avoir souffert de discriminations liées à leur foi. La critique religieuse reste taboue mais un certain nombre de personnes de tous âges interrogées en public ne concevrait pas d'assister au culte s'il était dirigé par une femme. Pourtant à la question posée par une représentante de la Ligue des Droits de l'Homme au Conseil Général lors de la journée de protestation contre les violences faites aux femmes fin novembre 2009 « Quelle est la religion qui n'opprime pas les femmes ? », l'aumônier des prisons lui-même avait répondu « Toutes les religions sont manipulatoires ».

Restaurer la place des femmes

Dans les questionnaires en revanche, une aspiration à l'égalité devant les pratiques cultuelles semble timidement poindre. A l'interrogation « Assisteriez-vous au culte s'il était dirigé par une femme ? » plusieurs femmes (mais pas une majorité) répondent « oui », l'une d'entre elles ayant ajouté « Pour la victoire que ça représenterait. ». On entend donc une divergence de positions selon les contextes, et la prise de parole publique semble souffrir d'une plus grande censure que le questionnaire.

Sans doute le christianisme a-t-il été imposé à un certains nombre de femmes réunionnaises, ou du moins a-t-il été superposé à d'anciennes croyances pour devenir leur foi apparente ou émergée. Hajasoa Vololona Picard, enseignante-chercheuse à l'université de Saint-Denis s'attèle à découvrir sous les strates de l'influence chrétienne et sous les couches d'une histoire rédigée par l'homme les traces de l'animisme que pratiquaient anciennement les femmes d'origine malgache.

³ Selon les propres mots d'une femme qui nous a envoyé son témoignage par le biais de l'association NPNS, voir en annexe.

Une seule femme s'est présentée comme juive au cours de nos entretiens et a évoqué les disparités liées à sa foi dans l'éducation des filles et des garçons; dans sa famille un homme compte plus qu'une femme, car « on baptise les garçons, pas les filles ». Elle a du reste évoqué cette différence originelle comme une forme d'injustice qui aurait marqué son existence.

En conclusion, on a le sentiment que le discours sur l'influence des religions est chargé d'une certaine autocensure; les rites et croyances religieux ne sont pas ou peu associés aux discussions sur les disparités selon les paroles des adeptes des différentes fois. Mais il est vraisemblable qu'ils sont pour de nombreuses femmes (originaires de Madagascar ou d'Afrique par exemple) hérités de la colonisation et recouvrent des croyances plus profondes. Les mettre au jour, restaurer les traces de ces vieux héritages cultuels permettrait de redonner confiance aux femmes qui en manquent, car on peut, selon Hajasoa Picard, supputer que parmi elles, certaines ont perdu ou enfoui leur langue, leurs traditions ou leurs dévotions originelles, à l'île Bourbon.

Il Regards, préjugés et disparités

Regards et préjugés

La perception des femmes est assujettie aux images que notre société projette d'elles, conditionnement qui semble sinon très dévalorisant au moins réducteur. L'image est source de préjugés, et les préjugés sexistes, des plus ancrés aux moins conscients, sont présents dans tous les domaines de notre existence. Ils dénaturent le regard que nous posons sur les femmes et celui que les filles et les femmes posent sur elles-mêmes, les poussant souvent à être toujours plus performantes, à faire mieux que les hommes.

Elles seront aussi ou plus diplômées que les hommes, aussi ou plus efficaces au travail, et en plus elles seront des mères irréprochables et sauront tenir leur maison, cuisiner, et même servir à table. Vaste programme que celui de l'éducation de la petite fille, éducation à une perfection imaginaire censée compenser sa déficience naturelle ; dommage, elle n'est pas un garçon.

Le constat d'une éducation exigeant de la part de la fille plus de contraintes et moins de liberté, s'il est souvent énoncé par les jeunes filles ou par les femmes qui se souviennent de leurs jeunes années, est rarement formulé par les mères à qui l'on demande si elles élèvent de la même manière leurs filles et leurs garçons. Elles répondent en général oui⁴ là où elles se rappellent avoir eu moins de liberté que leurs frères. Il y a là contradiction flagrante, nombre de femmes rechignant à admettre qu'elles-mêmes peuvent contribuer au sexisme ambiant.

Les hommes sont aussi victimes de ces préjugés véhiculés par des images stéréotypées comme en témoignent des femmes victimes de violences sexuelles qui n'ont pas été crues lorsqu'elles s'en sont plaintes (faisant écho à l'incontournable cliché « elles l'ont cherché, elles ont bien voulu », descendant en filiation directe du cliché sur l'invitation sexuelle ; n'est-ce pas ainsi qu'elles apparaissent sur les affiches et sur les couvertures de revues ?), des femmes actrices en politique où leurs homologues masculins ne parviennent pas toujours à les prendre au sérieux et hésitent à leur confier des postes décisionnels, des femmes chefs d'entreprise qui nous confient en réunion : « On n'est pas prises au sérieux, même si on a les mêmes diplômes et les mêmes compétences ou même si on est encore plus qualifiées que les hommes. »

L'impact du cliché est immense et souvent mal évalué. Dans les médias mais également dans les manuels scolaires, les représentations générales des genres font écho aux schémas parfois déjà acquis par l'éducation.

Le plus souvent, l'homme est en situation de travail ou de pouvoir, la femme dans le rôle d'enfanter et d'être belle, de bien tenir sa maison... De même, la publicité utilise et reproduit des stéréotypes qui ne sont ni décodés ni interprétés par les enfants, mais plutôt "adoptés" et répétés socialement, ce qui les conditionne pour leurs attitudes à venir.

Ainsi notre regard sur les sexes est biaisé dès le plus jeune âge, toutes les générations ont grandi avec leurs préjugés (les plus jeunes cumulant préjugés et surabondance d'images), et il nous devient difficile de démêler les discours admis et transmis par les préjugés de nos propres réflexions ou intentions.

Cependant les paroles d'un homme mal voyant interrogé sur sa perception des femmes révèlent à quel point le regard qu'on pose sur elle peut desservir la femme : « les femmes sont égales aux hommes, mais en tant que personne handicapée, dans mon expérience quotidienne je rencontre plus de générosité chez les femmes, elles sont plus enclines à apporter de l'aide, peut-être par leur nature féminine et maternelle ». Il n'est pas anodin que des propos d'une aussi

4

⁴ non pour 32 oui sur 36 femmes interrogées par questionnaire

extraordinaire bienveillance pour les femmes soient tenus par un homme qui ne les voit pas, n'est pas soumis au conditionnement de l'image, même si son discours laisse entendre qu'il entretient de la femme une image mentale assujettie à la représentation de la femme-mère.

Les constats qui suivent sur l'échec de la parité ou de la mixité sont donc intimement liés à tous les problèmes évoqués autour de la déformation de l'image de la femme.

Regards et disparités

Education

Un moindre crédit

Interrogée dans le questionnaire de l'atelier 2 (Femmes et Economie) sur le faible pourcentage de femmes dans les postes d'encadrement et de représentation syndicale (30% de moins que les hommes)⁵ une employée du centre pénitentiaire de Domenjod a répondu « encore faudrait-il qu'on laisse la parole aux filles dans l'éducation ». A l'école ou à la maison, des filles et des femmes ont souffert que leur parole n'ait pas le même poids que celle d'un homme. Face à sa moindre crédibilité la jeune fille aborde sa scolarité avec zèle : elle va prouver qu'elle vaut autant qu'un garçon et obtient généralement de meilleurs résultats, ce qui nous fait dire que « les filles sont plus travailleuses que les garcons » ou encore que « les filles sont plus mûres que les garcons ». Elle peut, à l'inverse, opposer un mutisme obstiné à l'enseignant qui la sollicite, pour la raison informulée que « de toute façon ça sert à rien ». Ainsi voit-on à La Réunion des classes où les jeunes filles observent un retrait délibéré et laissent aux garçons tout l'espace de parole, protestant en silence contre l'injustice originelle (« on m'écouterait mieux si j'étais un garçon »), et doublant ici la difficulté de parvenir à l'équité en renonçant à la parole au profit des jeunes hommes. Un regard dévalorisant mine les chances d'égalité qu'offre l'école mixte: au lieu d'une même éducation pour des sujets égaux on trouve un surcroît d'efforts chez la fille ou à l'inverse un désintéressement blasé; il est inéquitable que la fille en fasse plus pour valoir à peine autant ou qu'elle s'enlise dans l'inertie et le dégoût de la réussite.

Bouches cousues

Un tel dégoût est, du reste, souvent lié aux complexes que les filles entretiennent vis-à-vis de la pratique du français, car leur langue maternelle et leur langue de futures mères, le créole, n'est pas l'outil de la réussite scolaire ; il ne leur permet ni d'enseigner ni de théoriser et relègue leur perception de leur propre langue à celle d'une langue dominée, or elle est le premier savoir verbalisé de la mère à l'enfant. Il semblerait donc utile de revaloriser cette transmission maternelle, et de libérer la parole.

Nous avons été invitées, par l'intermédiaire de la compagnie des Bambous, au spectacle de Soraya Thomas « J'ai pas cherché... », Pièce dansée qui aborde le thème du viol, de l'effraction chez l'autre. Lors de la discussion qui a suivi le spectacle, interrogé sur les préoccupations sociales des artistes réunionnais, Eric Languet, chorégraphe de la compagnie « Danses en l'R » (à laquelle appartient S. Thomas) remarquait : « A la Réunion, on dit que les choses vont bien ; elles vont bien parce qu'on n'en parle pas. » Et déplorait la violence que masquent les consensus et la peur des propos conflictuels, tels que ceux que suscite ce spectacle. L'expression artistique démasque les silences, peut-être offre-t-elle aux femmes l'occasion de verbaliser ce qu'autrement elles garderaient tu ?

Il n'est pas question, parce que la fille souffre de crédibilité moins grande que le garçon, de renoncer à l'école mixte, mais bien de persuader les acteurs des deux sexes qu'un regard juste et qu'un traitement égal sont leur lot, effort qui exige la cohésion de toutes les instances éducatives.

Offrir des modèles mixtes

Mais il est rare qu'une liberté égale soit accordée à la fille et au garçon, car même les parents animés des meilleures intentions estiment qu'il est plus nécessaire de protéger la fille que le garçon; elle est moins forte et plus vulnérable; elle le reste d'ailleurs par la grâce même de ce constat car elle ne pratiquera que peu de sports de combat ou de sports dangereux.

^{5 12} femmes pour 96 hommes dans les chambres consulaires...

⁶ Les chiffres du rectorat font état pour 2009 d'un taux de réussite au baccalauréat de 87% chez les filles et 83% chez les garçons.

Alors qu'on inscrit volontiers sa fille à un cours de danse ou de musique, il est moins fréquent qu'on lui fasse faire de la boxe ou du karaté (même si le karaté féminin était à l'honneur à La Réunion cette avant-dernière semaine d'avril 2010 et si la ligue de boxe est présidée à La Réunion par une femme, présidente de ce troisième atelier).

Des places sont réservées au sein des organismes dirigeants des ligues et comités mais peu de femmes occupent ces postes qui sont souvent laissés vacants (Règle d'une représentante par tranche de 10% de licenciées féminines). Plusieurs raisons ont été avancées lors des auditions pour expliquer ce retard : les obligations familiales, la difficulté de concilier la vie personnelle et professionnelle, mais aussi le machisme, les différences de motivation entre les femmes et les hommes. Là encore les préjugés sont source de déséquilibres: les femmes ne s'investissent pas parce qu'elles estiment ne pas avoir le temps, ou ne pas en être capables. Les hommes, pour la plupart, ne se posent pas la question de savoir qui s'occupera des enfants ou de la maison. Ces exemples sont typiques d'une manière de penser et d'un comportement induits qu'il est nécessaire de changer afin de pallier les inégalités.

Du reste, les performances sportives des hommes sont bien plus médiatisées que celles des femmes, la télévision ne retransmet pas les matches de football de l'équipe féminine de France alors qu'elle retransmet tous ceux de notre équipe masculine. La première page du journal L'Equipe affiche des résultats masculins neuf fois sur dix. Sur ce terrain en revanche, La Réunion semble avancer sur le chemin de la parité; alors que le traitement du sport national reste une affaire d'hommes, les journaux locaux consacrent un nombre d'articles importants aux performances féminines réunionnaises. D'autre part, on constate un effort de la part de certains médias, notamment dans les journaux télévisés, pour mettre au premier plan la mixité, dans le sport ou les domaines considérés comme typiquement masculins (l'armée par exemple). Ce constat est heureux car il est important que des jeunes puissent construire leur personnalité sur des modèles des deux sexes et aient la liberté de penser en termes d'héroïnes, aussi bien que de héros. Dans cet esprit, l'association NIAMA a choisi pour nom celui de la mère de Lislet-Geoffroy, ancienne esclave originaire d'Afrique, pour l'emblème qu'elle offre de la résilience féminine.

Appréhender la parentalité de manière équitable

Enfin, les parents redoutent les grossesses chez leurs jeunes filles et sont moins inquiets des paternités précoces de leurs garçons; même si nombreux sont conscients qu'à la puberté le garçon pourra devenir père, la paternité chez un jeune garçon ne représente pas le même danger que la maternité pour une jeune fille (tiendrait-on pour acquis que là où la fille ne pourra pas faire demi tour le garçon reste libre de se désengager?), une grossesse reste l'affaire de la fille, et des parents responsables informeront leurs filles de ses possibles conséquences, envisageront parfois avec elles la question de la contraception, mais auront-ils le même discours avec leurs fils?

Lors d'une réunion publique, G. Payet avait remarqué qu'à l'école la mère semble être le partenaire privilégié en matière d'éducation, et qu'un rétablissement de la parité en ce domaine serait salutaire; en outre, plus l'enfant est en bas âge, plus inégale est la répartition des hommes et des femmes. Même si quelques pères se déplacent dans les établissements d'enseignement secondaire, il est fréquent de ne rencontrer que des mères dans les réunions d'école primaire. Certaines mères ont d'ailleurs exprimé lors des réunions publiques leur réticence à laisser une place au père dans l'éducation des enfants, tant elles s'y sentent investies. C'est là où l'image bienveillante de la femme-mère pose problème: les écueils à l'implication des pères ne viennent pas seulement d'un refus des hommes de s'impliquer, mais aussi de ce sentiment pour la mère d'être le pilier éducatif.

Impliquer davantage les pères dans toutes les étapes de la scolarité de leurs enfants signifie lutter contre des clichés tels que « les hommes ont plus de responsabilités, ils ne peuvent pas se permettre de quitter le bureau avant 16 heures » mais aussi «les tout-petits c'est mieux pour une femme». L'enfant est dès sa conception sous la responsabilité de son père et de sa mère ; il est capital d'éduquer garçons, filles et familles au partage des responsabilités et de la responsabilité parentale. Information, prévention des grossesses doivent être élargis aux garçons comme aux filles.

Emploi

Disparités

Les débats ont également soulevé la question des disparités professionnelles. Le taux d'emploi est plus faible chez les femmes (seulement 38% contre 52%). Les chiffres de l'INSEE⁷ nous apprennent que la Réunion a le plus faible écart de salaire horaire moyen entre hommes et femmes (0,5%). Dans une analyse "toutes choses égales par ailleurs", l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 3% en défaveur des femmes, un taux beaucoup plus faible qu'en France métropolitaine, où il atteint 7,3%.

En revanche, à y regarder de plus près, on constate de fortes disparités, pour les cadres et professions intellectuelles supérieures par exemple, où l'écart peut aller jusqu'à 17%. De plus, les femmes cadres sont deux fois moins nombreuses que les hommes, et à diplôme égal, une femme occupe un poste moins qualifié qu'un homme, notamment pour les plus diplômées (licence et plus). Le secteur d'activité s'avère aussi être une source de discrimination: dans le secteur de la finance, les femmes touchent 75% du salaire horaire moyen des hommes, et 83% pour le secteur de l'énergie. Le salaire mensuel moyen fait apparaître des disparités, en grande partie pour des raisons de temps de travail: 35% des femmes sont sur des postes à temps partiel contre seulement 16% chez les hommes. Cet emploi à temps partiel est une situation subie pour 71 % des hommes et pour 85 % des femmes.

L'inégalité s'accroît également avec l'âge, car après 55 ans elles ne touchent plus que 83% du salaire de leurs homologues masculins.

A la fin de leur activité l'inégalité s'accroît encore car elles perçoivent une retraite qui n'est en moyenne que 60% de celle des hommes, et une immense majorité de retraités en situation précaire est composée de femmes (83%).

Emploi et précarité sont également liés dans le milieu carcéral. Les femmes du centre pénitentiaire de Domenjod se sont élevées contre une inégalité de traitement entre elles et les hommes détenus ; les hommes peuvent bénéficier de semi-libertés et elles non. Cette disparité peut être due aux différentes longueurs de leurs peines, les semi-libertés étant surtout accordées afin de préparer la réinsertion des détenus. Cette inégalité a cependant été déplorée par une femme incarcérée pour une durée assez brève, et qui s'interrogeait sur les modalités de son retour non préparé à la liberté. Nous avons présumé que cette disparité se fondait sur la difficulté plus grande pour une femme que pour un homme détenus à se voir offrir des propositions d'embauche.

Cumul d'obligations

Lorsqu'elles travaillent à temps plein, les femmes doivent faire face à la « double journée de travail ». Le problème des femmes qui assument des charges domestiques en plus de leurs charges professionnelles a été évoqué lors de plusieurs réunions publiques. Les disparités se font ainsi sentir dans la sphère privée; le partage des tâches a été le sujet de nombreux discours. Une évolution se fait sentir, les hommes de la nouvelle génération participent plus à la vie quotidienne. Le "partage" n'apparaît néanmoins pas toujours acquis, et il semble que les clichés résistent aux meilleures volontés. Quelle que soit l'attitude, le genre est souvent confondu avec le rôle, comme si la femme était naturellement prédisposée aux tâches ménagères et aux soins des personnes (enfants ou personnes âgées). Là encore le langage a un rôle à jouer, comme cela a pu être souligné en réunion publique: l'homme n'a pas à « aider », il a à « faire », de la même manière que la femme a à « faire ».

Pour l'instant, beaucoup de femmes sont encore victimes de la crainte d'un regard ou d'un jugement social et s'évertuent à être performantes dans tous les secteurs; employées modèles, épouses et mères irréprochables comme si elles craignaient le reproche, ou devaient sans cesse prouver la polyvalence de leurs compétences.

Leurs craintes ne sont pas dénuées de fondement car plusieurs femmes ont évoqué les remarques désobligeantes de la part des employeurs lorsqu'elles ont dû s'absenter ou décliner une invitation professionnelle pour raisons familiales.

La loi cependant prévoit la possibilité d'aménagements des circonstances du travail des femmes afin d' « établir l'égalité des chances entre hommes et femmes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait qui affectent les chances des femmes » (loi Roudy de juillet 1983). Cette phrase

Revue « économie de la Réunion » n°136, mai 2010, et chiffres clés sur le site Insee Réunion.

⁸ Qui prend en compte de nombreux facteurs tels que la taille de l'entreprise, la durée de travail, la profession exercée, le secteur d'activité, etc.

souligne justement comment l'égalité professionnelle entre les sexes ne peut se fonder que sur le respect des différences ; il s'agit bien pour les femmes de réclamer des dispositions équitables et non l'application rigide de traitements identiques, alors qu'elles ne sont nullement identiques aux hommes.

Selon une femme élue ces dispositions (que la loi Génisson devait renforcer en 2001) qui permettraient de redistribuer plus justement les heures de travail ne sont pas appliquées. Pas plus que ne le sont les articles du code du travail complétés par la loi de janvier 1973 et par des décrets de décembre 2002 sur le droit des femmes à allaiter une heure par jour, en dehors de leurs heures de repos, sur leur lieu de travail et dans des salles prévues à cet effet; ces mêmes décrets autorisent également les femmes enceintes ou allaitant leurs enfants à se reposer en position allongée sur leur lieu de travail, de manière assez idéale hélas car une seule femme médecin (et membre d'une association pour la promotion de l'allaitement maternel) parmi les femmes rencontrées pendant ces Etats Généraux semble avoir pu user de ce droit. Comme l'a fait remarquer l'association CHANCEGAL, le cadre législatif actuel est plus incitatif que véritablement répressif.

Discriminations

Les discriminations sur le lieu de travail sont également perceptibles dans les modes d'adresse, et certaines femmes déplorent d'avoir à embrasser leurs collègues au lieu de leur adresser un salut ou une poignée de main sans que ce choix fasse l'objet de commentaires.

De jeunes femmes chefs d'entreprise présentes à la dernière réunion publique ont déclaré que pour elles, créer leur entreprise suscite également de nouvelles embûches : on ne leur accorde pas la même confiance qu'à un homme et les banques sont plus réticentes à leur accorder des prêts.

Enfin le harcèlement est l'une des discriminations les plus violentes et les plus destructrices. Malgré les dispositions légales qui le condamnent (loi de 1992 sur le harcèlement sexuel) il continue de dévaster des parcours professionnels féminins, comme l'illustrent plusieurs affaires en cours depuis des mois ou des années dans notre île.

L'encouragement de la mixité a été évoqué comme une ouverture, une possible résolution du problème des discriminations, et certaines femmes ont déploré qu'il existe encore des métiers d'hommes (plombier, maçon, mécanicien) et des métiers de femmes (sage-femme, puéricultrice, hôtesse d'accueil). La mixité n'a en effet pas atteint tous les secteurs professionnels et notre langue l'atteste : un chef d'entreprise n'a pas de féminin, une femme de ménage n'a pas non plus de masculin même si ces rôles sont progressivement dévolus aux représentants des deux sexes, ce qui mène parfois à l'inversion symétrique du cliché puisqu'un agent de service a pris la place d'une femme de ménage. On se représente la plupart des femmes présentes dans un commissariat en situation de déposer une plainte et non de l'instruire et cependant les résultats d'admission au concours de commissaire de police en France en 2009 révèlent que les admis sont des femmes pour les deux tiers des candidats (20 femmes, qui en outre obtiennent les deux premières places au classement, pour 31 admis). De la même manière le juge reste une représentation masculine (le mot ne se féminise pas encore aisément dans toutes les bouches) alors qu'une immense majorité de femmes sort de l'école de la magistrature (66 femmes admises au concours dont les deux premières du classement pour 80 places en 2009) et que le nombre de magistrats et de magistrates semble équilibré à la réunion, au tribunal de Saint-Pierre comme à celui de Saint-Denis. En dépit d'une évolution vers la parité (et même parfois vers une inversion des quotas si l'on se fonde sur les chiffres des concours cités plus haut) notre société perçoit la féminité comme une sorte de handicap au travail ou au pouvoir. Selon les propos de M. P. Cambérou, procureur au tribunal de Saint-Pierre, les victimes de la discrimination sociale sont « les personnes en situation sociale précaire, les homosexuels, les noirs et les femmes. »

Il serait donc souhaitable, pour reprendre les propos de Fabienne Rubira, de l'association CHANCEGAL, de « sortir les femmes de la position minorité discriminée alors qu'elles sont plus nombreuses que les hommes ».

Justice

Lourdeur des procédures

Les femmes souffrent-elles d'inégalités en matière de justice ?

Elles font l'objet de discriminations dans nos fonctionnements sociaux, ce qui peut laisser supposer que le traitement de leurs revendications en matière de droit est parfois lésé.

Les cas de harcèlement et d'empiètement aux droits des travailleuses le révèlent en effet. Femmes chefs d'entreprise, actrices en politique ou simples anonymes, les femmes exigent le respect des lois. Lorsqu'elles le revendiquent, elles se heurtent à la procédure, à la redoutable et imbattable force d'inertie. Saisir les prud'hommes ou le tribunal administratif sont des procédures trop lourdes, et susceptibles de handicaper les plaignantes (alors qu'elles sont dans leur droit) dans leur future vie professionnelle.

De plus, les combats procéduriers sont particulièrement redoutés des femmes. Elles sont souvent chargées de famille et pour la plupart d'entre elles, un combat trop lent et trop lourd sera abandonné au vu des urgences domestiques. Il est plus important pour la mère d'être ponctuelle à la sortie des écoles et de nourrir sa famille que de justifier, réexpliquer, convaincre des interlocuteurs frappés d'inertie administrative.

Victimes mal entendues

Lors de la réunion du groupe de travail et de réflexion « COLERE », créé en août 2009 après sept mois ponctués de violences très graves infligées à des femmes réunionnaises (dont quatre assassinats de femmes par leur ancien conjoint ou compagnon), Geneviève Payet avait déploré que des services de police ou de gendarmerie persistent à refuser des dépôts de plainte, ce qui est contraire à la loi (Perben II). Odette Poncet, de l'association Femmes Solid'air, regrettait que des femmes victimes de violence ne soient pas reçues avec respect lorsqu'elles s'adressaient aux forces de l'ordre malgré l'existence de chartes sur l'accueil des victimes.

Catherine Macé, de l'ARAJUFA, citait le chiffre exorbitant de neuf femmes tuées à leur sortie d'un hébergement d'accueil offert par l'association Rose des bois et réclamait une meilleure formation des gendarmes et des policiers qui accueillent ces femmes victimes. Toutes s'élevaient contre l'injustice faite à des femmes victimes de poncifs et de clichés presque aussi mortifères que les violences dont elles voulaient s'affranchir. A ce sujet, Lucie Pénitot, de la Ligue des Droits de l'Homme, avait ajouté qu'il serait préférable de parler de « l'image des femmes » et non de « l'image de la femme ».

L'absence d'un observatoire sur les violences faites aux femmes et d'études statistiques à La Réunion ne permet pas de déclarer combien de femmes souffrent en outre du cloisonnement entre justice familiale et justice pénale qui en France ne permet pas aux mères et aux familles de se protéger des anciens conjoints violents, mais le groupe COLERE avait suggéré que les auteurs de violences fassent l'objet d'une expertise psychologique avant que ne leur soit accordé un droit de visite pour leur enfant.

En termes de chiffres, l'inégalité est flagrante : les femmes sont plus touchées que les hommes par la violence conjugale et pourtant elles éprouvent encore des difficultés à être entendues et traitées avec respect lorsqu'elles signalent ces violences.

Criminalité et intolérance

En ce qui concerne la criminalité, les femmes incarcérées sont très peu nombreuses par rapport aux hommes, et ce encore davantage à La Réunion, mais leurs peines très lourdes. Seulement 26 femmes incarcérées à La Réunion contre 1200 détenus hommes, elles représentent 2°/° des détenus à La Réunion contre 4°/° en métropole.

En revanche la plupart des femmes incarcérées au Centre Pénitentiaire de Domenjod purge de longues peines (la plus longue étant de 30 ans), généralement pour des crimes intrafamiliaux consécutifs à des violences durables et répétées. Le fait d'avoir été victime avant de devenir auteur ne suscite pas ou peu l'indulgence des jurys. Il paraît vraisemblable que l'effroi suscité par la criminalité féminine prend son origine dans des tabous anciens : la femme donne la vie, il n'est pas concevable qu'elle la prenne, alors que le père de famille a été investi (et l'est parfois encore) dans certaines civilisations, du droit de vie et de mort sur les siens, comme le « pater familias » de la civilisation romaine à laquelle nous devons beaucoup. La prévention des violences devrait être sujette à la même intolérance.

Elsa Capron, professeure d'espagnol à l'université de Saint-Denis, nous a raconté son expérience de la prévention des violences faites aux femmes dans l'île de Cuba. On y interdit dès l'école maternelle aux petits garçons de taper les filles, et, assortie à une politique extrêmement répressive à l'égard des contrevenants, cette campagne éducative qui équilibre le rapport des forces entre hommes et femmes en interdisant aux garçons de taper les filles s'avère très efficace. Prêter un soutien efficace et bienveillant aux femmes là où leur condition physique les désavantage semble par ailleurs très conforme aux termes de la loi Roudy qui parle d' « établir l'égalité des chances entre hommes et femmes (...) en remédiant aux inégalités de fait qui affectent les chances

des femmes », il faut seulement entendre dans ce contexte « chances de survie » au lieu de chances professionnelles.

Politique: obligation de performance

De même, en politique, malgré une situation à la Réunion sensiblement identique à celle de la métropole en termes de chiffres, les élues qui sont intervenues ont témoigné d'une plus grande difficulté à s'imposer. La crédibilité d'une femme, en politique comme dans la sphère professionnelle, n'est jamais acquise d'emblée. Ici comme ailleurs, les femmes doivent faire leurs preuves plus que les hommes. Un peu plus qu'ailleurs peut-être, selon Marie-Josée Pouvreau, Directrice du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, qui voit la politique comme « le dernier bastion foncièrement masculin », où les hommes « rechignent à nous voir entrer ». Selon elle, une femme, si elle veut s'imposer, doit travailler les dossiers plus en amont, car une idée spontanée, si elle vient d'une femme, sera quasi systématiquement rejetée en réunion; une situation qu'elle a maintes fois vécu dans les premières années de son expérience en tant que directrice de cabinet. Ainsi les femmes ont une obligation de performance que n'ont pas les hommes.

Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine en 1974, avait eu des mots très justes à ce sujet : « La femme serait vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente. »

Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas, car les postes exécutifs sont encore peu investis par les femmes. Si la loi sur la parité a permis un partage équitable des postes d'adjoints au maire, de conseillers municipaux ou de conseillers régionaux, ainsi que des vice-présidents à la Région, là où la parité n'impose rien, on retrouve des chiffres qui confirment cette réticence à faire entrer les femmes dans les instances décisionnelles de la Cité. Deux femmes maire sur les vingt-quatre communes de l'île, cinq femmes au conseil général et aucune vice-présidente, et 12 femmes pour 96 hommes dans les chambres consulaires: ces quelques exemples, s'ils ne diffèrent en rien de la réalité métropolitaine, sont pourtant significatifs.

La parité, si elle force l'entrée des femmes en politique, a souvent été désignée comme un pis-aller. Ainsi selon la sénatrice Anne-Marie Payet, marraine de ces états généraux des femmes, les femmes en politique sont souvent cantonnées au rôle d'adjointes et privées de liberté d'action. Constat qui a été maintes fois confirmé par des témoignages d'élues ou de femmes publiques. « Le tout n'est pas de se faire élire mais de savoir quelle fonction on occupera », semble l'opinion commune à toutes ces femmes. Néanmoins, toutes ont encouragé les femmes à oser aller de l'avant, à s'imposer. Dans les questionnaires, les femmes étaient en effet nombreuses à répondre non à la question suivante: « Seriez-vous prête à vous engager en politique en briguant un mandat local ? », soit par « manque d'ambition » (peur de l'échec), soit par manque d'intérêt pour la politique. Les hommes interrogés ont pour la plupart répondu qu'ils voteraient pour une femme ou un homme indifféremment, préférant se baser sur leur programme électoral. Là encore on retrouve l'impact des clichés, qui enferment la femme dans la sphère du foyer et censurent ses autres ambitions.

Ainsi, malgré les critiques concernant les lois sur la parité, ce système apparaît pour l'instant comme le seul capable de donner aux femmes la possibilité de s'imposer en politique. La réforme des collectivités territoriales permettra ainsi la présence d'un plus grand nombre de femmes dans les conseils communautaires, au Conseil Général⁹, ou sur les postes d'adjoints au maire. Néanmoins, une inquiétude a été manifestée par la sénatrice Anne-Marie Payet, par Thérèse Baillif, présidente du CEVIF, ainsi que par de nombreuses autres femmes quant à la réforme du scrutin pour les élections territoriales de 2014. Les assemblées territoriales se substitueront en effet au Conseillers généraux et régionaux, suivant un mode de scrutin uninominal. Or, la parité ne s'applique pas sur ce mode de scrutin, et même si le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux impose à chaque candidat au scrutin uninominal le choix d'un remplaçant de sexe opposé, il faut redouter que les femmes soient reléguées au rang de remplaçant. Pour l'instant, le gouvernement réfléchit également à l'introduction de dispositions supplémentaires relatives aux conditions de candidature au scrutin majoritaire, permettant d'assurer la présence d'un plus grand nombre de femmes parmi les conseillers territoriaux. Mais aucune mesure n'étant mise en place pour l'instant, il convient de rester vigilants et de faire remonter des propositions aux pouvoirs publics, telle que celle de la sénatrice Anne-Marie Payet, consistant à laisser le choix aux électeurs de rayer sur le bulletin le nom de la personne qu'il veut désigner comme remplaçante.

⁹ De manière très modeste toutefois puisque l'obligation consistera en un minimum de 10% de femmes, après application du scrutin de liste proportionnel paritaire à 20% des effectifs. Ce qui revient, pour la Réunion, à un statut quo par rapport à la situation actuelle (5 femmes pour 49 conseillers généraux).

PROPOSITIONS

I - Mettre en réseau les différents acteurs :

- -Organiser une campagne d'information sur les droits et de sensibilisation sur les thèmes du respect de la mixité, de la parité à l'aide d'affiches, de forums, de guides.
- -Structurer et organiser l'ensemble des dispositifs par des passerelles entre institutions et associations. Créer un Centre de Ressources (choisir une appellation neutre afin que le fait d'y recourir ne suscite pas de honte ou d'hésitations) où se tiendraient les locaux de réseaux d'associations et d'un observatoire de la violence et des disparités.
- -Diffuser l'accès au droit et simplifier les démarches des femmes victimes de discriminations en leur offrant (par le biais du centre de ressources par exemple) la possibilité de recourir à des médiateurs avant d'affronter la procédure, ou un accompagnement juridique et/ou associatif.
- -sensibiliser les médias à ces questions et obtenir un partenariat afin d'y diffuser l'information gratuitement.
- Etablir un bilan annuel de la situation (à l'aide du centre de ressources; un partenariat peut être envisagé avec l'université).

II - Former et informer les différents intervenants: éducation au regard, au respect :

1) Actions de formation qui pourraient être dispensées par des associations (à l'instar des interventions de l'association CHANCEGAL), des témoignages de femmes politiques, cheffes d'entreprise, mais aussi mères au foyer ou simples employées. Travail de décodage de l'image, du langage.

Pour les femmes qui seront désireuses d'intervenir dans ce cadre, assurer une garantie de protection par les associations en étendant le secret professionnel au cadre associatif afin d'éviter que leurs propos puissent être retenus contre elles!

Ces actions de formation devraient être dirigées vers:

- les élus
- les services de l'Etat en relation avec: les gendarmes, les directeurs d'établissements, les magistrats, etc.
- les agents territoriaux (proposer au CNFPT d'intégrer cette action à la formation d'intégration obligatoire)
- les chefs d'entreprise
- les journalistes
- **Développer l'information:** élaborer et adopter une fiche unique d'accueil et d'écoute adaptée, destinée à être utilisée par tous les partenaires concernés (proposition ARIV)
- Diffuser et afficher et afficher des guides du comportement équitable dans les différents secteurs (commissariats, tribunaux, entreprises, établissements)

III - Eduquer:

1) Les parents:

-par une école des parents ; ce dispositif, créé par le rectorat, est déjà en place à Cilaos. Il nous a été présenté par T. Malbert, de l'association NIAMA. Il permet la création de lien entre école et familles. Il se présente sous forme d'ateliers divers (qui peuvent être des ateliers d'alphabétisation ou d'aide au suivi et à la compréhension des codes scolaires) et de groupes de paroles. Il peut être le lieu de débats et de réflexions sur l'équité en matière éducative et sur le regard porté sur les sexes.

-créer un espace réservé dans chaque établissement où seraient présents assistantes sociales, conseillers d'orientation, permanence juridique, médecins scolaires, gendarmes, sur une ou deux heures « stratégiques », afin de rendre plus accessible le droit et l'information aux familles, sensibiliser les familles à la nécessité d'éduquer équitablement les enfants des deux sexes en partenariat avec l'école et avec les instances citées ci-dessus. Le rectorat pourrait être chargé des convocations.

2) Les enfants:

- opter pour des outils pédagogiques qui véhiculent des valeurs de respect, d'égalité entre l'homme et la femme dans l'apprentissage de la lecture et les bibliothèques scolaires (en liaison avec le rectorat).
- introduire un guide du respect dans les cours d'éducation à la vie affective et sexuelle.

- -Sensibiliser garçons et filles à la parentalité précoce. Rappeler les responsabilités paternelles. Offrir des journées de simulations de la parentalité aux mineurs garçons comme filles (cette pratique a cours en Grande Bretagne où les jeunes se voient confier de « faux bébés » à l'échelle d'une journée.)
- -suivi personnalisé: favoriser l'intervention des différents acteurs (services de police, associations, mères au foyer, etc...)
- éducation civique: prendre exemple sur le support édité par la DRDFE et le rectorat de Lille.
- -inscrire le décodage de l'image dans les programmes (proposition CHANCEGAL)
- revaloriser la transmission de la langue maternelle : démêler le créole du français, restituer à chaque langue ses structures propres; proposer des analyses comparées du français et du créole; promouvoir l'écriture du créole.
- -favoriser le partenariat avec des artistes engagés sur ces questions (comme le théâtre des Bambous), favoriser l'expression scénique dans les établissements pour son caractère libérateur et en même temps diffuser au sein des établissements un guide des bonnes pratiques du recueil de la parole des filles et femmes victimes de violence.
- -forums : insister sur le volet mixité dans les forums des métiers; y inviter les parents d'élèves.
- -instaurer un forum de la vie civile qui permettrait d'informer les enfants sur leurs droits, sur les moyens de demander de l'aide (par le biais ou non de la famille), sur l'importance des lois et des sanctions applicables. Des acteurs associatifs, des représentants des services de l'Etat et de l'aide juridique y seraient présents.

IV - Renforcer les dispositifs existants :

- 1) Créer un ministère aux droits des femmes :
- -Maintenir le Service des droits des femmes et de l'égalité et son réseau de délégué-es régionales et de chargé-es de mission départementales, dotés de véritables moyens d'intervention (proposition CHANCEGAL).
- -Maintenir et renforcer la HALDE, l'Observatoire de la Parité, le BVP.
- -A l'échelle locale, désigner dans les entreprises et les établissements un référent ou observateur chargé de vérifier le respect de la parité et de l'équité.
- 2) Faire appliquer les lois existantes, et remplacer les dispositifs incitatifs par des mesures exécutoires :
- -obligation pour les entreprises et collectivités de réserver un espace afin de permettre l'application de la loi Roudy.
- rendre obligatoire la diffusion de l'information sur les droits des femmes à diffuser par les services du personnel (ex. réduction d'une heure de temps de travail pour les femmes enceintes).
- Faciliter l'accès à la garde d'enfants, augmenter le nombre de crèches ; offrir la possibilité de développer les crèches au sein des entreprises
- -Prendre des sanctions dissuasives à l'égard des contrevenants et offrir un accompagnement légal performant pour les femmes victimes de discrimination (permanences d'avocats).
- 3) Mettre en place une cellule de vigilance active afin de conforter le travail déjà accompli pour dénoncer l'utilisation abusive de l'image de la femme à des fins publicitaires et dans les medias : prendre des sanctions vis à vis des entreprises qui véhiculent une image dégradante de la femme (et par exemple verser les amendes à un fonds qui aiderait à financer les ateliers dans les écoles, reverser les amendes aux associations de défense des droits des femmes, ou imposer des « vis ma vie » comme le suggère CHANCEGAL.

V - Promouvoir la présence des femmes en politique et dans la vie publique :

- -Opter pour un mode de scrutin proportionnel de liste pour les élections des conseillers territoriaux
- -Proposer une charte des bonnes pratiques (proposition ELLE) afin d'assurer, par exemple le noncumul des mandats, la présence des femmes à des postes clés et non plus uniquement dans des rôles de figuration
- -Former les femmes élues en politique afin qu'elles rattrapent le retard accumulé en ce domaine par rapport à leurs homologues masculins plus habitués aux discours publics et installés dans ces fonctions depuis plus longtemps (cette demande émane de Thérèse Baillif).

Les participants : contributions orales et écrites :

Michèle ANDRE, Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat; Anne-Marie PAYET, Sénatrice; Didier ROBERT, Président du Conseil Régional; Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Général; Nadia RAMASSAMY, Vice présidente du Conseil Régional, déléguée à l'égalité des chances et à la solidarité; Jean-Jacques VLODY, Conseiller général; Stéphane FOUASSIN, Maire de SALAZIE; Anne-Marie PAPY, Adjointe à la Mairie de Saint Pierre; Paul TECHER, Maire de CILAOS; Isabelle NAZE adjointe à la Mairie de CILAOS; Claudette CROS adjointe à la Mairie de CILAOS; Rolande MAILLOT adjointe à la Mairie de CILAOS; Sabrina MAILLOT Adjointe à la Mairie de SALAZIE; Vivienne DAMOUR Adjointe à la Mairie de SALAZIE.

Bernard PICARDO, Président de la Chambre des Métiers; Eric MAGAMOOTOO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie; REUNION ECONOMIQUE; ADIR, Maurice CERISOLA; MEDEF - Jean de la Perrière; Françoise de Palmas; Danièle LE NORMAND, Déléguée au Commerce Extérieur; CESR, MONDON Jean-Raymond (commission Epanouissement Humain); Eric PAYET; Patrice CAMBEROU, Procureur de La République, TGI de Saint Pierre; Marcellin THELIS, ADI; Mr LEFEVVRE, HALDE; Claudine BLASCO, Conseil Scientifique d'ATTAC, Marche Mondiale des femmes; Pierre MERCADIER Inspecteur du travail, DDTEFP; Raphael SERRIER, chargé de mission MDEN; PROLEAD CONSEIL, RYGALOFF Georges, chef d'entreprise, conseiller CGPME; Etablissement Pénitentiaire, Hubert MOREAU, Directeur, Cécile MARTRENCHAR, Directrice Adjointe; 20 Femmes détenues; DRDFE, ELIZEON Sophie; CGPME, ISMAEL Zaïda; Lycée Jean-Inglo du Port, Monsieur Le Proviseur – Rose MEJEAN et des élèves; Théâtre des Bambous, Isabelle PILLOT; Femme Entreprenante: Homme d'avenir - Judith LEON, Venise PAYET, Mélanie LEBRETON; Association de défense des pères Paire 2 cœurs, Président Bernard BARSAMIAN, Christelle CRUCIFIX, Pierre ROYER;

VISU - Philippe PEYRE, Rédacteur en Chef; Marie-Josée POUVREAU, Directrice Générale du Centre de Gestion; Jean-Pierre SAURET, Directeur de Rhums et Punchs ISAUTIER; Ligue des Droits de l'Homme; Association REAGISSONS; ARIV; COLERE; CEVIF; ARAST; FCPE - Fédération des parents d'élèves – Jean Noel OUMANA; Association des Femmes Actuelles de la Réunion (AFAR); Association des Maisons de La Famille de la Réunion; Ecole des Parents et des Educateurs (AMAFAR-EPE); Faculté de Lettres: Association d'enseignants chercheurs, Association NIAMA, Sophie GEOFFROY, Thierry MALBERT, Elsa CAPRON, Mélanie PERCHE, Claude FERAL, Hajasoa Vololona PICARD; Nathalie CAMPOCASSO; Catherine VACHON; Emmanuel CAZEAU, Directeur de l'A.H.O.I, Responsable de la Boutique Solidarité de Saint Joseph; Observatoire Régional de la Santé; ORACLE; Aude CAZANOVE, Présidente de Forces Vives pour la parité; Tikdanse; Espace Bien Etre Réunion

Groupe de Dialogue Interreligieux – Président BANIAN, Alix BONAPIN, Daniel MDIAPOULLE, Aline MANDRA, Pegguy BAICHOO; Conseil Régional du Culte Musulman – Président, Abdoullah MOLLAN; Association Islam Sounate Djamatte; Monsieur BAGATE; Recteur de La Grande Mosquée de Saint Denis; Association Musulmane de La Réunion, Président Houssen AMODE, Abdoul KASSOU, Rabia BADAT, Nafissa ISSOP SIMJEE, Radizan ISSAK, B. PATEL HAWAN, Mémona PATEL; Foi BAHA'IE: Elijah BAICHOO;

Thierry SAM CHIT CHONG « Réunion Nout'fierté » ; Valérie YUNG « Avenir meilleur pour la population de La Réunion » ; Marie-Aliette HOARAU « Le Changement » ; Marie-Luce LAURET-NIRLO « Combat pour une vraie égalité » Vanessa MIRANVILLE « Europe Ecologie » ; Didier ROBERT et Frédéric CADET « La Réunion en Confiance » ;

Eliane BOSSENEC; Adéla BENARD; Alain LASNIER, Directeur du CROS; Jeanne-Marie ARMAND; Jeanne-Marie MOUTOUMARIN; Aliette HOARAU; Jacqueline GRONDIN; Ingrid LAURET; Anna BATAILLE; Suzette ANDICHY; Adèle BIJOUX; Bob BRY; Pascaline MERA; Marie-Josée RIVIERE; David MAILLOT; Mireille PETIT de La RHODIERE; Maryse NOURRY; Fabienne THOMAS; Jacques BOUGAULT; Josette BROSSE; Piero DAMIANO; David PINCEBOCH; Véronique BRIQUE; Yannick GIRONCEL; Sabrina LATCHIMY; Carole REVEL; Linda FANOR; Hélène LESPRITH; Pascaline ROUSSEL; Alix ROUVET; Cécile FONTAINE; Dévy BUREL; Alexie POTHIN; Mireille MAILLOT; Rose HEEKENG; Laurence CANAVAGGIO; Céline BAILLY-MAITRE, Adela BENARD; Lyze DUMOND, journaliste; Mélanie RODIER, journaliste; François BOULLAY; Julien GAUTHIER; Patricia Reine Marie HOARAU; Florence RATAUD; Roselyne et Henri LEBON; Laetitia LUZI; Vivienne DAMOUR; Marie-Ange VIADERE; Catherine MALLO; Louisie GAMIN; Adeline TRECASSE; GAMIN Louisie; AURE Patricia; DUTREUIL Nany; M. LOURDE; TRABOUILLET Georgette; PALAVASSON Kaline; LAHISAFY Magalie; BIMA Aurélie; ALCMEON céliane; BOURBON Josie; PARVEDY Sabine; ARHIMAN Maïka; NOEL Cindy; DREINAZA Jean-René; EDITH ARISTIDE; TRECASSE Jémila; MAROUVIN Axel; LAMY LUCETTE; ORPHEE Gertrude; DORLA Magalie; MOUTOUVIRIN Jeanne Marie; AURE Ingrid; J.LOUIS MIO;

Tous les anonymes qui ont accepté de compléter les centaines de questionnaires. Tous les anonymes qui ont participé aux réunions publiques.

Liste des associations organisatrices des Etats Généraux des Femmes de La Réunion



Transparence Vérité Action - T.V.A

Co-présidente Fabienne COUAPEL-SAURET - 09, rue du Grand Large SAINT GILLES LES BAINS 97434. Tél : 0692 34 07 34 - fabiennecouapel@orange.fr - www.tva974.org

Agir pour les Femmes

Présidente Dolores PELOPS - 04, Chemin « Ravine du Bernica » Grande Fontaine 97460 SAINT PAUL. Tél : 0692 80 19 59 - pelopsd@gmail.com

Entreprendre au féminin - EFOIR

Présidente Catherine CHAN-CHUAN 20 rue des conques 97434 LA SALINE LES BAINS. Tél : 0692 98 50 85 / 0262 38 82 18 - www.efoir-reunion.asso.fr

Autre Regard

Présidente Delphine LEGER

Tél: 0692 53 67 82 / 0692 88 12 80 - autreregard 974@qmail.com

SAF France

Président Denis LAMBLIN

Tél: 0692 65 57 10 - 06 45 85 88 11 - lamblin.denis@saffrance.fr

REUNISSAF - Réseau de prévention du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale Présidente Patricia COELIS - 9 rue Victor Hugo 97450 SAINT-LOUIS Tél : 0262 22 10 04 / 0692 70 94 33 / 0692 82 06 18 / Télécopie : 0262 91 12 02 coeurdereseau@reunisaf.com

CHANCEGAL

Présidente Fabienne RUBIRA - 3, rue de la Guadeloupe 97 490 SAINTE CLOTILDE Tél. : 0262 97 60 29 / 0692 21 44 90 - chancegal@wanadoo.fr - www.chancegal.com

Association Familiale de Prévention Développement et Santé - AFPDS

Responsable Yannick GAZAR - 23, ter Chemin Motais, Mont vert les Hauts, 97410 SAINT PIERRE Tél : 0692 67 32 67 - clsud@orange.fr

Collectif contre les violences intra familiales CEVIF

Présidente Thérèse BAILLIF – 14 rue Henri Vavasseur, Immeuble Europa 97400 SAINT DENIS. Tél : 0692 86 04 91 - therese.baillif@wanadoo.fr

Association des Femmes de l'Océan Indien

Présidente Anne-Marie RYSER – 70 bis rue Dachery 97430 LE TAMPON. Tél : 0692 61 58 29 - aryser@orange.fr - amdistributeur@hotmail.fr

Finaliser Transmettre Mobiliser

Président Filippo FERRARI - 7, Rue Henri Cornu Bureau 11 Bâtiment Rodrigues II TECHNOPOLE 97490 SAINTE CLOTILDE - Tél: 0262 20 46 52 - http://www.ftm.re

R€AGIR

Vice-présidente Joëlle MAZEL – 25 lotissement Jujubes 97419 LA POSSESSION Tél : 0692 31 48 96 – joelle.canal@wanadoo.fr

NOUS LA TERRE

Présidente Catherine VACHON – 6, rue du Cabestan 97424 PITON SAINT LEU
Tél : 0692 95 13 40 - nouslaterre@yahoo.fr - http://nouslaterre.blogspot.com

Réunion ARTIS'TIK

Présidente Marie MUMTAZ

Tél: 0692 87 18 70 - mia.parfums@orange.fr

Femmes des Hauts, Femmes d'Outre-mer

Représentante Leyla ATOUI

Tél: 0692 80 16 99 - leyla.atoui@hotmail.fr

Comité 974 Ni Putes Ni Soumises

Présidente Sophia CASTAINGT

Tél: 0692 24 26 60 - comit974@yahoo.fr

Femmes Lé La

Tél: 0692 17 49 05

Remerciements:

Mairie de Saint Leu, Mairie de Salazie, Mairie de Cilaos, Mairie du Tampon, Mairie de Saint Pierre, Mairie de Sainte Marie.

CEVIF,

UCABP Association culturelle, éducative, loisirs de BRAS PANON.

NOVOTEL, La CASE BAMBOU à Boucan Canot, Restaurant Chez Noé à Cilaos.

ONLY, ORANGE, EMR, AUSTRAL CONCEPT.

MEDIAS:

ELLE Magazine, Le Quotidien, Le JIR, VISU, BELLE, Zinfos974, Antenne Réunion, RFO TV, Radio Festival, RFO radio, Freedom KOI, RZFM

Les rapports peuvent être téléchargés sur le site www.femmes974.info.

Quelques chiffres

LES FEMMES ET LE TRAVAIL

- **7** %: c'est l'écart du salaire perçu entre une femme et un homme cadre ayant les mêmes caractéristiques, occupant le même poste et travaillant dans le même type d'entreprise. *Apec, 2008*
- **17,2 %** : c'est la part des femmes dirigeantes salariées d'entreprise : 6,9% dans la construction, 21,2% dans le commerce. *Ministère du Travail, Service des droits des femmes et de l'égalité, chiffres-clés 2007*
- **8,8 %** : c'est le pourcentage des femmes membres des Conseils d'Administration ou de surveillance en 2009 (contre 8,5% en 2008). *Baromètre annuel de l'agence Capitalcom sur la mixité, 2009*
- **7** Conseils d'administration et **18** Comex ne comptent aucune femme parmi leurs membres en 2009. *Baromètre annuel de l'agence Capitalcom sur la mixité, 2009*
- **16** % des emplois de direction dans les trois fonctions publiques sont occupés par des femmes. *DGAFP*, 2008
- **30%** : c'est le taux de création d'entreprise par les femmes. *Insee, Femmes et Hommes Regards sur la parité, 2008*

Plus de deux créatrices sur trois (64,7%) ont un niveau de diplôme plus élevé que les hommes créateurs. *Ministère du Travail, Service des droits des femmes et de l'égalité, chiffres-clés 2007*

2,8% des cadres à la Réunion sont des femmes

LES FEMMES ET LA POLITIQUE

18,5 %: c'est le taux de femmes députées en 2007. 16,9% de sénatrices (2004). 48% de conseillères régionales (2010), 10,9% de conseillères générales (2004), 10,9% de maires (2001). Ministère du Travail, Service des droits des femmes et de l'égalité, chiffres-clés 2007

VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

- **3h48** : c'est le nombre d'heures en moyenne par jour que les femmes consacrent aux tâches domestiques contre 1h59 pour les hommes. *Ministère du Travail, Service des droits des femmes et de l'égalité, chiffres-clés 2007*
- **2** %: c'est la proportion d'employeurs d'établissement d'au moins 20 salariés qui proposent une offre de garde pour les enfants. *Ministère du Travail, Service des droits des femmes et de l'égalité, chiffres-clés 2007*
- 15% de violences conjugales à la Réunion (9% en métropole)- INSEE

L'Europe compte **52,6** % de femmes. La Réunion compte **414 855** femmes et **390 645** hommes.

Droits des femmes, de 1945 à nos jours, les dates clés

- **1946** : le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.
- **1965** : la femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari. Elle peut aussi toucher une allocation chômage. Il est interdit de licencier une femme enceinte et pendant douze semaines après l'accouchement.
- **1970** : indemnisation du congé de maternité à 90 % par l'assurance maternité. Remplacement de l'autorité parentale.
- 1972 : loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.
- 1974 : création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine.
- 1975 : loi du 11 juillet modifie et complète le code du travail en ce qui concerne les règles particulières du travail des femmes. Elle sanctionne en particulier les discriminations fondées sur le sexe en matière d'embauche. Elle garantit aussi l'accès à l'emploi des femmes enceintes.
- 1981 : création d'un ministère des Droits de la femme.
- 1983 : « loi Roudy » (13 juillet) sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- 1986 : circulaire du gouvernement pour la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres.
- 1992 : création du délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail.
- 1995 : création d'un observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.
- 1998 : nouvelle circulaire du gouvernement relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres (6 mars).
- 1999 : la parité hommes/femmes en politique est inscrite dans la Constitution.
- 2000 : accès égal des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (loi du 6 juin).
- 2001 : « loi Génisson » sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (9 mai).
- 2003 : création du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle.
- 2004 : Création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).
- 2006 : loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes vise à ce que les entreprises suppriment les écarts de rémunération d'ici le 31 décembre 2010. Création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- 2007 : Sanction financière pour les entreprises qui n'auront pas signé d'accord pour résorber les écarts de salaries entre homme et femmes fin 2009.
- 2010 : La lutte contre les violences conjugales sera "la grande cause nationale" en 2010 a confirmé le Premier ministre François Fillon à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- **2010** : En matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le ministre du Travail Xavier Darcos souhaite déposer un projet de loi en 2010.